S'unir pour

l'Intérêt Général

Statue de Beethoven par Max Klinger ou la suprématie de la musique sur l'autorité du pouvoir arbitraire.

Yves HULOT

PRÉAMBULE

« caminante no hay camino se hace camino al andar » Antonio Machado

« Marcheur, il n'y a pas de chemin,
Le chemin se construit en marchant »

J'entreprends d'écrire. Écrire comme exutoire à une exaspération qui me vient du constat de l'impuissance publique à régler les problèmes de nos sociétés, et à proposer un horizon de vie qui soit synonyme d'épanouissement. Une exaspération qui me ronge et dont je rumine quotidiennement les motifs. Écrire pour mettre en forme les idées qui, je l'espère, pourraient la faire disparaître. Les partager, puis agir pour ne pas subir. Avec le concours de mes concitoyens de France et de l'Union Européenne qui partagent et mon sentiment et mon analyse. « Sur quoi s'unir ? » est la seule question qui vaille, tant les signes du déchirement sont nombreux. Ce que je ressens n'est ni plus ni moins que le besoin de contribuer à fonder cette union sur la fraternité, la culture et la responsabilité envers nous mêmes et notre environnement. Je pense à l'Europe de l'esprit et des arts, l'Europe de Beethoven, de Liszt, de Mozart, et à cette culture qui les mêle tous avec Serge Diaghilev et ses ballets russes. Je pense à l'idéal de la danse grecque antique, à celui d'un rapport sain au corps et à la nature qu'une artiste américaine née pauvre, Isadora Duncan, a poursuivi toute sa vie pour les faire partager à l'Europe. Je pense à Goethe et, à son divan occidental-oriental créé en même temps que la fraternelle, jubilatoire et libératrice neuvième symphonie de Beethoven. Je pense au sentiment universel de jubilation que provoquent le rire et le son de la trompette de Louis Armstrong, ou le timbre solaire de Luciano Pavarotti, ou la virtuosité du jeu pianistique d'Oscar Peterson. Je pense au « Va, pensiero » du Nabucco de Verdi qui comme une vague soulève l'espoir de la liberté en nous reliant au lointain passé d'un esclavage ou d'une domination des peuples qui n'en finit pas de se métamorphoser à travers les âges. Je pense à l'universalisme de la musique, de la danse, savantes ou populaires et à leur importance pour l'intériorité de chacun d'entre nous et en même temps pour nous relier aux autres. Je pense au spectacle universel qu'offre la nature. A travers ce témoignage d'Hubert Reeves qui, dans un de ses ouvrages, conseille pour s'enivrer du spectacle prodigieux de l'univers, de regarder les étoiles en étant couché à terre et non debout en levant la tête, pour sentir la force de l'attraction terrestre qui nous retient de tomber dans le vide interstellaire. Je pense à la fascinante beauté des formes mathématiques que l'on retrouve aussi bien dans un flocon de neige, dans celle du nautile, ou encore celle de la cochlée de notre oreille interne. Je pense à la magie physique et mathématique de la lumière et du son dont la décomposition en couleurs de l'arc en ciel ou en sons harmoniques permet avec une variété infinie de combinaisons d'enchanter le cœur humain par des couleurs et des sonorités naturelles issues de la diversité de la matière et du vivant. Je pense à Érasme et à sa suite, à tous les humanistes qui ont permis aux européens de se libérer, leur permettant de mieux connaître la Nature et celle de l'homme. Je pense à Victor Hugo et aux fondements de notre Constitution républicaine, la Res Publica, la chose publique, le bien commun et en définitive, l'intérêt général qu'il a défendu pour la France et l'Europe. Mais je pense aussi à la dangereuse pauvreté du débat démocratique, sa perte de rigueur, ses démagogues, sa vulgarité qui nous éloignent chaque jour un peu plus de sa formulation laissée à la charge de représentants qui, de plus en plus, ou bien confondent leur intérêt personnel carriériste avec la défense de l'intérêt général, ou bien se montrent impuissants à sortir d'un discours qui n'offre comme horizon de société que la résolution des problèmes liés à un matérialisme économique destructeur, loin de ce qui nous enchante et nous fait rêver et qui nous vient de la nature aussi bien que de notre humanité. Je pense aux heures que j'ai consacrées à l'étude de l'économie justement

qui, sans le vouloir elle même, s'est imposée pour régir le monde, souvent détournée sauvagement par l'action politique de sa fonction d'être au service de l'homme. Je pense aux heures consacrées à l'apprentissage et à la pratique de la musique, qui m'ont permis avec passion de vivre, de comprendre le monde et de pouvoir m'en extraire. A celles que j'ai consacrées à son enseignement et qui semblent bien insuffisantes pour faire vivre ce qu'elle est, et ce qu'elle peut apporter. Je pense à la capacité des peuples à endurer et à se soumettre en se réfugiant dans l'espoir des jours meilleurs, et dans la parole de ceux qui les abusent pourtant. Mais je n'arrive pas à me résigner. Il en va de mes pensées politiques comme il en va de mes idées musicales. Quand il m'arrive parfois d'en avoir dans ce domaine, sans que je sache trop d'où elles proviennent, c'est à dire lorsque j'entends intérieurement des débuts de motifs ou de mélodies, je m'oblige à tirer le fil de la pelote afin de donner une forme à ce qui sera une composition. Sinon, ces idées à l'état embryonnaire tournent en bouclent, comme une chanson à succès dont on à peine a se défaire intérieurement, comme un vers musical. Pour m'en débarrasser il faut que cela prenne forme. Pour les idées politiques qui me touchent c'est pareil. Ruminer un peu c'est supportable. Quand elles tournent en boucle, à un moment l'écriture est la seule issue satisfaisante. Voilà pourquoi j'écris, voila pourquoi la musique et la politique me semblent personnellement si proches, comme processus de développement et de formalisation des idées. Aussi comme pratique, car, en tant que professeur d'éducation musicale en collège, je fonde mon enseignement sur l'idée que la musique cultive des liens étroits avec tous les domaines de l'esprit et fait œuvre de Société. Le grand chef d'orchestre Daniel Barenboïm l'affirme clairement « L'éducation de l'oreille est sans doute beaucoup plus importante qu'on ne l'imagine, non seulement pour le développement de chaque individu mais pour le fonctionnement de la société, et donc des États »[1]. Mais autant je puis voir à quoi peut ressembler une composition à partir d'une idée musicale, autant les idées que je me propose de livrer ici sont le début d'un chemin qui ne mènera à rien d'autre que de l'avoir montré, ou bien feront-elles œuvre elles aussi. La chorégraphe Martha Graham finit ses mémoires de la danse par une invitation à la continuité du mouvement. J'emprunte ses mots pour initier un mouvement politique à vocation européenne, unissant pour l'intérêt général celles et ceux pour qui la vie intérieure, la vie sociale, et la relation saine avec la nature, sont nourries par la fraternité, la culture, et la responsabilité, sont portées par l'universalité de la musique et de la danse, par l'espoir d'un épanouissement individuel et collectif. «Et un... »[2]

1 In « La musique éveille le temps » Daniel Barenboïm. Ed Fayard. p 46.

2 *In* « Mémoire de la danse » Martha Graham. Ed Babel Actes Sud. 2013. p 300

PRÉLUDE

Sur quoi s'unir ?

I. S'unir sur un sentiment universel de fraternité : « Etreignez-vous millions d'êtres ! »

I.1. Une fraternité française et européenne à vocation mondiale

La France et l'Union européenne se veulent des espaces démocratiques où les peuples sont appelés à choisir librement les règles de leur vie commune. La démocratie et la République, inventions de la civilisation grecque, l'humanisme de la Renaissance, et les Droits de l'Homme et du Citoyen, ont successivement pétri les institutions et modifié le mode de vie des européens en ce sens. Ce passé ancien a vu l'individu européen conquérir sa liberté, souvent de manière extrêmement tragique, et construire une société qui se veut fraternelle, vouée à la paix, à la justice et au respect de la différence. Ce sont là des valeurs communes à la France et à l'Europe. La « Fraternité » de la devise nationale ne s'arrête pas aux frontières de l'Hexagone et des territoires ultra-marins. Elle a portée universelle.

I.2. Une fraternité d'amitié, distincte de la famille, de la religion et de l'économie.

La devise de l'Union, «Unis dans la diversité », et son hymne – la musique de l'ode à la Joie de Beethoven – symbolisent puissamment cette valeur fondamentale de fraternité. Les mots du poète Schiller auxquels l'hymne renvoie[3] -« Etreignez-vous millions d'êtres », « Tous les hommes deviennent frères » - sont ceux de la fraternité. La fraternité européenne n'est pas fondée sur des liens naturels comme ceux de la famille, ou spirituels, comme ceux d'une religion particulière. Elle ne dépend pas des frontières. Ce n'est pas non plus une fraternité économique – corporation, groupe d'intérêt, niveau de vie - ou une fraternité d'arme. Ce sont des liens semblables à ceux de l'amitié, ceux qui relient des êtres singuliers, différents par leur seule sensibilité et leur seule volonté. « Par ce que c'était lui, parce que c'était moi » disait Montaigne de La Boétie. Des êtres qui, n'étant pas nécessairement d'accord, admettent que « les dissonances créent une très belle harmonie ».[4] et pensent que « les amitiés fondées sur l'utilité cessent en même temps que l'intérêt » car ils savent que cette amitié serait le signe qu' « ils n'étaient pas l'ami l'un de l'autre mais de leur profit personnel »[5].

I.3. Une fraternité d'engagement, d'union et de partage

Si l'amitié ne saurait exister concrètement entre tous les citoyens, la société doit assurer les conditions pour que des liens semblables puissent exister entre tous ses membres. Et l'amitié entre les citoyens, c'est « pas d'la littérature » ainsi que le chante Georges Brassens dans sa chanson « Les copains d'abord ». Comme dans la chanson elle se vit à l'épreuve des faits. Dans l'adversité souvent. Et sur quoi s'exprime-t-elle si ce n'est sur les trois dimensions sociales que sont l'engagement, l'union et le partage ? Ces trois valeurs à elles seules valent programme politique pour l'Europe. L'éducation doit contribuer à les transmettre et les faire vivre. Voilà pourquoi, au lendemain des tueries du 13 novembre 2015, qui portaient si sauvagement atteinte au mode de vie

3 L'hymne européen n'est pas doté de paroles. La musique renvoie cependant au texte que Beethoven a mis en musique. Ce choix permet de ne privilégier aucune langue et d'éviter une vision déiste du monde.

4 Héraclite cité par Aristote in « Éthique à Nicomaque ». [1155 b]

5 Ib [1157 a]

français, je fis chanter cette chanson aux élèves de mon collège. Comme hommage aux victimes, comme exutoire, comme moyen de se sentir exister ensemble, au-delà de nos fonctions d'élèves et d'enseignants. C'est une banderole érigée le dimanche place de la République par des artistes qui m'avait inspiré. Elle montrait la devise parisienne « Fluctuat nec mergitur »[6] écrite en lettres blanches sur fond noir. Comme un pied de nez aux criminels auteurs de ces tueries. L'interprétation de la chanson « Les copains d'abord » de Georges Brassens au lendemain des tueries du 13 novembre fut un moment privilégié qui conduisit les enfants à s'engager individuellement, à se rassembler, et à partager une émotion et une culture communes dans un but fraternel. Je pense que la musique est l'un des plus grands moyens artistiques, avec la danse[7], comme nous le verrons un peu plus loin, que l'être humain a en sa possession pour exprimer et faire vivre ce sentiment de fraternité.

I.4. Une fraternité qui défie l'arbitraire et qui aspire au bonheur

Le choix de Beethoven et de Brassens pour symboliser et faire vivre la fraternité, ne doit donc rien au hasard. Ces deux musiciens illustrent la fonction que la musique aussi bien savante que populaire tient dans notre espace européen. Ils incarnent en particulier sa fonction politique, c'est à dire selon l'étymologie du mot, sa fonction dans la cité pour les citoyens libres et autonomes qui la constituent et la font vivre. Au Bataclan [8], c'est la musique et sa dimension de plaisir et de partage dans la cité qui était visée, comme elle l'est dans de nombreux endroits du monde de manière croissante et pour des raisons semblables.

Pour le sculpteur Max Klinger, dont j'ai choisi la sculpture pour symboliser cet appel à l'union , Beethoven est le symbole à la fois musical et politique de la fraternité. Il le montre supérieur à toute prédation et à toute forme d'autoritarisme. Ainsi, Beethoven domine l'aigle du pouvoir arbitraire, comme un Prométhée qui aurait triomphé. Ici, plus question de titan mythique ni d'un dieu vengeur[9]. Beethoven, artiste historique pétri des idéaux de la Révolution et des Lumières, unanimement reconnu pour la puissance de son génie, exemplaire dans sa lutte contre l'adversité – sa solitude et sa surdité - et dans sa volonté d'indépendance, ferme dans son attitude face aux puissants [10], domine un aigle qui vacille à ses pieds. C'est là exactement le projet musical et -in fine- politique de sa neuvième symphonie : rassembler fraternellement dans la Joie et la liberté et dominer la puissance de la force brute.

C'est pourquoi cette neuvième symphonie est si importante pour l'Europe. Véritable objet culturel, elle a inspiré plus d'un artiste qui lui aura ajouté encore du sens, encore du poids. En 1902, Gustav Klimt a repris dans une frise consacrée à la neuvième symphonie ce message de fraternité et de combat s'opposant aux forces qui s'exercent contre l'humanité. Elle est visible au palais de la sécession à Vienne, et s'intitule « l'aspiration au bonheur de l'humanité souffrante, qui cherche son

---

6 « Il est battu par les flots mais ne sombre pas ».

7 « Dansez, sinon nous sommes perdus » dira un jour la chorégraphe contemporaine allemande Pina Bausch.

8 « Ba-ta-clan » est le nom d'une « chinoiserie » de Jacques Offenbach auteur célèbre de « La vie parisienne » et représentant d'une culture française joyeuse et frondeuse.

9 Dans la mythologie grecque, Prométhée, titan primordial se fait dévorer le foie par un rapace, envoyé par Zeus pour le châtier de lui avoir dérober une étincelle de son feu pour le donner aux hommes afin de les libérer. Et pour que la religion-mythe ait force de respect, et que l'ordre règne, Zeus doit être plus fort, et Prométhée châtié.

10 A son mécène le prince Carl Lichnowsky il écrira après une querelle « Prince, ce que vous êtes, vous l'êtes par le hasard de la naissance. Ce que je suis, je le suis par moi. Des princes, il y en a et il y en aura encore des milliers. Il n'y a qu'un Beethoven. »

apaisement dans les arts »[11]. Klimt concevait cette frise comme une œuvre d'art total réunissant la peinture, l'architecture et la musique. Le sculpteur Max Klinger y présenta également sa sculpture a cette date. C'était à un moment de très grande effervescence intellectuelle, artistique et scientifique en Europe. C'était avant le grand cataclysme de la première guerre mondiale. En 1964, le chorégraphe Maurice Béjart acheva d'illustrer le caractère universel de cette neuvième symphonie non seulement par le lien qu'elle tisse avec toutes les formes d'expression de la pensée humaine, mais aussi en voulant en faire une manifestation de quelque chose de plus profond : « Il ne s'agit pas d'un ballet, au sens généralement adopté du terme, plaqué sur une partition, qui est un des sommets de la musique, mais d'une participation humaine profonde à une œuvre qui appartient à l'humanité entière et qui est, ici, non seulement jouée et chantée, mais dansée, tout comme l'était la tragédie grecque, ou toutes les cérémonies religieuses primitives et collectives. C'est au sens profond du mot, une « manifestation »[12]. Manifestation de joie vive et intense, exigeant des danseuses et des danseurs qu'ils puisent au fond d'eux-mêmes les ressources d'une expression de la jubilation partagée collectivement.

Sans le savoir Beethoven a composé l'hymne d'une Europe pacifiée, unifiée qui de son vivant fut longtemps un champ de batailles. Il incarne deux des dimensions les plus puissantes de la musique - unir et défier l'arbitraire - reprenant en cela le même rôle dévolu à « La Marseillaise ». Voila pourquoi la statue de Klinger – indépendamment de son esthétique que l'on jugera comme on voudra - sert d'illustration à mon propos. Naturellement, et heureusement, d'autres musiques remplissent la même fonction sous d'autres formes. Et les exemples de cette puissance d'union fraternelle, de potentiel d'énergie de rébellion qui provient de la musique abondent hors de l'Europe « Occidentale » : pour unir au combat sous la forme de Protest song en Afrique du sud sous l'apartheid[13], pour cristalliser le sentiment patriotique russe lors du siège allemand de Leningrad[14], ou pour appeler au départ de Bachar El Assad. C'était en 2011. L'auteur présumé de cette chanson, devenue l'hymne des syriens révoltés, Ibrahim Qashoush, a eu la gorge tranchée et son corps fut retrouvé dans le fleuve Oronte. Symbole ultime, le nom arabe de ce fleuve signifie rebelle ! Tout comme est rebelle la courageuse volonté du danseur syrien Ahmad Joudeh, qui danse dans les rues dévastées en hommage aux victimes, enseigne la danse en ville et dans un orphelinat. « Danse ou meurs » est le tatouage qu'il s'est fait sur le dos comme devise, comme bravade aux menaces de mort qu'il reçoit. Le pouvoir de rassemblement de la musique et de la danse fait donc peur au pouvoir arbitraire. Il s'emploie donc à les canaliser par tous les moyens. Elles lui échappent d'autant plus que la musique et la danse se situent au-delà des mots et de la matière car elles n'en dépendent pas, c'est pourquoi elles incarnent autant la notion de liberté.

I.5. Une fraternité portée par la pratique salutaire de la musique, de la danse et du théâtre

Je pense que le combat pour la fraternité en Europe et dans le monde entier passe par l'affirmation du rôle politique de la musique et de la danse. Un remarquable exemple de ce rôle politique de la musique est donné par le chef d'orchestre Daniel Barenboïm avec son orchestre du divan occidental-

11 Frise Beethoven : https://fr.wikipedia.org/wiki/Frise_Beethoven. Elle fut visible pour la première fois lors d'une exposition au palais de la Sécession consacrée à Beethoven.

12 Site du Béjart Ballet Lausanne. http://www.bejart.ch/la-neuvieme-symphonie/repertoire/maurice-bejart-repertoire/15018/

13 Que l'on songe au célèbre « Bring him back home » de Hugh Masekela à propos de Nelson Mandela

14 7° symphonie de Chostakovitch

oriental[15]. A propos du conflit israélo-palestinien le musicien dit ceci : « Je pense donc qu'un conflit de cette nature ne sera pas résolu seulement par les moyens politiques, par les moyens économiques , ou par de quelconques arrangements. Chacun doit avoir le courage de recourir, en fin de compte, à des solutions artistiques. »[16] Les peuples, dans cette région du monde, ne peuvent qu'être en contact, et tout l'enjeu de cette heureuse initiative est de trouver le moyen de les rapprocher, au-delà de leurs différences ou de l'idée qu'ils se font de leur identité. Dans un monde qui risque de se murer davantage, qui voit s'élever une revendication identitaire justifiant le repli sur soi, la musique représente une pratique salutaire.

Ce préambule sur le symbole de Beethoven et de sa neuvième symphonie montre, j'espère, combien la musique, sous toutes ses formes et au-delà de la seule fonction de divertissant plaisir qu'elle procure massivement aujourd'hui, est essentielle à la cité, et qu'elle est par conséquent au cœur de la politique. Et ce n'est pas nouveau, cela remonte à l'antiquité grecque[17]. Mais si Platon assignait à la musique un rôle d'édification du citoyen, c'est qu'il croyait en une forme d'automatisme des effets de la musique sur l'âme, et qu'il fallait trier dans la musique, celle qui élevait l'âme de celle qui l'abaissait. Aujourd'hui, seuls les plus radicaux, et parmi eux les plus violents qui tuent et terrorisent des milliers de personnes, condamnent les effets qu'ils pensent être négatifs de certaines musiques voir de toute musique. En Europe, et heureusement dans plusieurs autres pays du monde, la société admet toutes les formes de musique, et l'on s'y accorde à reconnaître l'impact positif de son écoute et de sa pratique tant du point de vue collectif qu'individuel. C'est le seul art avec la danse, comme indiqué plus haut, capable de nous faire plonger aussi profondément en nous-mêmes et en même temps de nous faire partager fraternellement, de manière sensible, avec ou sans les mots, le meilleur de ce que nous sommes, notre humanité.

La danse, elle, a conquis au XX° siècle son autonomie artistique en libérant le corps des contraintes de la morale de la société et de la religion. Pionnière, la chorégraphe américaine Isadora Duncan affirma, alors que le puritanisme était au fondement de la société américaine de son époque, que la liberté du corps entraînait celle de l'esprit. Elle s'inspira de la nature et de la culture, notamment grecque antique, pour penser ses danses. Appelant à l'entrée en guerre des États-Unis pour la liberté ou bien ouvrant une école de danse à Moscou, gratuite pour les enfants pauvres, elle illustre parfaitement le rôle qu'elle assignait à la danse dans ce qu'elle avait de naturel et de libre pour l'édification de l'individu et pour le renforcement du lien fraternel. Et elle aussi avait rêvé d'un vaste ensemble dansant sur la neuvième symphonie de Beethoven.

Une éducation et une pratique plus largement répandues dans la population des ces deux arts, participeraient sans aucun doute fortement à cette « anthropologie de la fraternité » qu'appelle de ses vœux Abdenour Bidar dans son essai « Les tisserands ». Selon le philosophe « il s'agit pour l'être humain d'apprendre ou de réapprendre à « faire société » aussi bien avec lui-même qu'avec toute altérité : cultiver le sens de l'amitié et du dialogue avec ses richesses intimes, avec la richesse d'autrui, avec la richesse de la nature »[18]. Préconisant la culture du lien à soi-même et du lien aux autres, il prend par exemple pour y aider, non la musique ou la danse, mais la méditation dont il

15 Cet orchestre réunit de jeunes musiciens d'Israël, des états arabes voisins (Syrie, Liban, Égypte, Jordanie) et des Territoires palestiniens qui vont se former en Europe.

16 *In* « Parallèles et paradoxes » Explorations musicales et politiques. E.W Saïd, D. Barenboïm. Ed Le serpent à plumes. p 88

17 L'affirmation de l'importance politique, au sens de l'harmonie de la cité, de la musique et de la danse se trouve en particulier chez Platon dans « La République » 400e- 402a où il dit «l'éducation musicale est souveraine parce que le rythme et l'harmonie ont au plus haut point le pouvoir de pénétrer dans l'âme et de la toucher fortement."

18 *In* «Les tisserands ». Réparer ensemble le tissu déchiré du monde. Abdenour Bidar. Ed. Les liens qui libèrent. pp 48-49

souligne l'intérêt, à l'instar de beaucoup de personnalités d'horizons divers - Mathieu Ricard, Christophe André entre autres – ainsi que l'engouement mondial pour le yoga. Simple hasard des dates, l' ONU a fixé en 2014 la journée mondiale du Yoga le 21 juin. Comme la fête de la musique. Au-delà de cette conjonction de dates – mais c'est une intéressante conjonction – de nombreux aspects liés au corps, à la voix, aux émotions, et fondamentalement à la respiration, relient musique et yoga, qui sont ainsi voués à se répandre et à se répondre pour « réparer ensemble le tissu déchiré du monde ».

A bien des égards il faudrait étendre le champ à l'ensemble des arts du spectacle vivant, et en particulier au théâtre qui vise autant à divertir, à émouvoir qu'à faire réfléchir. Sans la musique, la danse et le théâtre, nous aurions bien peu pour goûter d'entendre, nous mouvoir ou nous émouvoir. Molière dans la dernière scène de « L'amour médecin » le faisait d'ailleurs chanter à la musique, à la comédie et au ballet : « Sans nous, tous les hommes deviendraient malsains, et c'est nous qui sommes leurs grands médecins ». Et cette importance accordée à des activités sensibles, physiques et intellectuelles est une bénédiction pour notre bien-être dans la durée. Une activité salutaire, depuis longtemps admise. C'est ce que tendent à prouver une accumulation d'études neuroscientifiques concernant la musique. Elles démontrent l'impact puissamment positif de la musique sur le cerveau. La pratique et l'écoute de la musique activent différentes aires cérébrales impliquées dans la mémoire, les émotions, la motricité, le langage, des circuits neuronaux de la récompense et ont comme effets : le retard dans le vieillissement cérébral (la maladie d'Alzheimer en particulier), l'amélioration des traitements post AVC (dans les cas d'aphasie par exemple), la récupération motrice plus rapide (activation des zones motrices par la musique via le souvenir d'une musique sur laquelle on avait plaisir à danser), la réduction du sentiment de douleur (et donc réduction de l'apport en sédatifs et analgésiques lors des opérations), d'éviter des séquelles d'opérations du cerveau (un saxophoniste jouant de son saxophone pendant son opération d'une tumeur au cerveau afin de limiter les risques de l'opération), de ralentir les symptômes de la maladie de Parkinson (avec une pratique du tango tout particulièrement), de lutter contre la dépression lors de maladies dégénératives en retissant le lien social, d'améliorer considérablement la lecture des enfants dyslexiques (séances accompagnées de musique rythmée), d'augmenter les capacités de communication des enfants d'une manière générale, et des autistes en particulier, ainsi que les capacités motrices, d'aider à la discrimination des sons améliorant l'apprentissage des langues étrangères. Les effets d'une pratique du théâtre, et de la danse, s'ils sont moins connus sur le plan de leur impact neurologique que la musique, n'en demeurent pas moins des activités qui démontrent leur bienfaits individuels et collectifs. Qu'ils soient pratiqués par tout un chacun pour son bien-être, ou bien, par exemple avec la musicothérapie ou l'art-thérapie plus largement, pour celui des personnes handicapées, des personnes malades, des personnes vivant de manière précaire, des migrants, ou encore des prisonniers, ces arts collectifs contribuent fortement par toute une palette de moyens à ce que l'on se sente mieux exister soi même et avec les autres. C'est aussi bien en raison de la maîtrise corporelle et celle de l'oralité qu'elle permet d'atteindre puissamment, la qualité du lien social qu'elle tisse, ou encore la distanciation par rapport au monde et aux situations individuelles qu'elle installe, que la pratique de la musique, du théâtre et de la danse revêt une importance si primordiale dans la société. La conclusion s'impose donc de bâtir une politique ambitieuse d'éducation à la musique, à la danse et au théâtre durablement depuis le plus jeune âge, de promotion du spectacle vivant et des pratiques amateurs, y compris au sein des entreprises, et d'intégrer la connaissance de ces trois domaines dans la formation des formateurs, des enseignants, ainsi que des personnes et des associations qui interviennent dans le domaine des soins et de l'aide à la personne.

Bâtir une vision politique de la France et de l'Europe ayant pour objectif de consolider nos liens de

fraternité distincts de la famille, de la religion ou de l'économie fondée sur la recherche de l'intérêt personnel, voilà tout l'objet de cet appel à l'union. La musique et la danse forment le centre de cette construction. Dans les paragraphes suivants il s'agira de la développer, de l'agrandir comme autant de cercles concentriques. Ou de vaguelettes que l'on voie sur la surface de la marre après avoir jeté une pavé.

Utopique ? Non. Utopie signifie en aucun lieu. La musique et la danse elles, sont partout. Et cela dès que des êtres veulent entrer en résonance et en mouvement, par-delà les mots, par delà la matière. C'est là leur force, c'est là leur utilité individuelle et sociale.

II. S'unir sur une culture partagée et ouverte

II.1. La culture comme ciment de la société.

La musique et la danse font partie d'un cercle plus vaste et tout aussi fondamental appelé « culture ». Et si la diversité de ces « millions d'êtres », plus de cinq cents millions tout de même, semble être solidement garantie par les institutions de l'Union Européenne, le sentiment individuel d'être uni aux autres se délite dangereusement en ce début de XXIème siècle. Car il repose précisément sur ce lien fragile qu'est la culture. Encore une fois, pas l'économie, ni la famille ni la religion, non, la culture. Dans mon expérience passée au Département des Études et de la Prospective du ministère de la Culture[19], son Directeur et créateur, Augustin Girard répondit un jour à une de mes questions. Je lui demandais, « Que pensez-vous du résultat de trente ans de dépenses culturelles publiques ? ». Là, il me répondit d'abord « Au bout de trente années, on tourne toujours autour de 12 à 15 % de la population que l'on pourrait qualifier de culturellement active ». Ce qui paraissait plutôt être un aveu d'échec puisque ces dépenses avaient été croissantes sur la période. Mais il poursuivit en disant « C'est peut-être ce qui suffit à une société pour tenir debout ». Moi, j'en ai maintenant la certitude, c'est la culture, avec ses différentes pratiques, savantes ou populaires, qui agit comme le véritable ciment de la société européenne.

Avec les arts et la littérature, la culture agit sur notre sensibilité, elle a le pouvoir de nourrir notre imagination et notre créativité, de nous ouvrir à nous-mêmes et aux autres. Avec la philosophie, les sciences et les techniques, elle enrichit notre connaissance de nous-même, et de notre environnement de l'infiniment petit à l'infiniment grand. En résumé, par ses multiples formes, la culture alimente notre sensation et notre sentiment d'exister. Elle est enfin souvent un exutoire salvateur pour sortir des trois modes de relation que sont l'économie, la religion et la famille lorsque ceux-ci imposent des rapports de forces économiques durs – effets sociaux du capitalisme non régulé ou du communisme étatique - des dogmes religieux intransigeants – sur le mariage, sur l'homosexualité, les arts… - ou des intérêts propres familiaux inégalitaires – droit d'aînesse, héritages, place des femmes…

Ainsi, comme ciment de la société, la culture pour se déployer librement, ne doit dépendre aucunement ni de l'économie, ni de la famille ni de la religion. C'est une affaire de société, de civilisation. Et ce n'est pas non plus la politique qui doit diriger la culture, mais l'inverse. Le grand humaniste et résistant que fut Jean-Marie Domenach l'a écrit il y a plus de 25 ans : « Ce n'est pas la politique, ce ne sont pas les institutions qui font une culture, c'est la culture qui inspire la politique et qui fait vivre les institutions »[20].

Je ne peux donc que suivre l'avis d'E.W Saïd lorsqu'il dit que « la musique, la culture et la politique forment un tout »[21]. Et j'ajoute que la culture doit être la première préoccupation politique dont l'action visera précisément à la conserver, la transmettre, et l'enrichir dans l'intérêt du plus grand nombre, c'est à dire dans l'intérêt général.

---

19 Le Département (actuellement Département des études de la prospective et des statistiques (DEPS) permettait entre autre de mesurer les dépenses culturelles publiques. J'y avais fait des enquêtes sur le financement culturel des collectivités locales entre 1991 et 1995.

20 In « Europe : le défi culturel » Ed. La Découverte/Essais. 1990. p 78

21 Ib p 19

II.2. La culture comme l'expression de la liberté d'aimer, de savoir et de faire.

La culture n'est pas seulement une affaire d'œuvres. Elle concerne aussi les manières d'être. Vaste, polymorphe et insaisissable, comment résumer la culture européenne ? Je pense que la culture européenne, c'est finalement l'expression de la liberté d'aimer, de savoir et de faire. Aimer, avec d'abord la figure du couple, qui s'exprime dans le récit biblique du Cantique des cantiques, dans le mythe d'Orphée, puis dans l'apparition de l'amour courtois, la légende de Tristan et Yseult, dans les lettres d'Abélard et d'Héloïse, dans les poèmes de Dante pour une Béatrice symbolique ou ceux de Pétrarque pour une véritable Laure. Cette relation de couple qui sera longtemps contrainte par le mariage religieux, et qui se libérera progressivement pour ne pouvoir être que civil et même concerner des personnes de même sexe. Aimer c'est aussi apprécier la saveur des choses de la vie, leur qualité et leur variété. Savoir, proche étymologiquement de saveur, est quant à lui représenté magistralement par la figure mythique de Faust, qui donne son âme à Méphistophélès en échange de la connaissance absolue[22]. Ce qui en dit long sur l'appétit de savoir de l'homme. Faire, enfin, avec les prodigieuses réalisations et créations que l'intelligence, la volonté, le talent et la sensibilité ont pu produire. Ces mots résonnent dans la liberté de conscience et dans la liberté d'expression. Dans le plaisir, dans le désir, dans la curiosité, dans la réflexion, dans l'action, dans l'invention, dans la création. Dans le rire, et dans la Joie, ce mot -« Freude »- par lequel débute précisément l'Ode à la Joie de Schiller.

Ces trois verbes s'associent aisément par deux ou trois pour signifier ce que nous sommes suivant les moments de l'existence. Être curieux : aimer savoir. Vouloir transmettre : faire aimer. Prendre plaisir à l'action : aimer faire. Être capable : savoir faire. Apprécier : savoir aimer. Informer ou enseigner : faire savoir. Par trois, ces mots résonnent particulièrement dans une Europe aux fortes racines chrétiennes, - que l'on peut voir synthétisées dans la deuxième des sept dernières paroles de Jésus, implorant l'amour divin: « Père, pardonne-leur[23] : ils ne savent pas ce qu'ils font »- Ou bien encore par cette phrase qui m'avait frappée : « Que j'aime à faire apprendre un nombre utile aux sages » tirée d'un poème qui donne plusieurs décimales du nombre pi. Je l'avais entendue pour la première fois prononcée par mon professeur de Mathématiques en classe de Math sup au lycée Janson de Sailly, M. Djian. Frappé parce que c'était la première fois que j'entendais un professeur de Mathématiques citer un poème, et de l'entendre dire que c'était certainement plus difficile d'écrire des poèmes que de faire des mathématiques. Nous qui héritons d'enseignements disciplinaires dispensés de manière si peu perméables les uns aux autres, sommes toujours peu disposés à goûter les trésors de l'enseignement interdisciplinaire. Alors, forcément quand un mathématicien vante la poésie, cela étonne. Cela ne devrait pas, je pense au contraire. Avec le temps je suis frappé aussi de voir combien il est difficile d'associer ces trois verbes en une phrase : aimer faire savoir. Et peut-être plus encore, à l'envers : savoir faire aimer. Avoir l'envie de transmettre - aimer faire savoir - et en être capable d'une manière profonde, sûre et durable - savoir faire aimer – constituent me semble-t-il l'idéal de l'enseignant. Et je mesure chaque jour la difficulté de la tâche : partir le matin comme Prométhée et revenir le soir comme Sisyphe ! Tout en restant « heureux » pour reprendre le lendemain...

C'est au nom de cette fraternité et de cette culture là, celle de l'expression de la liberté d'aimer, de savoir et de faire, que nous devons nous unir. Et la politique doit agir prioritairement pour que cette culture soit une base, une référence solide pour l'existence de chacun. Nous devons aussi nous unir

22 Pour finalement comprendre que seul l'amour peut sauver, comme l'éternel féminin de Goethe l'indique.

23 Car le pardon divin est considéré comme un acte d'amour.

pour qu'elle soit préservée des menaces et des attaques, intérieures et extérieures. Nous unir également autour d'une vison de l'économie qui préserve et promeuve cette culture et réduise les effets néfastes sur les individus et la nature, d'une société de plus en plus mondialement productiviste. Tout ceci nécessite en définitive de nous unir en France et dans l'Union Européenne pour nous réapproprier l'intérêt général, le formuler et le défendre afin d'atteindre à une harmonie satisfaisante entre citoyens, entreprises, institutions, États et environnement.

III. S'unir contre l'ignorance, la défiance, la menace et les attaques , pour notre indépendance et pour mieux nous protéger.

III.1. Reprendre conscience de notre culture pour retrouver notre confiance et ne pas se replier sur nous-mêmes

Cette culture ainsi « approchée », pour ne pas dire définie , a survécu à de multiples conflits. Elle a fondé la civilisation européenne. Cependant, il faut garder en mémoire cette parole de Paul Valéry au lendemain de la première guerre mondiale, « Nous autres, civilisations, nous savons maintenant que nous sommes mortelles. »[24] Et le risque mortel aujourd'hui c'est celui du repli identitaire qui augmente à mesure que l'économie n'assure plus le bien-être matériel du plus grand nombre.

III.1.1 Une culture opposée au repli identitaire.

Qu'il s'appuie sur la nation, la race ou la religion, le discours identitaire fait toujours appel à des caractères réputés assurer l'homogénéité d'un groupe auquel ceux qui en font partie s'identifient facilement à l'exclusion des autres, accusés de tous les maux. Bref, les boucs émissaires sur lesquels sont projetés ni plus ni moins que l'ignorance de ceux qui les condamnent. Le mélange, le métissage sont perçus comme un brouillage de ces caractères. Voire une « pollution », un « virus », un « cancer » pour les plus extrêmes. On pense n'être plus identifié, identifiable à mesure que l'étiquette que l'on s'est choisie devient moins lisible à cause des autres qui ne sont pas « conformes ». « On n'est plus chez nous » ou sa variante plus glamour « Pas de ça chez nous » entendra-t-on alors. Et l'on comprend que lorsque des individus ou des groupes ont choisis pour s'identifier des clichés simplistes, des arguments à l'emporte-pièce, des slogans populistes vociférés avec force effet de manche ou de menton, ou, pire, des actes de sauvagerie le tout pour restreindre l'expression de la liberté des « autres » d'aimer, de savoir ou de faire, alors c'est toute la dynamique de la culture européenne qui est mise à mal, toute sa civilisation qui vacille.

III.1.2 Une culture qui se nourrit d'échanges avec les autres cultures.

Il ne s'agit pas de dire qu'aujourd'hui ces raisons proviennent d'un quelconque « choc des civilisations »[25] pleinement conscientes d'elles mêmes, opposant violemment valeur civilisationnelle contre valeur civilisationnelle. L'ignorance est au contraire au cœur du problème. Qui appelle à un travail de fond sur le plan culturel. Je reprends pour l'affirmer ce que Edward W. Saïd, autre intellectuel humaniste, co-fondateur avec Daniel Barenboïm du divan occidental-oriental, a déclaré dans la préface de son ouvrage « L'Orientalisme » en 2003 : « Loin d'un choc des civilisations préfabriqué, nous devons nous concentrer sur un lent travail en commun de cultures qui se chevauchent, empruntent les unes aux autres et cohabitent de manière bien plus profonde que ne le laissent penser des modes de compréhension réducteurs et inauthentiques. »[26]

---

24 Paul Valéry. La lettre de l'esprit. 1919

25 Au sens donné par l'essayiste Samuel Huntington dans son ouvrage éponyme en 1997.

26 *in* « L'Orientalisme » l'orient créé par l'occident. Edward W . Saïd. Préface de 2003. Ed. Seuil. p IX.

La société a besoin de la stabilité et de la confiance entre ses membres et dans l'avenir qu'apportent la paix, la justice et la prospérité économique. Mais, l'effet néfaste sur l'emploi que la succession des crises économiques que la France, et une grande partie de l'Europe occidentale, traversent depuis le premier choc pétrolier en 1973, ainsi que la crise sans précédent liée aux millions de réfugiés qui souhaitent aujourd'hui migrer en Europe, ont entamé la confiance de nombreux citoyens dans leurs représentants et leur politique au point de faire monter un électorat qui soutient des idéologies ancrées sur des bases identitaires contraires à la culture européenne. C'est pourquoi notre société a surtout aujourd'hui besoin d'une conscience, d'un ciment que seule la culture peut lui donner. Seul ce travail culturel, qui nécessitera une réflexion approfondie sur notre système d'enseignement, de formation et d'accès à l'information nous redonnera la confiance suffisante pour faire face aux funestes menaces internes et externes qui nous affectent.

Il est donc urgent de prendre conscience de ce «lent travail en commun de cultures qui se chevauchent, empruntent les unes aux autres et cohabitent » pour parer aux guerres ou aux conflits intérieurs et extérieurs qui, se fondant sur de mauvaises raisons culturelles, ne visent qu'à défendre l'intérêt personnel de ceux qui les initient et les dirigent contre la France et l'Europe

Car de plus en plus en France et en Europe, non seulement ce ciment s'effrite car il est travaillé de l'intérieur mais il est attaqué, menacé ou défié depuis l'extérieur, et cela de plusieurs manières. Toutes s'appuient à la fois sur un fond identitaire très puissant, aux modes de compréhension « réducteurs et inauthentiques », et tantôt sur le crime, l'autoritarisme ou la corruption, quand ce n'est pas un cynique mélange des trois. Actuellement les menaces directes nécessitent de lutter sur plusieurs fronts.

III.2. Lutter contre les auteurs de crimes « jihadistes »[27] qui se revendiquent d'une lecture « véridique » ou « authentique » de ce qu'ils interprètent comme étant l'Islam.

III.2.1 Favoriser la pluralité des questionnements, des lectures et des expressions religieuses de l'Islam non totalitaire.

A propos de l'Islam et de tous les débats qu'il suscite en particulier en France, il faut être bien naïf, influençable ou provocateur pour croire ou faire croire un seul instant que le Coran et d'autre textes fondateurs de l'Islam parlent d'eux-mêmes. Cela vaut d'ailleurs pour la Bible ou les Évangiles : l'interprétation des textes s'impose, et les outils de la recherche scientifique et des sciences humaines sont une formidable opportunité de développement intellectuel et spirituel pour tous les hommes de foi, et non, dans le cas de l'Islam en particulier, une atteinte à une pureté originelle qui n'a jamais existé historiquement. La voie islamiste qui tente de figer le sens des textes une fois pour toutes est tout simplement une voie totalitaire, fermée et à terme funeste. Elle peut rassurer les esprits les plus inquiets, donner l'illusion d'une perfection aux plus idéalistes, elle évite surtout le questionnement en apportant des réponses toutes faites qui non seulement emprisonnent ses adeptes, les coupent de leur milieu d'origine et surtout peut les rendre violents envers ceux qui ne la partagent pas.

A contrario, les nouveaux penseurs de l'Islam dont parle Rachid Benzine ouvrent une voie salutaire

27 Je mets ce mot en italique car le sens du terme Jihad n'est pas univoque : les auteurs d'attentats et les soldats de daech en adoptant une version par les armes.

dans la crise profonde et sauvage que traversent les musulmans à travers le monde. En effet, leurs travaux montrent que « l'Islam pur n'existe pas historiquement. Ce n'est pas l'Islam pris comme une entité supérieure abstraite qui enseigne, relèvent-ils, mais ce sont toujours des musulmans qui parlent. De même on ne peut pas dire de manière objective que le Coran parle car ce sont les gens qui le font parler ! Comme le proclamait le prophète Ali ibn Abû Tâlib, le cousin et gendre du Prophète, quatrième calife : « Le Coran est dans le *mushaf* [le recueil écrit des révélations]. Il ne parle pas de lui-même : ce sont les êtres humains qui l'expriment. »[28] Et lorsqu'il s'agit de l'interprétation des textes islamiques fondateurs, l'histoire enseigne qu'elle a été figée à partir du X° siècle : « Il est vrai que depuis longtemps, et bien qu'insoutenable en théorie, le suivisme des jurisprudences aura compromis ce que les oscillations entre grands exégètes pouvaient ménager de liberté. Malgré toutes les plaidoiries contre le « conformisme » ou « culte du précédent » *(taqlid)*, rares furent en effet, depuis le milieu du X° siècle, les recours véritables des jurisconsultes à l'«initiative doctrinale » *(itjihâd)*, et encore plus à l' « innovation » *(tajdid)*, plus souvent d'ailleurs qualifiée d' « impiété » *(bid'a)* que de « réforme » *(islah)* »[29]. Dix siècles qui mènent de dangereux manipulateurs à de macabres contresens opposés à « cette remarque d'évidence que la *sharî'a* dont se réclament aujourd'hui tant d'activistes les engage non pas au fixisme, mais au contraire à la dynamique qu'implique l'étymologie du mot. Il évoque en effet la voie, l'accès, le cheminement. » [30]

III.2.2 Lutter contre la propagande wahhabiste mondiale

Tout oppose l'itjihâd à l'intégrisme et au jihâd criminel dans cette tragique mue que l'Islam subit actuellement. Le wahhabisme et le salafisme, ferments avérés du jihâd criminel en Arabie et l'islamisme chiite du guide suprême en Iran conduisent à rejeter et condamner les défenseurs de l'initiative doctrinale et de l'innovation. Pour les dirigeants de ces pays, l'enjeu est de montrer aux musulmans qu'ils sont les plus légitimes défenseurs de ce qu'ils pensent être la Vérité de l'enseignement coranique, qui passe à leurs yeux par un certain nombre d'obligations et d'interdits, pour lesquels les contrevenants risquent par exemple l'amputation, voire la décapitation en place publique.

Quelques éléments permettront de prendre conscience du problème posé par « l'industrie idéologique wahhabite »[31]dans sa recherche d'imposer progressivement aux musulmans du monde entier, les principes d'une lecture totalitaire de l'Islam à l'exclusion de toutes les autres. En effet, les dirigeants du Royaume saoudien, ont depuis longtemps engagé une politique de propagande religieuse wahhabite à la fois dans leur royaume et dans le monde.

III.2.2.a) Ses effets destructeurs au sein de la péninsule arabique

Le wahhabisme a conduit à faire table rase de la plupart des traces d'un certain passé islamique et préislamique : destruction des mosquées de la tombe de l'oncle du prophète, de celle de la fille du prophète ; destruction du tombeau de la mère du Prophète et de celle de son père ; construction d'un bâtiment sur la maison où serait né Mahomet, sur celle où il aurait vécu à Médine, et sur celle de sa première femme ; disparition de la première Mosquée où il enseigna. « En 1994, le mufti

28 *In* « Les nouveaux penseurs de l'Islam » Rachid Benzine. Ed. Albin Michel. 2004. p23

29 *In* « Quel Islam ? » de Jacques Berque. Ed. Sinbad Actes Sud. 2003 ; p 23

30 ib. p 38

31 Titre emprunté à l'ouvrage « Dr. Saoud et Mr. Djihad » de Pierre Conesa. Préface d'Hubert Vedrine. Ed. Robert Laffont. Septembre 2016. p 97 . Cet ouvrage sert de référence aux faits rapportés dans ce présent appel

Abdelaziz ibn Baz, plus haute autorité religieuse du régime wahhabite, lance une fatwa stipulant qu'il n'est pas permis de glorifier les bâtiments et les sites historiques. […] Entre cinq cents et six cents mausolées et d'autres monuments de l'Islam des origines ont été démolis. 95 % des bâtiments datant de plus de mille ans auraient été rasés durant les vingt dernières années ». [32] Sur le plan de l'enseignement, le royaume a eu recours au nombre et à l'efficacité organisationnelle des Frères musulmans : « dans les années 1960, beaucoup d'enseignants Frères musulmans, chassés par Nasser, se réfugient en Arabie saoudite. Les premiers arrivent d'Égypte, d'Irak et de Syrie, suivis d'une seconde vague dans les années 1970, avec les Frères libérés des prisons de Sadate ». [33] Il serviront de cadres aux écoles et aux universités que le régime entend créer, souhaitant pour ces dernières concurrencer l'université d'al-Azahr du Caire qui « enseignait un islam progressiste « nassérien » qui conteste directement les systèmes monarchiques et l'obscurantisme du wahhabisme »[34]. Ainsi les trois villes de La Mecque, Médine et Djeddah rassemblent aujourd'hui « la plus forte concentration d'institutions islamiques du monde »[35]. Elles dispensent à des milliers d'étudiants[36] du monde entier, aidés par des bourses conséquentes octroyées par le régime, des cycles d'études plus courts que de coutume et profondément sectaires, dont ils feront « bénéficier » des centaines d'institutions islamiques de part le monde: « de trois à cinq ans, et non plus quinze années autrefois indispensables pour prétendre au titre d'ouléma [...] l'enseignement de la théorie du darwinisme, de Freud, de Marx, de la musique et de la philosophie occidentale n'est pas autorisé [...] la surproduction de diplômés […] conduit à exercer une pression constante pour islamiser le droit»[37]. Et pas seulement pour leur assurer des débouchés.

III.2.2.b) Son infiltration au niveau mondial

Cette « wahhabisation » du droit se concrétise à travers la création d'institutions dotées de moyens importants atteignant la reconnaissance internationale, meilleure gage pour dominer, neutraliser ou isoler les autres courants musulmans. La Ligue Islamique Mondiale (LIM), est ainsi créée pour concurrencer la ligue arabe de Nasser, et sous forme d'ONG afin d'en exclure les musulmans chiites, parvient a obtenir le statut d'observateur à l'ONU, et l'accréditation auprès de l'UNICEF. Elle affirme dans sa charte « Nous, États membres affirmons également notre conviction qu'il ne saurait y avoir de paix dans le monde sans l'application des principes de l'Islam »[38]. On voit bien la perversité du raisonnement puisqu'il faut entendre ici non pas Islam mais wahhabisme. Elle est présente dans « 120 pays et contrôle environ 50 grands lieux de culte en Europe ». Sa géopolitique mondiale lui permet de s'infiltrer la où le droit national le lui permet. Le cas de l'Angleterre est assez emblématique. En 2008, Lord Phillips, chef de la magistrature d'Angleterre et du Pays de Galles, a déclaré : "Il n'y a pas de raisons pour lesquelles les principes de la charia, ou de tout autre code religieux, ne pourraient pas être le fondement d'une médiation ou d'autres formes alternatives de résolution des conflits"[39]. De fait, un Tribunal Islamique Arbitral chapeaute des tribunaux

32 ib. p 66
33 ib. p 91
34 Ib p 95
35 Ib p 95
36 L'université islamique de la Mecque recevait 15 000 étudiants en 2002. ib p 94. Celle de Médine a formé plus de 45 000 cadres depuis sa création. (p 119). Les boursiers étrangers représentent environ 25 000 étudiants passés par les universités islamiques. (p 120). A Médine, lorsqu'ils arrivent les étudiants reçoivent entre autre « un montant mensuel [de l'ordre de 500 à 900 dollars ndlr] tout au long de leurs études ». Les études terminées l'étudiant doit impérativement retourner dans son pays. « avec parfois un salaire garanti par le Royaume » (p 120).
37 Ib p 96
38 Ib p 100
39 Le Monde avec AFP 04.07.2008.

islamiques, siégeant principalement dans des mosquées, « règlent des différends financiers et familiaux en fonction de principes religieux et rendent des décisions pleinement exécutoires »[40]. D'autres pays d'Europe, mais aussi le Canada ont également, ou ont eu par le passé, une forme de perméabilité que la France connaît moins à l'égard des droits religieux communautaires. Une autre organisation internationale, l'Organisation de la Conférence Islamique devenue en 2011 l'Organisation de la Coopération Islamique, complète le dispositif. Sa « Déclaration des droits de l'homme en Islam [|…] soumet toute législation à la charia (art. 25) et prohibe de fait les conversions (art. 10) »[41]. L'OCI a une délégation permanente à l'ONU et regroupe 57 États membres. L'OCI serait à l'origine de « 90 % des dépenses de l'ensemble de la foi dans le monde musulman »[42]. L'Arabie dépenserait ainsi chaque année environ de 5 à 7 milliards de dollars pour propager sa propagande wahhabiste dans le monde, soit à peu près autant que ce qu'elle consacre à ses importations en armement, soit « entre deux et sept fois ce que l'URSS dépensait pour sa propagande à sa grande époque ». Comment d'autres courants pourraient lutter contre cette industrie ? Les pays d'Europe, dont une part de sa population est musulmane, doivent donc tout à la fois, s'efforcer de préserver la diversité des formes d'expressions de la foi musulmane et soutenir l'approche critique des textes de manière à permettre aux musulmans de ne pas se laisser prendre à cette idéologie totalitaire et en même temps maintenir sans faillir un droit national excluant sauf rare exception, le droit religieux communautaire, contrôler fermement les ONG et les associations recevant des fonds de l'étranger alors que celles-ci « ne font l'objet d'aucun examen de la part des autorités publiques ».[43] Sur le plan international, c'est toute l'architecture de la propagande wahhabiste qu'il faut anéantir. Au « soft power américain dans la structure, soviétique dans la méthode », qui, comme le souligne l'auteur de l'ouvrage qui a servi à cette mise au point, caractérise l'industrie de la propagande wahhabite, doit répondre une stratégie claire, coordonnée et dotée de moyens appropriés de tous les États fragilisés par cette doctrine. C'est en fait à une guerre de contre-propagande, une guerre psychologique, comme au bon vieux temps de la guerre froide, à laquelle nous sommes désormais condamnés.

III.2.2.c) Le poids des hydrocarbures

Le poids de cette guerre psychologique c'est celui du poids économique et politique des hydrocarbures. C'est lui, le gage véritable des dirigeants pour augmenter leurs richesses, leurs pouvoir et garantir leur pérennité. Cette chape de plomb idéologique, confortée par d'immenses richesses, et un pouvoir de nuisance mondial, domine des États ou pseudo-États, unis dans un même rejet des valeurs occidentales et des sciences, lesquelles pourraient remettre en cause leur assise idéologique. Bien installée sur le territoire d'origine de l'Islam, celui des lieux saints, elle obère durablement dans cette zone, et par contagion dans de nombreux pays non musulmans, toute évolution de l'interprétation des textes.

III.2.3 Le soufisme comme rempart à l'islam radical ?

L'enjeu de la tragédie actuelle est pourtant celui-ci : le XXI° siècle verra-t-il naître une cohésion pacifique des différentes expressions de l'Islam répondant à une nécessité intérieure et échappant à l'intérêt d'individus totalitaires ? Souhaitons qu'il en soit ainsi, et que les initiatives politiques et

40 Ib p 112
41 Ib p 117
42 Ib p 122
43 Ib p 123

culturelles dans ce sens soient encouragées. Là encore, musique et danse devraient avoir une plus grande place : le succès des rencontres des traditions musicales religieuses comme celles initiées par sœur Marie Keyrouz ou plus largement encore par le festival des musiques sacrées de Fès depuis 1994, auquel elle a participé plusieurs fois avec des artistes de différentes confessions, unis par la spiritualité intérieur exprimée par la musique et la danse, montrent la direction. Ce sont des occasions d'entendre des musiques de tradition soufies qui indiquent qu'il est possible, tout en étant musulman, d'employer la musique et la danse pour exprimer son sentiment religieux, pratique du reste aussi ancienne que l'Islam lui-même contrairement au wahhabisme né au XVIII° siècle.

Faouzi Skali, un des grands spécialistes du soufisme, qui a dirigé le festival de Fès pendant vingt ans et qui y dirige maintenant celui de la culture soufie confie au Monde en mars 2015 : « Dans l'ensemble du monde musulman, de l'Asie à l'Afrique, la culture soufie est très largement majoritaire. Pourtant, son patrimoine spirituel, artistique et littéraire demeure souvent absent de la vie publique. » Et le soufisme peut, selon l'universitaire chercheur « être un rempart à l'islam radical ». Pour lui, « Défendre un patrimoine culturel soufi est une urgence qui échappe à des velléités d'instrumentalisation politique. Au fond, c'est une guerre culturelle. » Guerre qui vise entre autre l'expression musicale qui semble poser tant de problèmes aux penseurs intégristes, y compris l'expression sacrée alors même que le Coran dans sa sourate IV -163 indique que Dieu a dit à Mahomet : « Et nous donnâmes les psaumes à David »[44], le Zabur, dont le 150° psaume[45] fit l'objet de tant de mises en musique chez les juifs comme chez les chrétiens, et vise expressément à louer Dieu avec les instruments de musique et la danse, ce qui vaut toujours mieux que de tuer en son nom.

III.2.4 Couper les têtes de l'hydre de Lerne

Qu'ils aient pour nom al Quaeda, daech, Boko Haram, les talibans, les shebab, l'hydre de Lerne que constitue cette nébuleuse terroriste appelle nécessairement des réponses multiformes sur le plan de la sécurité intérieure et extérieure. L'organisation et le mode de fonctionnement des services de renseignements français, la coopération avec les autres pays alliés sont des sujets qui appellent des efforts humains et budgétaires auxquels nous devrons souscrire. Et il sera tout autant nécessaire de déployer une diplomatie qui aura les moyens de sa politique.

III.2.4.a) Les erreurs de l'administration Bush en Irak, la faiblesse des États de droit

Aujourd'hui bénéficiaires de la protection américaine au sein de l'OTAN, la France et l'Europe sont aussi tributaires de sa puissance pour combattre daech. Mais combien de temps faudra-t-il accepter les erreurs commises par l'administration américaine au moyen-orient ? La seconde intervention américaine en Irak a été justifiée par des mensonges. Et le remplacement qui a suivi des sunnites par des chiites aux commandes de l'État irakien a conduit au résultat que « Dans les quartiers et provinces sunnites du pays, plus de 50 % de la main d'œuvre a perdu son emploi. La debaasification est vécue comme une persécution identitaire, une punition collective pour des

44 *In* « Le Coran, essai de traduction ». Jacques Berque. Ed. Albin Michel. 2002. P 118

45 « Allez louez Yah, Allez louez Dieu […] Louez-le au son du shofar, Louez-le avec le nével et le kinnor Louez-le avec les tambours et les danses Louez-le avec les cordes et les cuivres Ah louez-le avec les cymbales qui résonnent Louez-le avec les cymbales qui retentissent […]. » *in* "La Bible: Nouvelle traduction" de Bayard Presse 2001. p 1447

crimes dont les sunnites ne se sentent pas forcément responsables »[46]. Nourrissant ainsi un peu plus la haine contre l'occupant et ravivant les luttes entre sunnites, chiites et kurdes. Et surtout ce remplacement a conduit nombre d'anciens généraux, et d'officiers de renseignements sunnites du parti Baas de Saddam a constituer la colonne vertébrale militaire de daech en se liant avec les islamistes de Al Baghdadi. Des militaires d'un pays qui sous Saddam a enchaîné plusieurs guerres : de 1980 à 1988 contre la République islamique d'Iran (entre 500 000 et 1 200 000 morts), contre le Koweit, puis contre les troupes de la coalition américaine (sans la France qui avait prudemment refusé d'y participer). Des militaires rompus aux guerres, et qui n'hésitent pas à utiliser pour daech des armes chimiques en 2015[47] comme ils avaient pu le faire pour Saddam en 1983.

Le terrorisme, exprimé de la manière la plus sauvage, est un élément déterminant de la stratégie criminelle de daech. Il est à craindre qu'il se développe d'autant plus que la maîtrise du terrain leur échappera. Celui-ci exploite toutes sortes de failles de nos États de droit, dont la plus importante est sans doute que la plupart d'entre eux ont des politiques de défense de type conventionnel avec une armée régulière qu'ils doivent adapter rapidement à une forme de guerre clandestine mondiale. Enfin, il exploite toutes les possibilités offertes par nos modes de production et d'échanges internationaux. Tout d'abord les terroristes auraient bien du mal à agir sans l'argent qui les fait vivre : le trafic de pétrole, d'armes, d'œuvres d'art, de drogues[48], qui s'ajoute à l'esclavage, le proxénétisme et les taxes imposées au populations soumises[49]. Ils auraient aussi plus de difficulté sans les armes, les technologies, les techniques, les infrastructures, y compris celles du blanchiment d'argent, que leurs ennemis – nous, les européens en l'occurrence - ont bien de la peine à ne pas mettre à leur disposition.

III.2.4.b) La faiblesse diplomatique française et européenne, l'obstacle russe

Nous avons aussi bien de la peine à agir seuls dans la région. En 2011-2012 trois double veto russe et chinois contre des résolutions d'origines européennes à l'encontre du régime syrien, permettent à Bachar el Assad de se maintenir au pouvoir et barre la route à une aide militaire aux rebelles, voire à une intervention de l'OTAN comme ce fut permis en Libye après une résolution onusienne. En 2013 le président français n'a pu avoir le soutien du président américain pour engager des frappes en Syrie alors que Bachar el Assad avait employé des armes chimiques contre son peuple. Et cela, alors même que Barack Obama avait déclaré que cet acte constituait une ligne rouge à ne pas franchir. Le président de la République n'a donc pas agi. Tout cela en dit long sur notre capacité française et européenne à intervenir à l'extérieur selon nos intérêts. Le veto russe d'octobre 2016 à la proposition française d'arrêt des bombardements des quartiers est d'Alep, que Moscou effectue au profit du régime alaouite, fait dire au Président Obama devant deux de ses généraux sous la plume du dessinateur Petillon avec ce titre magistralement atroce « Alep, nouveau Guernica : « Ce qui nous manque c'est un artiste de la trempe de Picasso ».[50]

---

46 In « Irak la revanche de l'histoire ». Myriam Benraad. Ed. Vendémiaire 2015. p 67

47 Enquête de l'ONU publiée en août 2016 et portant sur la période 2014-2015.

48 « les activistes djihadistes ne se livrent pas directement à la production ou à la distribution de drogues, mais assurent seulement la « protection » des trafiquants. Cette pirouette sémantique leur permet d'affirmer qu'ils ne touchent pas directement à la drogue » voir le site du Centre Français de Recherche sur le Renseignement

49 Le gouvernement irakien a continué à payer ses fonctionnaires sous domination de daech encore en 2015 ! Le Monde 19 -11-2015.

50 Le Canard enchaîné . N° 5006. 5 octobre 2016. p 3

III.3. Lutter contre la politique extérieure agressive de Vladimir Poutine, et son infiltration en Europe.

III.3.1 Une rivalité exprimée dans le rapport de force, et par le fait accompli.

Cette politique agressive se caractérise entre autre par des annexions : l'Ossétie du sud en Géorgie puis la Crimée. La défense de l'intérêt des russophones servant de prétexte. Mais aussi par des survols de bombardiers flirtant d'un peu trop près avec l'espace aérien européen : le 29 octobre 2014 quatre bombardiers et quatre ravitailleurs sont interceptés par l'aviation norvégienne ; en décembre 2014 des collisions sont évitées entre un appareil militaire russe et un avion de ligne de la compagnie SAS au sud de la Suède, une autre collision a été évitée de justesse avec un avion au décollage de Copenhague ; en janvier et en février 2015 deux bombardiers sont pris en chasse par l'aviation française au large des côtes bretonnes ; le 22 septembre 2016, à nouveau deux bombardiers sont pris en chasse tour à tour par les aviations norvégienne, britannique, française et enfin espagnole. Sur le plan de la mobilisation et des capacités militaires, la Russie inquiète les états baltes. Engagés dans l'OTAN, ceux-ci ne peuvent bénéficier concrètement d'un force de réaction rapide de l'Organisation qu'à hauteur de « 600 hommes en quarante-huit heures ; là où la Russie a multiplié depuis plusieurs années les exercices surprises permettant, dans le même temps, d'en déployer plusieurs dizaines de milliers »[51]. Même en équilibrant les forces conventionnelles, la Russie recourt a des systèmes qui visent, notamment par des moyens balistiques, à limiter les capacités d'actions de l'ennemi sur un théâtre opérationnel[52]. Reste la dissuasion nucléaire, qui ne s'entend que pour éviter d'utiliser le feu atomique et nécessite de montrer en permanence sa crédibilité. C'est donc une forme d'escalade, une mobilisation de coûts supplémentaires. De même en Europe du sud-est une brigade Roumaine sera convertie en brigade internationale en raison de « ce qu'il pourrait advenir de la Moldavie, laquelle est flanquée d'une Transnistrie où sont stationnés 1 500 hommes des forces russes ». A la tête de celle-ci vient d'être élu, Igor Dodon, qui « voit en Vladimir Poutine un modèle, veut « ramener l'ordre » dans son pays et y défendre les « valeurs traditionnelles », expliquait-il au Monde avant le premier tour, depuis son quartier général de campagne tapissé de clichés le montrant en compagnie du président russe ou du patriarche orthodoxe de Moscou »[53]. La Russie oblige ainsi l'Europe à une politique de déploiement conventionnel et de manœuvres de dissuasion nucléaire plus soutenue en temps de paix qu'elle a tôt fait de présenter comme une politique agressive de l'OTAN. Dans le dernier livre blanc de ministère allemand de la Défense, la relation avec la Russie est redéfinie : « la Russie, qualifiée de « partenaire » dans le Livre blanc de 2006, est aujourd'hui critiquée dans le débat politique pour « remettre en question l'ordre de paix européen » et « affirmer une rivalité stratégique » avec l'Occident »[54]

III.3.2 Une recherche de grandeur qui s'accommode de corruption et de sacrifices .

51 In DSI Hors Série n° 49. p 36. Philippe Langloit. Chargé de recherche au Centre d'analyse et de prévision des risques internationaux (CAPRI)

52 Appelé dans le jargon militaire A2/AD pour Anti access / Area denial.

53 Le Monde.fr. 13-11-2016. « En Moldavie, le candidat pro russe remporte l'élection présidentielle ». Benoit Vitkine

54 Le Monde. fr. 13-07-206 « L'Allemagne s'engage à devenir un partenaire militaire plus actif »F. Lemaître. N. Guibert

La rivalité russe avec l'Europe occidentale se fonde sur une politique visant à restaurer une certaine grandeur qui s'appuie sur l'armée et la religion orthodoxe. Mais la Russie se perd dans une corruption endémique qui implique des gouverneurs de régions, des militaires et récemment le ministre de l'économie accusé d'avoir reçu un pot-de-vin de deux millions de dollars. Ce phénomène n'est pas neuf « En janvier 2001, selon le centre français de recherche sur le renseignement (CFRR), « la pègre contrôle de facto des secteurs entiers de l'administration territoriale et de l'activité économique de la Fédération de Russie […] 40 % du PIB de la Fédération de Russie »[55] Depuis, la Russie est toujours classée parmi les pays les plus corrompus. Face à cela, le maître du Kremlin adopte une politique anti-corruption plutôt sélective, en clair « Poutine met en scène sa dénonciation de la corruption à des fins, politiques »[56]. Sur le plan de la santé publique, le « grandeur » peut se targuer de voir l'espérance de vie atteindre un niveau d'environ dix ans inférieur à la moyenne européenne, et l'état préoccupant du système de soins a suscité de grands troubles dans la population en 2014-2015 au point que le gouvernement a du faire marche arrière dans sa politique de diminution drastique du personnel soignant. Reste qu'au budget 2017 soumis à la Douma, le poste santé diminue de 18 % [57]. Et la pauvreté augmente « en 2010, 12,6 % de la population (près de 8 millions de personnes) vivaient en dessous du seuil officiel de pauvreté ou revenu minimum de subsistance. On est passé , en 2015, à près de 23 millions »[58] soit près de 15 % de la population. Le peuple russe a subi des horreurs pendant de longues années au cours du vingtième siècle. Ce n'est pas pour autant qu'il est condamné a perpétuellement supporter des sacrifices tant sur le plan économique que sur celui des libertés publiques. L'opposition est d'ailleurs pour le moins muselée, la liberté d'expression combattue a force argument de « lutte contre le terrorisme » ou de « blasphème », lequel peut coûter jusqu'à trois ans de prison - par l'encadrement ou l'interdiction même, des ONG, considérées comme « agents étrangers ». Ainsi le bureau d'Amnesty international, ouvert depuis vingt ans à Moscou a vu ses locaux fermer sous scellés sans préavis. La propagande officielle enfin se diffuse avec efficacité à la télévision. Le Kremlin a toute latitude pour appuyer sa politique sur un renforcement du rôle de l'armée grâce à laquelle Vladimir Poutine peut marquer des points sur la scène internationale et ainsi en profiter sur le plan intérieur. Stratégie qui semble porter puisque le président peut se targuer d'un large appui populaire. L'autre pilier est l'Église orthodoxe russe que Vladimir Poutine présente comme seule héritière de la civilisation chrétienne, alors que « En réalité, l'Église est à bout de souffle et exsangue. Les paroisses ouvertes dans la précipitation au cours des années 1990 comptent davantage de badauds que de véritables paroissiens »[59]. Ce qui n'empêche pas son patriarche Cyrille Ier, ancien agent du KGB, dont la fortune est estimée à 1,5 milliard de dollars[60] de voir en lui « un miracle divin ». Comme à l'époque de Staline. Staline, que Poutine réhabilite comme vrai vainqueur de la barbarie nazie, oubliant entre autre le pacte de non agression et de partage de l'Europe de l'Est signé avec Hitler. Le maître du Kremlin qui met lui-même en scène un culte de la personnalité d'homme fort qui plaît tant y compris à des hommes et des femmes politiques en France.

55 *In* « La Russie sous Poutine » Jean -Jacques Marie . Ed. Payot p 165.
56 Ib p 167
57 *In* Le Monde « En Russie, les malades du cancer préfèrent mourir » 19-10-2016
58 Ib. p 241
59 extrait d'un article du Courrier international 12-18 février 2009 cité par Jean-Jacques Marie *op. Cit.* p 104
60 ib. p 99

III.3.3 Une infiltration européenne à contrecarrer puissamment en réaffirmant nos valeurs

Beaucoup de personnalités, politiques essentiellement, peuvent d'ailleurs servir de relais à une entreprise russe d'influence déstabilisatrice, dans notre pays comme en Europe. Repérée depuis 2008 par les services de renseignements français :« L'objectif de cette guerre d'influence [...] est de créer un lobby, de diviser les opinions publiques, mais aussi les pays européens entre eux, en misant sur les mouvements souverainistes de droite comme de gauche ».[61] Marine le Pen sera la seule responsable de parti à reconnaître publiquement en mars 2014 le résultat du vote consacrant l'annexion de la Crimée à la Russie. Le 31 mai de la même année, à Vienne, une réunion sera organisée par l'oligarque proche de Vladimir Poutine, Constantin Malofeev rassemblant des nationalistes russes et des responsables de partis d'extrême droite européens (Front National représenté par le conseiller « affaires étrangères » de Marine Le Pen, Aymeric Chauprade, FPÖ en Autriche et le parti bulgare Atakla). Le thème avait pour titre «l'avenir des valeurs fondamentales de la civilisation chrétienne en Europe, comme la famille». Le FN recevra ensuite un prêt de neuf millions d'euros d'une banque proche du Kremlin[62]. Comment s'étonner entre autre que les représentants du FN mais aussi François Fillon par voie parlementaire aient pu obtenir que soit votée – à 55 voix contre 44 – une résolution, non coercitive mais symbolique tout de même, visant à lever les sanctions européennes contre la Russie, ou bien fustigent l'État français de ne pas avoir vendu les mistrals à l'armée russe. Enfin, l'intrusion russe perce à travers la création le 29 janvier 2015 du site Sputnik, véritable propagande pro-poutine, anti américaine et anti-européenne[63].

Il manque sûrement une réseau d'information indépendant en langue russe destiné à tous les russophones, et principalement ceux qui vivent dans les anciens pays satellites de l'U.R.S.S, pour contribuer à contrecarrer la voix du Kremlin. Plus largement il nous faut nous inscrire dans une politique d'affirmation des valeurs démocratiques et humanistes européennes défendues ici. Cela ne passe par une politique culturelle clandestine comme les américains s'y sont adonnés à la barde des artistes et des intellectuels européens à travers le Congrès pour la liberté de la culture de 1950 à 1967 dont « le résultat fut un réseau remarquablement serré de gens qui travaillaient aux côtés de l'Agence – la CIA – pour promouvoir l'idée que le monde avait besoin d'une *pax americana*, d'un nouvel âge des lumières qui serait appelé le Siècle américain »[64]. Cette politique culturelle anti-communiste de type impérialiste ne correspond pas ni au projet européen ni à la situation du monde actuel. Pour autant la voix européenne doit se faire entendre dans un monde qu'elle souhaite paisible avec des moyens conséquents prenant en particulier appui sur une diplomatie active. Le réseau diplomatique français, deuxième au monde, devrait être mieux mis à contribution dans ce domaine, au même titre que des investissements doivent être plus massivement consacrés à l'aide au développement et à l'éducation dans les pays en difficultés, mais aux ressources convoitées par des pays prédateurs qui peuvent difficilement s'enorgueillir de leur préoccupation pour les droits humains. Plus sûrement encore l'UE doit affirmer sa volonté de lutter contre les réseaux d'influence et condamner les positions pro-russes des responsables extrémistes européens, ou des attitudes trop

61 *in* « La France russe » de Nicolas Hénin. Ed. Fayard. 2016. p, 169

62 First Czech Russian Bank (FCRB) petite banque « commerciale » détenue par Gazprom dont l'actionnaire principal est l'État russe. Ce prêt fait l'objet d'une commission d'enquête parlementaire.

63 « Dernier né du dispositif du Kremlin, le site d'information Sputnik comprend notamment le service en langues étrangères de l'agence de presse publique Ria-Novosti et la radio à destination de l'étranger Voix de Russie. Ces deux entités ont été réunies en décembre au sein d'une nouvelle agence Rossia Segodnia (Russie d'Aujourd'hui) » lisible sur le site d'Euractiv. Le site Sputnik dédramatise les survols en parlant de routine pour tester la réactivité européenne.

64 In « Qui mène la danse ? » La CIA et la guerre froide culturelle. Frances Stonor Saunders. Ed. Denoël Impacts. 2003 p. 14

conciliantes - sous couvert de pragmatisme et de défense des intérêts des chrétien orthodoxes - adoptées vis-vis du chef du Kremlin par des hauts responsables politiques, en particulier à droite. Quand ce n'est pas un parterre de stars françaises et internationales qui semblent s'esbaudir, comme Gérard Depardieu, aux quelques notes de piano puis au chant du Tsar d'un soir, au demeurant premier ministre russe à l'époque, qui se plaît à donner du « I found my thrill on blueberry hill » pour un concert de charité[65] en 2010. Il semble qu'aujourd'hui, Vladimir Poutine trouve davantage le frisson dans le rapport de force et la politique violente du fait accompli plutôt que dans « la douce mélodie de l'amour » que jouait « le vent dans le saule » dans la chanson immortalisée par Fats Domino.

III.4. Lutter contre la pression sur l'Europe et le double jeu que M. Erdogan exerce

Il obtiendra 6 milliards d'euros d'aide d'ici 2018 pour l'accueil des réfugiés, qui sont près de deux millions, et exige des exemptions de visas pour ses ressortissants dans l'espace Schengen, sans qu'il y ait un lien quelconque entre les deux sujets. Un vrai chantage. Le Liban qui accueille plus d'un million de réfugiés syriens (sans compter les 450 000 réfugiés palestiniens), soit la moitié de ce que la Turquie accueille, n'a pas de telles exigences. D'autre part M. Erdogan est moins préoccupé par daech, qui a commis des attentats sur son sol, que par les combattants Kurdes en Syrie affiliés au PKK[66] qu'il considère comme des terroristes plus nuisibles à la Turquie que daech à qui il a fait d'ailleurs profiter de la porosité de sa frontière au début du « califat ». Il décide d'entrer en Syrie le 24 août 2016 pour empêcher une jonction de toutes les forces kurdes, à la frontière sud de son pays.

Dans son pays le président fait preuve d'autoritarisme. Face au mouvement Güleniste qui a fait l'objet de purges massives dans tous les secteurs de l'État[67] après un putsch raté dont il accuse le fondateur du mouvement d'être à l'origine. Face à la laïcité héritée du Kémalisme qu'il remet en cause radicalement et de manière agressive depuis au moins 1998 où il fut condamné à une peine de prison pour incitation à la haine alors qu'il avait repris les propos suivants "Les minarets seront nos baïonnettes, les coupoles nos casques, les mosquées seront nos casernes et les croyants nos soldats"[68]. Face aux droits de l'homme en acceptant l'éventualité de réintroduire la peine de mort. Autoritarisme doublé de populisme lorsqu'il déclare : «Quand je défie le monde entier - lorsque c'est nécessaire - je sais que j'ai la Turquie entière derrière moi» [69]. Dans le conflit qui se joue à ses frontières, Erdogan voudrait sans doute aussi tirer son épingle du jeu en devenant un acteur majeur et prendre le leadership régional face à l'Arabie ou à l'Iran quitte à éloigner son pays de l'Europe.

La volonté farouche de M. Erdogan d'accaparer les pleins pouvoirs tout en bafouant régulièrement les droits de l'homme, et la liberté de la presse en Turquie, sa politique défiante sur la scène internationale ne sont donc pas de nature à enjoliver l'avenir des relations de son pays avec la France et l'Union Européenne. La Turquie est pourtant un allié de l'OTAN – pour combien de temps ? - aux côtés des américains[70] qui en ont fait une pièce maîtresse de la défense de l'Europe du

65 https://www.youtube.com/watch?v=IV4IjHz2yIo

66 Parti des Travailleurs du Kurdistan, séparatiste et considéré comme terroriste par les États-Unis et l'Union européenne en particulier.

67 « La Turquie a suspendu ou licencié 81 494 fonctionnaires, dont plus de 3000 soldats, depuis la tentative échouée de coup d'État le mois dernier, a affirmé le Premier ministre Binali Yildirim » , selon CNN Turk. Au 16 août 2016. 21 000 enseignants ont également perdu leur licence.

68 Propos provenant d'un théoricien du nationalisme turc Zia Gokalp (1876-1924)

69 6 mai 2016.

70 Les USA versent « une aide financière gracieuse en matière de sécurité, laquelle varie entre 3 et 5 milliards de

sud et de l'accès à la Méditerranée et un allié des européens dont la France. Ce double jeu, l'alliance avec OTAN, les pourparlers d'adhésion à l'UE, l'accord sur les migrants d'un côté, et le développement de l'autoritarisme, de l'islamisme et d'une alliance avec Moscou de l'autre obligent l'Europe à la plus grande vigilance auprès d'un allié qui par le passé, depuis 1952 tout de même, a pu montré sa fidélité mais dont la politique intérieure et extérieure au proche-orient est source d'incertitudes et lourde de facteurs déstabilisants.

La critiquable stratégie américaine en Irak et en Syrie, la présence dans l'OTAN d'une Turquie autocratique réconciliée avec des russes menaçants, les veto russes et chinois au conseil de sécurité des Nations Unis bloquant toute résolution favorable à l'aide à la rébellion, voulue en particulier par les européens, et plus encore l'aide militaire russe au régime de Bachar el Assad qui se transforme de plus en plus en prise en charge directe par l'armée russe de la défense du régime syrien, devenu vassal de Moscou, ne sont donc pas sans poser un problème d'indépendance pour la défense et de la sécurité de la France, de l'Union européenne et plus largement de l'espace économique européen (EEE) [71].

III.5. Vers une diplomatie et un défense européenne communes dans la zone euro.

III.5.1 L'urgence de l'intégration des moyens de sécurité et de défense

Les moyens de l'indépendance de cette défense et de cette sécurité devront certainement être adossés à une diplomatie commune. L'Europe est perçue par ceux qui veulent porter atteinte à ses intérêts, comme une entité homogène. Et c'est en tant qu'entité homogène que l'Europe réussira plus sûrement à les défendre et à se protéger. Aucun pays seul ne peut prétendre en Europe avoir tous les moyens à sa disposition pour affronter efficacement toutes les formes de conflits car « le problème majeur du rendement global de l'appareil de défense européen tient à sa fragmentation. Et le seul moyen d'y remédier est une plus grande intégration des forces européennes »[72] . Si le rapport de force est amené à devenir plus important sur le plan international, alors une plus forte intégration de nos moyens diplomatiques, de défense et de sécurité n'en est que plus urgent. C'est naturellement avec les pays de la zone euro où le partage de souveraineté est le plus fort parmi les pays d'Europe, qu'il faut construire cette intégration. Le Brexit a ouvert une possibilité de concrétiser ce projet bloqué jusqu'à présent par le Royaume-Uni qui ne concevait la défense de l'Europe que dans le cadre de l'OTAN. Ceci nécessitera, des investissements conséquents en matière de défense et de sécurité impliquant également les autres partenaires de l'UE. Celle-ci a de nombreux atouts pour y parvenir. L'UE fait jeu égal avec les USA et la Chine en terme de PIB ou de commerce international. Plus de cinq cent millions de personnes y vivent[73] L'Euro représente la deuxième monnaie de réserve au monde. Elle a encore d'autres atouts mondiaux. Cet espace, l'UE et plus largement l'EEE a donc les moyens d'investir dans sa défense à la hauteur des enjeux.

III.5.2 Rattraper le retard budgétaire, rééquilibrer le rapport UE-OTAN.

---

dollars ». Le Canard enchaîné numéro du 7 septembre 2016 p 3.

71 Les membres de l'UE avec l'Islande, la Norvège et le Lichtenstein

72 *In* DSI Hors Série n° 49 p 24. Frederic Mauro , avocat spécialisé dans les questions de défense.

73 En attendant que le Royaume-Uni ne soit plus membre officiellement, le « Brexit » étant un référendum consultatif

Elle peut déjà commencer à rattraper son retard : déjà les pays européens au sein de l'OTAN ne consacrent que 1,43 % de leur PIB à leur défense, contre 3,37 % pour les américains[74], alors que les accords entre pays membres les ont fixé en 2014 à 2 %[75] et 20 % de leur budget de défense à l'équipement. L'Allemagne en particulier n'a pas pris de décision pour le combler rapidement : « le gouvernement allemand s'est engagé à porter son budget de la défense de 33 milliards d'euros à 39 milliards en 2020 pour atteindre au moins 1,5 % du PIB »[76] alors qu'il atteint à peine 1,20 % en 2015. Cette année là, la France n'était pas trop loin d'y satisfaire avec 1,80 %, le Royaume Uni l'atteignait avec 2,09 %[77]. Atteindre ces objectifs est d'autant plus nécessaire que « dans bien des cas, il s'agit surtout de moderniser les capacités aujourd'hui vieillissantes, en veillant à ce que les nouveaux systèmes d'armes répondent bien aux logiques actuelles. Pis, l'inflation du coût des matériels pourrait même entraîner une réduction des capacités si les investissements sont insuffisants »[78].

La défense a un prix. Il semble que les européens ont trop longtemps compté sur l'appui américain au sein de l'OTAN pour s'en acquitter. Lors de son soixantième sommet, le président Obama l'a d'ailleurs rappeler en demandant plus d'engagements financiers aux États membres, qui s'y étaient d'ailleurs engagés en 2014. Mais cet appui risque bien d'être plus faible, l'actuel président américain Trump considérant l'OTAN comme une survivance obsolète de la guerre froide. Son argument s'ajoute à ceux déployés par la précédente administration qui a décidé de basculer davantage ses efforts vers l'Asie, et cela d'autant plus qu'elle ne veut ni ne peut plus assumer seule le rôle de gendarme de la planète. Il n'empêche, la défense européenne passe encore par la prépondérance des États-Unis dans l'OTAN qui contribueraient toujours à hauteur de 69 % des dépenses et 68 % des dépenses d'équipement si les autres membres atteignaient les objectifs rappelés plus haut.

Aujourd'hui la confiance que nous pouvons avoir dans notre culture - l'expression de la liberté d'aimer, de savoir et de faire - dans la paix que nous avons construite depuis plus de soixante-dix ans en Europe, dans notre puissance économique et dans la solidité de nos institutions devrait nous inciter, face aux défis qui nous attendent, à nous unir davantage pour notre défense et notre sécurité. Le choix est donc dans la recherche de l'autonomisation croissante de notre sécurité et de notre défense, dans le partenariat équilibré et efficace OTAN-UE, et UE- Royaume-Uni en traitant avec prudence l'épineux problème que représente la Turquie, membre de l'OTAN, en conflit avec la Grèce sur la question du partage de Chypre, et membre associé de l'Eurocorps[79].

III.5.3 La nécessaire relance franco-allemande

Le Brexit et l'arrivée de Donald Trump à la Maison blanche sont des arguments fondamentaux justifiant que la France et l'Allemagne relancent l'initiative d'une Europe de la défense avec les autres partenaires de l'UE. Le 27 juin , quatre jours après le vote britannique, Angela Merkel, François Hollande et Matteo Renzi ont fait une déclaration dans laquelle ils affirment : « Nous nous

74 Site de l'OTAN : http://www.nato.int/nato_static_fl2014/assets/pdf/pdf_2016_01/20160129_160128-pr-2016-11-fre.pdf#page=3
75 Site de l'OTAN : http://www.nato.int/cps/fr/natohq/official_texts_112964.htm
76 *In* DSI p 89
77 source OTAN juillet 2016
78 *In* DSI Hors Série n° 49. p 8. Joseph Henrottin chargé de recherche au (CAPRI).
79 Corps d'armée européen composé de six nations cadres : L'Allemagne, La Belgique, La France, l'Italie, le Luxembourg, la Finlande et la Pologne.

montrerons à la hauteur de nos responsabilités si nous développons notre défense européenne et prenons les engagements nécessaires pour nos opérations conjointes, ainsi que pour nos capacités et notre industrie militaires. Le potentiel d'une véritable politique étrangère, de sécurité et de défense commune n'a pas encore été pleinement exploité. »[80] Le 11 septembre 2016 les ministres de la défense français et allemand rendent un rapport à la responsable Européenne de la diplomatie. Le sommet des Bratislava des 27 pays de l'UE le 16 septembre dernier, reprend les conclusions de ce rapport, en particulier l'objectif de « renforcer la coopération de l'UE en matière de sécurité extérieure et de défense » . Déjà se trouve sur la table l'utilisation des articles 42 et 43 du traité de Lisbonne permettant le recours à la coopération structurée permanente (CSP) qui portera sur les aspects d'ordre opérationnel, capacitaire et industriel. Dans l'article 42 , il est dit : « La politique de sécurité et de défense commune inclut la définition progressive d'une politique de défense commune de l'Union. Elle conduira à une défense commune, dès lors que le Conseil européen, statuant à l'unanimité, en aura décidé ainsi ». Plusieurs questions vont être étudiées et validée. Il s'agit :

- de rendre plus rapide et plus efficace le déploiement des missions et opérations européennes, en ayant recours à l'Eurocorps a qui revient l'organisation d'une intervention de l'UE. Cela concernerait la mise en œuvre des Groupes Tactiques de 1 500 hommes qui n'ont pas été utilisés à ce jour[81].
- d'améliorer la Politique de Sécurité et de Défense Commune (PSDC) au moyen d'un commandement médical européen pour développer l'interopérabilité des différents services de santé, ainsi qu'une plate-forme logistique mutualisant les capacités de transport stratégique (air/ terre/mer)
- d'un partage accru de l'imagerie satellitaire
- d'un renforcement de la base industrielle et technologique de défense européenne (BI-TDE) afin d'éviter au maximum que des partenaires européens n'achètent à l'étranger -principalement aux États-Unis-. Ce renforcement porte sur le ravitaillement en vol, la communication satellitaire – fonctions militaires du système de géolocalisation Galileo auquel Londres s'est toujours opposé -, la cybersécurité, le drone MALE (Moyenne altitude et longue endurance)
- du renforcement du rôle et du budget de l'Agence Européenne de Défense (AED) que le Royaume-Uni évitait systématiquement
- de la mise en place d'un QG européen à horizon 2017-2018.

Plus que jamais la nature de la relation franco-allemande déterminera la capacité de défense de l'Europe dans le monde et notre capacité à agir selon nos principes. Sortir de l'euro serait un signal contradictoire avec le nécessaire partage de souveraineté que représentent une sécurité et une défense communes.

80 www.france-allemagne.fr

81 Les GT-1 500 ou battlegroups ont été créés en 1999 lors du Conseil européen d'Helsinki. C'est un groupe minimal de forces militaires « crédible et cohérent, déployable rapidement, capable de mener des opérations autonomes ou d'assurer la phase initiale d'opérations de plus grande envergure ».

IV. S'unir sur une autre vision de l'économie

IV.1. Refonder le système monétaire international

L'économie n'est ni une fin en soi, ni une science exacte. Mais les problèmes liés aux échanges de biens sont devenus si cruciaux dans le monde que les économistes sont maintenant non seulement indispensables au débat, mais ils sont surtout indispensables aux politiques. Parmi eux certains atteignent un haut degré d'influence. Le maître de l'école de Chicago, Milton Friedman, un des économistes les plus influents du XX° siècle, est un de ceux-là. Il a inspiré entre autre la politique économique du président américain Reagan et celle du premier ministre britannique, Margaret Thatcher. Moins d'intervention de l'État, des monnaies qui sont comme des marchandises, dont le prix est fixé par le marché sans étalon de mesure, une inflation maîtrisée voilà en résumé la doctrine libérale, monétariste et anti inflationniste de Friedman. Selon cette doctrine du libre-échange, dès lors que la marché ne serait pas entravé, tout le monde en retirerait un bénéfice, les vendeurs des profits, les acheteurs la satisfaction de leurs besoins au juste prix.

IV.1.1 Le problème « dollar »

Sauf que, de 1944 à 1971, ce système était déséquilibré en raison du rôle privilégié du dollar qui est à la fois une monnaie nationale et la monnaie de référence internationale dont le manque de stabilité du taux de change pouvait être potentiellement néfaste à grande échelle. A partir de 1971, il est devenu absurde car le dollar perdit sa référence à l'or, considéré comme instrument de mesure universel. Depuis, il est devenu dangereux car s'y sont greffées des dérives financières privilégiant les espaces juridiques moins-disants du point de vue fiscal, démocratique, social et environnemental. Pas des pays, non, juste des espaces juridiques favorables.

C'est tout d'abord ce fameux privilège exorbitant du dollar que dénonçait le général De Gaulle en 1965 lorsqu'il affirmait : « Nous tenons donc pour nécessaire que les échanges internationaux s'établissent, comme c'était le cas avant les grands malheurs du monde, sur une base monétaire indiscutable et qui ne porte la marque d'aucun pays en particulier. »[82] Il pensait à l'époque revenir à l'étalon or, de manière à rééquilibrer le système et éviter les abus liés à la monnaie des États-Unis « qu'il n'appartient qu'à eux d'émettre »[83]. Non seulement ceci n'a pas eu lieu, mais cinq ans plus tard les États-Unis ont suspendu la convertibilité du dollar en or le 15 août 1971, et cela de manière unilatérale, rompant les accords de Bretton Woods de 1944. Ceux-ci établissaient les règles du système monétaire international sur le seul dollar, adossé à des réserves d'or américaines représentant, à l'époque, les trois quart du stock d'or mondial. Sur cette base les États-Unis pouvaient puissamment contribuer au développement du commerce mondial, tant qu'ils avaient suffisamment de réserves pour convertir les dollars émis à l'étranger si de telles demandes étaient faites. Mais les réserves d'or couvrant de moins en moins le volume des dollars émis, le risque de ne plus assurer cette convertibilité fut tel que, par exemple, le général De Gaulle réclama qu'on lui rendit l'équivalent en or de ce que la banque de France détenait en dollars.

82 Conférence de Presse du Général de Gaulle, Palais de l'Elysée, 4 Février 1965
83 ib

Puis, en 1971, la succession des déficits de la balance des paiements des États-Unis ne leur permirent plus effectivement d'assurer cette convertibilité automatique fixée à 35 dollars pour une once d'or. Après un épisode de dévaluation insuffisante du dollar, en 1973, le cours des monnaies devient flottant comme le recommandait Friedman depuis 1953. Cela donna un privilège encore plus grand aux États-Unis pour creuser leurs déficits commerciaux. Car, si les déficits commerciaux de la première puissance économique mondiale permettaient aux autres pays de développer le commerce international, cela les obligeait à faire confiance encore plus au dollar puisqu'ils en accumuleraient de plus en plus dans leurs réserves. Accepté par les autres États lors les accords de la Jamaïque en 1976, le système des changes flottants est donc acté, il n'y a plus d'étalon neutre, le dollar continue d'inonder le marché mondial, et Friedman reçoit son prix Nobel d'économie. C'est le point final d'une histoire dans laquelle la monnaie, d'un point de vue international, était, par le moyen d'un cours fixé par les États, automatiquement convertible en une monnaie métallique, d'abord avec l'or et l'argent puis avec l'or seul comme référence au XIX° siècle. L'économiste de Chicago n'était pas bien sûr le seul inspirateur de cette politique, d'autres économistes et de nombreux conseillers ont convaincu des hommes et des femmes politiques de prendre ces décisions.

IV.1.2 Une refonte en amont nécessaire du système monétaire non encore aboutie ; une évolution en aval vers moins de dollar et plus d'or dans les réserves mondiales.

En 1944, l'économiste anglais J.M Keynes avait déjà proposé à Bretton Woods un système fondé sur une autre unité de compte internationale. Refusant le retour à ce qu'il estimait être une relique barbare, l'or, il avait imaginé un système alternatif au dollar-or dans lequel les monnaies nationales étaient reliées à une base commune, le bancor, et non reliées à une seule d'entre elle ou à du métal. Cela ne fut pas accepté, tout comme le retour à l'or que préconisait le général de Gaulle en 1965. Il a fallu la crise financière et monétaire de 2008, pour que le FMI propose le 13 avril 2010 la création d'une monnaie internationale sur la base de ce qu'avait préconisé J. M Keynes. Sans succès. Ce qui n'empêche pas le FMI d'avancer tout de même : le 31 octobre 2016 il décide d'intégrer la monnaie chinoise le yuan dans son panier de monnaies de référence au côté du dollar, de l'euro, du yen et de la livre sterling. Ce panier sert depuis de référence à une unité de compte, le Droit de Tirage Spécial (DTS), qui a été créée en 1969 à l'époque où, précisément, il manquait pour le commerce mondial une offre suffisante de réserves d'or ou de dollar. Cette unité de réserve est calculée actuellement sur ces cinq devises de manière proportionnelle, dont le dollar et l'euro forment l'essentiel avec respectivement 41,73 % et 30.93 % du DTS[84] Ainsi le FMI poursuit la démarche d'intégrer les monnaies fortes dans un panier de référence qui pourrait servir à créer des bons du trésor en DTS voire, comme le proposait le prédécesseur de C Lagarde, de facturer l'or ou le pétrole en DTS. Corrélativement, ce qui se dessine aujourd'hui en pratique, c'est une dé-dollarisation de certains pays et une recherche d'augmentation des réserves en or. L'attrait particulier des banques centrales pour l'or et en particulier les banques centrales russes et chinoises en attestent. Entre eux, ces États ont aussi décidé de commercer en yuan ou en rouble en se passant du dollar, pour de gros contrats d'hydrocarbures. Tout comme l'Iran qui, depuis la levée de l'embargo américain, a décidé de présenter ses factures de pétrole en euro.

84 Source site du FMI « Droit de tirage spécial (DTS) le 30 septembre 2016 ». www.imf.org. A comparer avec un dollar et un euro qui constituent respectivement environ 64 % et 20 % des réserves monétaires mondiales selon la BCE

IV.1.3 L'euro monnaie internationale ?

Un des avantages de faire de l'euro une monnaie réellement internationale est de contrebalancer la place du dollar dans le système monétaire et peser dans les négociations mondiales visant, pour reprendre les termes du général De Gaulle, à le refonder sur une « base indiscutable ». Les spécialistes s'accordent sur le fait que le dollar ne sera pas remplacé par la devise d'une nation dominante comme ce fut le cas pour les États-Unis après 1945. « Le scénario jugé le plus probable (bien que discutable) est celui du polycentrisme monétaire. Le nouveau régime monétaire international reposerait sur la cohabitation de plusieurs monnaies internationales centrées sur des blocs monétaires régionaux et articulées entre elles par des mécanismes de coopération et de coordination »[85].

Mais de nombreux éléments handicapent l'internationalisation de l'euro selon l'auteur de l'ouvrage cité ici : 85 % des échanges bilatéraux de devises se font en dollar, il est surreprésenté dans les transactions internationales, les contrats en hydrocarbures sont presque tous facturés en dollar, l'économie mondiale dépend fortement de la Réserve américaine pour obtenir des liquidités en dollars, le très faible taux de croissance de la zone euro incite peu à détenir des euros – même si la zone attire d'autant les investisseurs étrangers qu'ailleurs les perspectives de croissance sont aussi plutôt faibles -, l'absence de nouvelles crises monétaires n'est pas garanti. L'absence de politique de change pose aussi un problème. Elle est liée aux vues divergentes de la France et de l'Allemagne. Celle-ci nie la surévaluation de l'euro qui a pour origine sont fort excédent commercial, qui s'élève à 8 % de son PIB, la France estimant qu'un euro fort pénalise son économie. Dans la pratique c'est à la BCE que revient la responsabilité d'agir sur le taux de change, sans avoir de légitimité démocratique pour cela. Mais le traité donne ce pouvoir au Conseil européen qui devrait être plus actif et ne pas seulement agir en réaction au marché. François Hollande l'a pourtant affirmé en 2013 devant le Parlement européen «Nous devons avoir une politique de change» a-t-il déclaré en justifiant que la monnaie « ne peut fluctuer selon les humeurs des marchés. Une zone monétaire doit avoir une politique de change sinon elle se voit imposer une parité qui ne correspond pas à l'état réel de son économie ». Depuis, peu de choses ont été engagées. Il faut donc relancer une politique de change de l'euro.

D'autres difficultés rendent l'internationalisation de l'euro plus délicate. Les marchés monétaires et financiers européens sont plus étroits, segmentés et moins liquides, et le marché de la dette publique de la zone euro est fragmenté en autant de pays membres, contrairement aux États-Unis où le trésor est l'unique émetteur d'emprunts d'État. Surtout les États-Unis ne sont pas réputés faire défaut sur leur dette. A voir le niveau qu'elle atteint, 19 000 milliards en février 2016 – et 430 milliards d'intérêt annuel, premier poste après la défense - on peut se demander combien de temps cela peut tenir. Mais à partir du moment où environ 1 500 milliards de dollars sont dans les caisses des trésors chinois et japonais respectivement personne ne pense que les États-Unis pourraient faire défaut, puisqu'il leur suffit de fabriquer des billets et de voter une élévation du plafond de leur dette. Cela la BCE ne peut pas le faire car cela revient à acheter directement de la dette aux Etats et ses statuts le lui interdisent. Or pour arriver à l'objectif fixé d'internationaliser l'euro, il faudra l'adosser à une dette publique correspondant à l'ensemble des dettes publiques des pays de la zone, qui devraient être garanties par la BCE, comme la Réserve Fédérale ou la banque d'Angleterre le font avec les bons émis en dollars ou en livres sterling. C'est pourquoi il paraît nécessaire de changer cet aspect du traité. Sinon il est fort peu probable que les propositions de mutualisation de la dette puissent un jour aboutir puisqu'il y aura toujours le risque qu'un pays membre de la zone fasse

85 In « Changer l'Europe ». Les économistes atterrés. Chapitre « L'euro peut-il devenir une monnaie internationale de premier rang et contribuer à un système monétaire international plus équilibré ? » par Jean-François Ponsot p 261. Ed Babel Les liens qui libèrent. 2013.

défaut et que ce soit les autres qui paient. Berlin qui y voit la possibilité donnée à certains pays de jouer les « passagers clandestins » pour profiter d'emprunts à taux bas en faisant porter les risques sur l'ensemble des pays membres tout en continuant à creuser leurs déficits, y est opposé. La chancelière est surtout contre l'idée que la BCE puisse acheter directement de la dette auprès des États en créant ainsi de la monnaie, car cela représente un risque inflationniste que l'Allemagne ne veut pas prendre. Non pas tant qu'elle garde le traumatisme de la période hyper inflationniste de la république de Weimar fortement ancré dans sa mémoire - l'époque où les allemands essentiellement en 1923, transportaient leur Marks dans des brouettes pour faire leurs courses – mais plutôt que les Allemands épargnent beaucoup – la population vieillit et le système de retraite est fondé sur l'épargne qui déjà ne rapporte plus beaucoup puisque les taux d'intérêts pratiqués auprès des banques par la BCE après avoir même été négatifs, sont toujours bas - et comptent sur la solidité de leurs exportations à long terme, deux éléments qui nécessitent la plus grande stabilité monétaire, c'est à dire l'inflation la plus basse, précisément ce que la BCE a pour mission d'assurer[86]. C'est la raison pour laquelle il faut que les chefs d'États Français et Allemand portent un projet européen qui soit à la hauteur des enjeux de ce que la France et l'Allemagne peuvent représenter pour le monde comme perspective de changement radical du système monétaire dominé par les américains. Système parfaitement instable au demeurant. Il faut donc lier la question de la mission de la BCE à celle d'une refonte du système monétaire international et agir pour donner à l'euro une diffusion plus grande en particulier en facturant le plus possible d'échanges en euro plutôt qu'en dollar, en particulier les hydrocarbures de nos partenaires européens. Le marché du Brent devrait être facturé en euro. De même avec les hydrocarbures que l'UE importe avec d'autres fournisseurs que les Américains ou les saoudiens.

Si enfin un compromis est trouvé pour refonder le système monétaire international au moyen d'un instrument de mesure universel, nous en reviendrions alors à rétablir une fonction fondamentale de la monnaie. Déjà défendue par Aristote, c'est dire si le débat est ancien, « la monnaie est un instrument essentiel de la justice corrective, de la justice se rapportant aux contrats. La justice corrective signifie que l'échange entre égaux doit être proportionnel. Par conséquent dans ce domaine l'injuste est un excès ou un défaut contraire à la proportion raisonnable. En d'autres termes, pour Aristote, sans égalité proportionnelle il n'y a pas d'échange et la communauté des rapports ne peut qu'être problématique. L'échange équitable, est ainsi, pour lui, la condition même de ce qu'on va appeler plus tard libre échange, une communauté des rapports sans entraves »[87]. Les entraves ne sont non pas dues à la régulation juste, elles sont dues au déséquilibre fondamental occasionné par la tyrannie du dollar, et par des mauvaises pratiques qui ne sont corrigées ni par des instances de contrôle indépendantes ni par un comportement plus responsables d'agents économiques vigilants et correctement informés. Et ces corrections ne peuvent se faire que si l'on s'entend sur leur finalité, à savoir, l'intérêt général.

IV.2. réguler l'économie mondiale dans l'intérêt des citoyens

IV.2.1 Un libéralisme des échanges sans instrument de mesure universel

86 Voir la page suivante pour plus de précisions http://www.slate.fr/story/47511/allemagne-peur-inflation-histoire

87 In « Le capitalisme malade de sa monnaie ». Edouard Husson, Norman Palma, 2009. Ed François-Xavier de Guibert. p 32.

Les échanges internationaux se font donc depuis quarante-cinq ans sur une base monétaire parfaitement inéquitable et largement disproportionnée, qui devrait enlever toute légitimité à l'usage actuel des mots libre-échange, libéralisme ou encore néo-libéralisme, car « notre époque appelle abusivement – que ce soit pour le louer ou le condamner - « néo-libéralisme » une réalité qui ne mérite pas ce nom : l'époque économique actuelle est fondée sur le refus des automatismes de la monnaie métallique et les banques centrales y entravent régulièrement la « loi du marché » en matière d'achat et de vente de monnaie. […] Le fait est qu'on ne peut pas séparer le libéralisme économique au niveau international de l'existence d'une mesure commune universelle. »[88] La loi du marché n'existe pas faute d'une unité de mesure universelle. Et le développement d'un usage non éthique de l'économie risque, si rien ne régule le commerce mondial, de parachever le désastre. Depuis le début, les conséquences réelles du primat tyrannique et absurde du dollar comme principal instrument d'échange international, et l'instabilité de son cours, sont bien là, dévastatrices.

IV.2.2 Une succession de crises monétaires et financières

Depuis le coup de force nixonien de 1971, les effets conjugués des différentes crises monétaires et financières – successions de crises de la dette des pays en voie de développement dans les années 80-90, subprime en 2008, dettes souveraines à partir de 2010 - d'une dérégulation, pour le moins peu démocratique, de marchés de plus en plus grands avec la réapparition de la Russie, le « réveil » de la Chine, et les pays dits « émergents »- d'une course au moins disant[89] fiscal qui s'accommode d'un système international de fraude, au moins disant social qui s'accommode d'immenses inégalités de niveaux de salaire et de protection des droits salariaux, ou au moins disant environnemental qui s'accommode de polluer et d'intoxiquer le monde vivant, se sont dramatiquement accentués. Surtout pour les pays ayant une base économique réduite. Ce qui rend nécessaire pour le système monétaire mondial à la fois de définir un autre instrument de mesure que le dollar, comme nous l'avons vu plus haut, et de renforcer les instances de régulation et de contrôle du marché par un fonctionnement plus démocratique, plus juste et plus efficace.

IV.2.3 Une régulation et une pression citoyenne encore insuffisantes pour équilibrer les pouvoirs et dissuader les dérives

Il nous faut donc obtenir les garanties d'un fonctionnement juste et non néfaste de l'économie mondiale. Pour cela, il paraît indispensable de renforcer le contrôle des modes de production des entreprises par des autorités indépendantes dissuadant, interdisant et condamnant fermement celles qui ont des comportements nocifs tant sur le plan social que sur le plan environnemental. Et si en fin de compte, les contraintes fiscales s'avéraient insuffisantes pour empêcher les entreprises de polluer ou de transgresser les règles alors la seule contrainte efficace sera d'apporter une réponse pénale à ces dérives. Alors peut-être arrivera-t-on à réduire les effets néfastes de comportements inacceptables.

Parallèlement, face à l'importance économique et politique des U.S.A , aux puissants acteurs privés, la société civile européenne doit se mobiliser davantage. Bien que de nombreuses initiatives citoyennes aient vu le jour, elles peinent à peser dans les décisions qui les concernent. Il n'empêche qu'elles doivent être rassemblées et mobilisées afin d'agir sur la plan juridique et politique

88 Ib p 70

89 « dumping » pour être clair. Mais moins-disant est je crois plus directement évocateur en français.

directement ou par leurs représentants en France et dans l'UE. Le cas des traités internationaux illustre bien ce problème de démocratie. Ces traités internationaux que la Commission européenne, mandatée par le conseil européen – c'est à dire les chefs d'État et de gouvernement démocratiquement élus par les citoyens des pays membres – négocie avec les U.S.A et le Canada, contiennent de quoi impacter considérablement nos économies, nos emplois et enfin notre indépendance. Le Partenariat transatlantique sur le commerce et l'investissement avec les U.S.A[90] et l'accord économique et commercial global avec le Canada[91] , défraient de plus en plus la chronique en raison des dangers et des déséquilibres potentiels qu'ils contiennent. Si, à propos du CETA, cinq ans de négociations ont été nécessaires pour obtenir une ratification, il faut encore en passer par les parlements nationaux avant que son application voit le jour. Les pro CETA voient dans l'accord l'intérêt de mettre fin aux droits de douane entre les deux espaces, et d'instituer une réciprocité d'accès aux marchés publics. Pour les anti CETA, la société civile et le parlement belge de Wallonie, il fallait obtenir des garanties sur les normes alimentaires notamment, et sur la composition des tribunaux arbitraux, considérés comme de véritables repoussoirs. C'est ce qui s'est passé après le blocage wallon. Le tribunal arbitral est un mécanisme déjà en vigueur que le processus de négociation a révélé au grand public. Au sein du Tafta/TTIP qui permettrait de créer la plus grande zone de libre échange du monde, ce type de tribunal pose un problème majeur. L'investor-state dispute settlement (ISDS) est le mécanisme de règlement des différends entre les investisseurs et les États. Si les tribunaux arbitraux qui en assurent la mise en œuvre n'obtiennent pas directement l'annulation des lois, ils peuvent en revanche faire obtenir des indemnités aux entreprises si les États renoncent à leurs engagements. Ce qui peut être dissuasif non seulement pour les États, surtout les plus fragiles, mais aussi pour les collectivités locales qui ne veulent pas prendre le risque de trop lourdes indemnités. Et cet effet est loin d'être neutre comme l'indique le montant acquitté par les États depuis 1994 : « Dans un rapport publié en janvier 2015, l'ONG Les Amis de la Terre estimait au bas mot à 1,3 milliard d'euros l'ensemble des pénalités payées par les pays européens à l'issue d'un ISDS depuis 1994, et plus de 3 milliards en comptant les frais de justice et les règlements à l'amiable – le tout, sur la base de la seule moitié des sentences qui ont été rendues publiques. »[92]. Dans ce rapport, on apprend que 127 contentieux ont touché 20 pays d'Europe. Les indemnités demandées pour les 62 plaintes dont les données étaient publiques représentaient 30 milliards d'euros[93]. Les craintes sont donc fondées. Le processus a montré sa complexité et a confirmé le fonctionnement opaque de la Commission européenne. Tout cela fait légitimement douter qu'elle fut mise dans cette négociation totalement au service de l'intérêt général. Ceci implique donc qu'il faille repenser sa gouvernance tout en accentuant la pression citoyenne.

IV.3. Le retour du protectionnisme ?

Conjointement à la question de la monnaie, à celle des autorités de régulation se pose celle des mesures protectionnistes, que l'élection inattendue de Donald Trump rend moins virtuelle. La remise en cause de l'OMC par Donald Trump et sa volonté d'ériger des barrières protectionnistes, volonté partagée par tous ceux qui se positionnent comme anti-système, qu'ils soient d'extrême gauche ou d'extrême droite, ne régleront pas pour autant le problème : « la critique de l'OMC ne doit cependant pas mener à nier la nécessité d'une instance de régulation du commerce international, ni le fait que l'avenir du monde n'est pas dans l'utopie néo-marxiste d'un repli économique des nations

90 TAFTA - Trans Atlantic Free Trade agreement ; TTIP - Transatlantic Trade and Investment Partnership)

91 AEGC ou Comprehensive Economic and Trade Agreement (CETA)

92 In « Mythes et réalités sur les tribunaux d'arbitrage privés du traité transatlantique » Le Monde 18 avril 2015. Maxime Vaudano.

93 http://www.amisdelaterre.org/IMG/pdf/briefing_paper_french_v5_low.pdf#page=5

ou des communautés sur elles-mêmes mais dans une régulation du libre échange. Elle passe en premier lieu par le rétablissement d'un système monétaire international fondé sur la justice et la réciprocité »[94].

IV.3.1 Le cas argentin qui ne peut être qu'isolé, marginal et momentané.

Si des mesures protectionnistes prises par un État particulier de taille moyenne comme l'Argentine qui s'est isolée du commerce mondial pendant treize ans, peuvent avoir des effets bénéfiques à court terme, comme la réduction du chômage, mais peuvent aussi avoir des effets négatifs comme une inflation à deux chiffres, une économie souterraine et un développement de la corruption pour détourner les barrières douanières, ces mesures ne sont pas durables : le nouveau président argentin revient vers une politique de libre-échange, possible encore dans le contexte mondial actuel. Chaque pays peut avoir bien entendu cette tentation et bénéficier à court ou moyen terme des effets protecteurs de telles mesures - réindustrialisation , protection agricole - à condition que tous les autres pays ne s'y prêtent pas en même temps. Mais si les États-Unis s'adonnent à cette politique, les grands ensembles comme l'UE ou la Chine se verront obligés de répliquer rapidement. Or cette configuration a montré par le passé, après la crise de 1929, combien elle pouvait s'avérer catastrophique en réduisant brutalement la production mondiale et augmentant par conséquent massivement le chômage. La loi Hawley-Smoot promulguée au lendemain du Krach boursier d'octobre 1929 pour augmenter les droits de douane à l'importation est un facteur qui a aggravé la grande dépression dans le monde en entraînant des réactions protectionnistes qui ont eu pour effet de réduire le commerce mondial des deux tiers entre 1929 et 1934[95]. Dès lors, si d'aventure un État ponctuellement et provisoirement peut décider d'ériger des barrières douanières, l'ensemble des échanges internationaux ne peut s'établir pour autant sur des barrières protectrices de tous contre tous au même instant. Autrement dit, la souveraineté absolue conduisant à l'isolement voire à l' autarcie ne peut exister à l'échelle internationale sans risques pour tout le monde. Il ne peut donc y avoir que des souverainetés relatives appuyées sur la discussion.

IV.4. Réduire le déséquilibre entreprises-consommateurs

IV.4.1 Un concept de « Société de consommation » trompeur et qui a la vie longue

Le concept de « société de consommation » s'est imposé peu à peu depuis l'après-guerre pour définir notre société. La multiplicité des produits, des biens et des services y est présentée comme une réponse à des besoins plus ou moins fondamentaux. Cela semble logique, le raisonnement de l'entrepreneur étant à peu près le suivant : « il y a des besoins, donc je produis pour les satisfaire ». Et une fois que le produit, ou le service est consommé, il est détruit. Nourriture, énergie, ou moins rapidement, par l'usage, les objets, les vêtements, les machines, toute production finit détruite. Pour les biens plus durables, une maison par exemple, on admet facilement que l'usage et l'usure impliquent de consommer des produits et des services pour la réparer et l'entretenir, sous peine de destruction. Le mot anglais pour consommer, « consume », le dit clairement. C'est un mot français à l'origine. Comme la bougie allumée se consume, le produit ou le service consommé disparaît. La

94 ib. p 93

95 Source wikipedia sur la loi Hawley-Smoot

société de consommation est donc une société de destruction. S'il n'y a pas destruction, il ne peut dans ce contexte y avoir de création. Le consommateur est donc aux deux bouts de la chaîne de production : ses besoins sont le point de départ de la création du produit, du bien ou du service, sa consommation est le point final de leur destruction. Et la chaîne de production peut ainsi continuer à fonctionner à mesure que les besoins, les désirs, les appétits du consommateur sont repérés, étudiés, stimulés pour finir satisfaits, c'est à dire que ce qui a été créé a été détruit non sans que du « temps de cerveau humain disponible »[96] ait été capté grâce à la publicité pour qu'il soit plus à même de vouloir consommer. Les plus grandes entreprises s'y emploient d'ailleurs avec toute leur intelligence et toute leur énergie. Le consommateur, le client est alors considéré comme un roi, car c'est de sa consommation que dépend la survie des entreprises, et c'est elle qui conditionne le revenu des entrepreneurs, des actionnaires, des dirigeants, et des salariés. Comme c'est le consommateur qui a le dernier mot, c'est lui l'essence du système. Après tout, c'est lui qui consomme et il est libre de le faire non ?

IV.4.2 Des asymétries entre entreprises et consommateurs symptômes d'une société productiviste

Ce n'est pas si simple justement. Tout d'abord, le terme « Société de consommation » réduit à la seule consommation l'activité humaine dans la société. Certes elle est conséquente mais elle n'est pas la seule activité, même si des penseurs comme Guy Debord, déjà en 1967, décrivait davantage la société de consommation comme une société du spectacle dans laquelle « Le spectacle est le moment où la marchandise est parvenue à l'occupation totale de la vie sociale »[97]. Ensuite, d'une manière triviale certes, chacun peut constater qu'il y a plus de professionnels de l'entreprise que de professionnels de la consommation ! Ce qui est moins trivial c'est que le statut de consommateur n'a été défini juridiquement avec précision qu'en … 2014[98] ! Ce qui est somme toute assez récent pour un agent économique qui est censé être l'âme du système. Et enfin, surtout, qu'il existe un certain nombre d'asymétries qui déséquilibrent les rapports d'échanges économiques entre d'un côté, ceux qui produisent, distribuent et médiatisent les produits, les biens et les services et, de l'autre, ceux qui les consomment.

IV.4.2.a) Asymétrie d'information sur les produits et les services

La première asymétrie c'est que l'entrepreneur sait ce qu'il produit et comment il le produit, le consommateur, a priori, non. Pour qu'il puisse accéder s'il le souhaite à des informations sur le produit ou le service qu'il consomme, autrement que par ce que veut bien donner l'entreprise, il faut un intervenant extérieur dans le processus d'échange : des autorités indépendantes qui établissent des règles de santé, de sécurité et d'hygiène, des certifications, des labels…auxquelles l'entreprise va se conformer plus ou moins. Il faut aussi des journalistes d'investigation et parfois de longues enquêtes, ou des lanceurs d'alerte pour révéler des vérités peu honorables comme le recours à des substances addictives introduites dans les cigarettes pour en augmenter la consommation tout en sachant le tabac cancérigène. Dans ce cas extrême, l'entreprise de tabac risque seulement la faillite

96 Phrase de Patrick le Lay, P.D.G de TF1 de 1988 à 2008, extraite de l'ouvrage "Les dirigeants face au changement" Éditions du Huitième jour, préfacé par Ernest-Antoine Seillière (ancien responsable du syndicat d'entrepreneur le Mouvement des Entreprises De France M.E.D.E.F de 1997 à 2005).

97 *In* « La Société du Spectacle ». Guy Debord . Ed. Folio, II-42 p 39.

98 La loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 dite « Loi Hamon » Instaure une définition légale du consommateur au sein du Code de la consommation.

alors que le fumeur risque de mourir prématurément d'un cancer du poumon. L'asymétrie de l'information est donc potentiellement défavorable voire préjudiciable au consommateur, surtout lorsqu'il n'a pas les moyens de la réduire.

IV.4.2.b) Asymétrie d'information sur l'entreprise

La deuxième asymétrie provient du fait que l'information que le consommateur a de l'entreprise, dont il achète les produits, les biens ou les services, ainsi que celle des entreprises qui les distribuent et les médiatisent, est souvent pauvre et inefficiente. A contrario, les entreprises s'appuient sur la mercatique[99] pour connaître précisément le consommateur. Sa demande de reconnaissance sociale par la marque est parfois telle que les entreprises font coup double lorsque leur « client » devient gratuitement un agent de promotion des produits et services qu'il achète, via la publicité qu'il fait de leurs marques (logos sur les vêtements, les voitures, les blogs[100] ou les commentaires en ligne…). Et ce n'est pas tout, d'autres horizons se sont ouverts pour les entreprises grâce aux technologies numériques. Ce qui est nouveau, depuis les années 80 avec le développement des ordinateurs individuels, puis celui d'internet à partir des années 2000, des téléphones « intelligents » et des réseaux sociaux, c'est l'importance qu'elles ont prises dans nos vies. Elles permettent d'accéder à un niveau incommensurable d'informations, sur tous les sujets, de partout, tout le temps, et de créer de nouveaux biens et services et de nouveaux usages de consommation. Elles apportent aussi aux entrepreneurs des données personnelles massivement collectées par les usages des individus, mises sous la forme d'immenses bases de données , le fameux « big data ». Et bien entendu cela accroît le déséquilibre entre la masse et l'efficacité de traitement des données collectées par les entreprises sur les consommateurs alors que ceux-ci n'ont pas massivement et efficacement accès aux informations de ceux-là.

De surcroît, le consommateur, en général se préoccupe de son plaisir, du rapport qualité prix, ou de l'image sociale qu'il veut donner par ce qu'il consomme et possède. Mais il peut s'avérer utile qu'il se pose des questions sur l'entreprise à qui il donne son argent. Il peut se dire : est-ce une entreprise adepte de l'optimisation fiscale ce qui signifie qu'elle siphonne les recettes des États et m'oblige à payer plus de taxes ou d'impôts ? est-ce une entreprise qui ne respecte pas les règles de l'Organisation Internationale du Travail, et qui accepte sans être trop regardante de faire travailler de manière indigne, parfois mortelle, des ouvrières, des ouvriers, parfois des enfants, ce qui heurte mon sens moral ? est-ce une entreprise qui ne fait pas assez d'efforts pour réduire ses polluants qui empoisonnent les sols, les eaux et le monde vivant où je vis ? Ou bien pour réduire les émissions de particules fines ou de carbone, issues de la production ou de la distribution de ses produits, qui polluent l'air de tout le monde, donc celui que je respire ? est-ce une entreprise dont les actionnaires et les dirigeants agissent de manière à faire prévaloir leurs intérêts au détriment de l'état de droit et des citoyens dont je suis ? S'ajouterait donc à la satisfaction ego-centrée d'une consommation pour soi-même, locale, une satisfaction allo-centrée pour les autres et pour l'environnement. La question de la consommation devient alors : suis-je dissuadé d'acheter si je sais que cet achat ne correspond

99 J'emploie le terme mercatique en lieu et place de marketing conformément aux recommandations de l'Académie française et à celle du ministère de l'économie et des finances qui en 2011 en a recommandé l'usage à l'Éducation Nationale.

100 « Selon l'enquête Technorati 2011 sur la blogosphère mondiale, 42% des consommateurs utilisent les blogs comme source d'information… et 30% achètent un produit sur la base des informations qu'ils y ont trouvées. » *in* Libération M. Foin 28-10-12. La loi obligeant le blogueur à indiquer si un article dont il parle est sponsorisé par sa marque.

ni à mon intérêt objectif – des taxes et des impôts en plus, ou un environnement néfaste - ni à mes valeurs humanistes ? Si oui, alors l'information nécessaire sur les actionnaires et les dirigeants des entreprises dont je voudrais consommer les produits, les biens et les services doit être la plus efficiente possible tout comme est la plus efficiente possible celle dont ils peuvent disposer sur l'ensemble des consommateurs dont je suis. Mais chacun dans son expérience de consommation sait bien que le degré d'efficience de l'information n'atteint pas aujourd'hui aux mêmes degrés dans les deux situations. Ce qui fait dire à Thomas Piketty dans « Le Capital au XXI° siècle » : « l'enjeu le plus important pour l'action collective concerne la publication des comptes détaillés des sociétés privées (comme d'ailleurs des administrations publiques) qui sous leur forme publique actuelle sont tout à fait insuffisants pour permettre aux salariés ou aux simples citoyens de se faire une opinion sur les choix en cours, et *a fortiori* pour intervenir dans les décisions »[101]

IV.4.2.c) Asymétrie de la connaissance du droit d'usage

La troisième asymétrie vient de ce que certains produits ou services ne sont pas détruits quand ils sont consommés. Ce qui est consommé, c'est le droit d'usage. Quand par envie vous écoutez de la musique sur un lecteur quelconque ou que vous lisez un livre, la musique et le contenu du livre ne disparaissent pas. Vous pouvez réécouter la musique ou relire le texte. Le même raisonnement peut s'appliquer à propos des abonnements sur les sites de streaming par exemple. Dans ce dernier cas, le support est « dématérialisé » dans le sens où vous n'avez pas un objet physique, un CD ou un livre, dédié à la musique ou au texte. Car vous n'avez pas acheté la musique ou le texte contenu dans le CD, dans le livre, ou dans l'abonnement. Non, en réalité vous avez acheté le droit d'utiliser sous certaines conditions, fixées par le Code de la Propriété intellectuelle, le support de cette musique ou de ce texte. La mention « tous droits réservés » est précisément inscrite pour le signifier. Mais ce droit, vous le connaissez a priori assez peu, comme d'ailleurs celui de tous les autres codes pour lesquels l'adage « nul n'est censé ignorer la loi » relève de la supercherie, tant leur complexité suscite jusqu'à des querelles picrocholines entre spécialistes. Cette asymétrie de la connaissance du droit d'usage de certains biens et services, et plus largement même du droit tout court, met clairement le consommateur dans une position d'infériorité de connaissances et d'informations susceptible de lui nuire. Le droit d'auteurs, le copyright aux USA, la législation des brevets, toutes ces règles posent des problèmes d'usage dans la consommation. C'est particulièrement vrai pour la brevetabilité du vivant avec les OGM. Des réponses légales, l'activisme des militants ou des initiatives comme la création des licences libres de type creative commons illustrent ce problème d'équilibre du droit d'usage. C'est d'ailleurs un problème lié à la juridicisation croissante de l'économie et même des rapports sociaux plus globalement.

IV.4.2.d) Asymétrie des capacités d'actions

La quatrième asymétrie vient de ce que le consommateur en tant que personne physique unique n'a pas la même capacité à agir pour défendre ses intérêts qu'une entreprise, personne morale, organisée le plus souvent collectivement. Consommer est bien une chose que l'on imagine être un acte singulier donnant à la « Société de consommation » un habillage homogène fondé sur la suprématie de l'individu. En revanche produire est une chose que l'on imagine hétérogène : de l'autoentrepreneur jusqu'au grand groupe industriel mondial, la variété du fonctionnement des entreprises est immense.

---

101 In «Le Capital au XXI ° siècle » T. Piketty. Ed. Seuil 2013. p 939

Et la capacité d'agir d'un consommateur pour défendre ses intérêts contre une entreprise, est d'autant plus faible que cette organisation est puissante. La capacité à agir d'un consommateur avec une entreprise n'est pas en effet la même s'il s'agit de son commerçant de quartier, d'une grande surface, d'un concessionnaire automobile, d'un grand magasin de CD ou d'un fournisseur d'abonnement musical en streaming. De même, l'artisan qui travaille pour son compte, le concessionnaire, la multinationale automobile, agro-industrielle, de la distribution ou de l'industrie de la musique n'ont pas les mêmes moyens de défendre leurs intérêts.

La puissance d'organisation, la recherche de synergies, d'économies d'échelles, l'optimisation fiscale, les visées monopolistiques, la connaissance du droit – droit des sociétés, de la consommation, des affaires, droit administratif, de la santé, de la fiscalité, de la propriété intellectuelle…- et enfin l'intérêt porté aux groupes de médias, caractérisent la plupart des grands groupes industriels dans leur recherche de maximisation des profits.

On peut ajouter naturellement l'investissement consacré à influencer le droit et les décisionnaires politiques. Aux États-Unis les grandes entreprises cotées ont investi 2,3 milliards de dollars dans le lobbying avec un certain succès : « entre 2000 et 2006, une proposition de loi préjudiciable à ce secteur avait trois fois moins de chance d'être adoptée par le Congrès qu'une proposition de loi promouvant la déréglementation. Un terreau fertile pour la propagation de la crise des « subprimes »[102].

En Europe, l'embauche par Goldman Sachs de l'ancien président de la commission européenne, Jose Manuel Barroso, soulève à juste titre un tollé d'indignation en Europe. Car l'entreprise américaine qui l'a embauché espérant, entre autre, se servir de ses nombreux contacts, n'a fait ni plus ni moins qu'aider le gouvernement grec en 2001 a maquillé les comptes de l'état pour satisfaire aux critères d'endettement et de déficit et ainsi permettre à la Grèce d'entrer dans la zone euro. Recevant au passage une recette de 600 millions de dollars pour ses précieux conseils et en vendant des produits financiers visant à se couvrir en cas de baisse du marché (hedge funds), c'est à dire en anticipant un défaut de paiement grec ! Bien sûr aucune preuve de spéculation à ce jour, mais les soupçons pèsent. C'est pourquoi, après deux mois de polémiques sur cette embauche scandaleuse, le 12 septembre 2016, l'actuel Président de la commission, Jean-Claude Junker a saisi le comité d'éthique européen pour juger du comportement de son prédécesseur qui n'est plus considéré que « comme un simple représentant d'intérêt ».

On mesure combien face à cela, les citoyens, clients, consommateurs, comme on voudra qui n'ont pas nécessairement la conscience de leurs intérêts communs, n'agissent ni se structurent de manière suffisamment efficace pour les faire valoir. L'organisation des entreprises de production, de distribution et de médiatisation est autrement plus efficiente pour défendre leurs intérêts, que l'organisation des consommateurs pour défendre les leurs. D'où l'importance du travail des lanceurs d'alertes, d'effectuer des veilles citoyennes sur tous les sujets qui touchent à nos modes de vie, de créer et maintenir à niveau des organismes indépendants qui fournissent régulièrement des résultats d'enquêtes, et d'être représentés par des élus qui défendent par la loi l'intérêt des citoyens dans des institutions efficaces.

Il est donc malsain pour le débat démocratique de continuer à qualifier notre société de « Société de consommation » aujourd'hui. Il est bien plus approprié de parler de « Société de production », et

102 Les Échos du 9 septembre 2016 : « Aux États-Unis les lobbyistes ont de beaux jours devant eux »

même plus précisément de « Société productiviste », tant la Société tout entière est mobilisée pour que la puissance financière, technique, juridique et informationnelle rende optimale la rentabilité des investissements des entreprises et minimiser leurs risques. Face à la puissance des organisations, le consommateur final, isolé, possède peu de connaissances juridiques, d'informations et de capacité à agir efficientes pour défendre ses intérêts. Nous avons encore la chance d'être dans une société dont les modes d'échanges ne sont pas totalement réduits à des rapports économiques. Mais ils sont omniprésents. Et les ravages sociaux et environnementaux d'une société tournée de plus en plus vers l'économie productiviste et qui n'œuvre pas suffisamment pour le bien commun sont hélas trop nombreux. C'est pourquoi nous devons bien prendre conscience des asymétries qui existent dans ces rapports et nous mobiliser avec une détermination sans faille et une vigilance éclairée afin que, en les réduisant au minimum, le rapport entreprises-consommateurs soit plus équilibré.

IV.5. S'unir pour faire preuve de responsabilité sur les aspects sociaux et environnementaux de la production, la distribution, la médiatisation et la consommation des produits, des biens et des services.

IV.5.1 La nécessaire connaissance des impacts sociaux des modes de production et de consommation.

Les considérations d'ordre moral, dont j'ai parlé ci-dessus – ne pas acheter un produit fabriqué dans des conditions humaines indignes et potentiellement mortelles – s'invitent de plus en plus dans le débat économique et politique, et pour de bonnes raisons. Le concept de commerce équitable se développe et son avenir dépend de l'internalisation par le consommateur de cet argument d'achat qui consiste à prendre en compte aussi l'intérêt du petit producteur[103]. De même, le consommateur peut se soucier de savoir si un produit ou un bien a permis de faire travailler quelqu'un en France ou dans l'UE plutôt qu'à l'extérieur, ce qui aura un meilleur impact socio-économique dans l'Hexagone ou chez un de nos partenaires de l'Union. On voit bien alors la nécessité évoquée plus haut de disposer de l'information sur le mode de fonctionnement social de l'entreprise pour arbitrer, choisir ou non d'acheter. L'individu ainsi informé n'aurait pas comme seuls critères d'achat uniquement le plaisir, ou la satisfaction de besoins, ou encore la recherche du meilleur rapport qualité-prix, ou encore l'acquisition de signes matériels d'appartenance à une classe ou un groupe particuliers, mais pourrait déjà éviter d'être le bout d'une chaîne de production néfaste pour lui et pour d'autres, rechercher aussi le meilleur impact socio-économique et satisfaire aussi une image plus altruiste qu'égoïste qu'il voudrait et pourrait désormais, se donner de lui-même. Ce comportement n'ayant pas un caractère spontané chez tout le monde, la politique doit avoir pour mission d'enseigner, de sensibiliser, d'informer le citoyen d'un côté, et, de l'autre, d'encourager les entreprises à internaliser ces préoccupations sociales du consommateur, de dissuader et de sanctionner efficacement les mauvaises pratiques.

IV.5.2 L'environnement, une question morale et de santé publique qui impose des transformations en profondeur de notre fonctionnement économique

103 A condition encore une fois que l'information sur le producteur et sa façon de produire à la fois d'un point de vue social et environnemental, soit accessible et suffisante.

La même approche concerne l'environnement. Ce que l'on mange, ce que l'on boit, ce que l'on respire ne cesse en effet d'être corrompu et les problèmes environnementaux, omniprésents désormais, qui pouvaient à l'origine n'être perçus que comme des problèmes moraux liés aux atteintes à la nature et à ses écosystèmes et sembler à tord ne pas concerner les êtres humains, se doublent aujourd'hui de problèmes de santé publique d'ampleur mondiale. La liste peut paraître désespérément longue de tous les préjudices faits à notre environnement et à nous mêmes, dont à des degrés divers nous sommes la cause. La scandaleuse indécence des conditions industrielles d'élevage et d'abattage, l'excessive radicalité des techniques industrielles utilisées pour la pêche, des produits chimiques employés dans l'agriculture, les dangereux ravages de la déforestation, des exploitations minières et d'hydrocarbures, de nos rejets carboniques et chimiques, de notre gestion des déchets, conventionnels ou nucléaires, sont autant de comportements emprunts tantôt d'avidité, de cupidité, ou d'inconscience matérialiste que l'on ne peut autrement juger que comme honteux, les condamner et tout mettre en œuvre pour les faire cesser. A l'aveuglement doit se substituer une sagesse collective qui, à l'instar de Rabelais, affirme que « Par ce que [...] Sagesse n'entre point en âme malveillante, et que science sans conscience n'est que ruine de l'âme » [104] nous devons servir non pas nécessairement Dieu comme le conclut le célèbre humaniste, mais notre humanité, tout simplement. L'analyse détaillée de ces comportements et de leurs conséquences déborde le cadre de cet ouvrage, et mérite un travail particulier et approfondi pour alimenter clairement le débat démocratique et les mesures qui, à l'échelle de la France et de l'UE doivent être prises, sans préjuger de notre influence dans le monde pour régler, en particulier, la question du réchauffement climatique. L'enjeu est indéniablement celui de la transformation de nos modes de production et de consommation.

Pour ne prendre que l'exemple de la pollution de l'air à l'extérieur ou chez soi, nous savons maintenant qu'elle a causé prématurément la mort en 2013 de 5,5 millions de personnes dans le monde, soit six fois plus que le paludisme[105]. C'est la quatrième cause de décès dans le monde, juste derrière la consommation de cigarettes. 87 % des individus dans le monde sont exposés à ses pathologies. En Europe, cinquante trois pays déplorent « 600 000 décès prématurés et pathologies engendrés par la pollution de l'air »[106] selon l'OMS et l'OCDE en 2015. Et l'impact sanitaire de la pollution de l'air, extérieur et intérieur, coûte annuellement 1 400 milliards d'euros à l'Europe. Pour la France, cela représente 48,4 milliards d'euros, l'équivalent de 2,3 % de son P.I.B en 2013. L'ampleur du phénomène qui touche l'être humain ne fait que plaider pour un rapport qui renoue avec la nature avec laquelle de plus en plus d'humains sont coupés et qui est bien entendu directement touchée par nos modes de production et de consommation. La disparité du vivant, celle des écosystèmes voient leur diminution s'accélérer et nous ne pouvons tout simplement pas nous en exonérer. A moins de nous condamner à vivre sur une planète passée avec le temps d'hostile à inhabitable, comme des extra-terrestres. La question écologique devient ainsi un enjeu majeur de santé publique. C'est à travers ce biais qu'il faut déjà voir le problème écologique de notre économie et plus largement de notre société. Une Nature détériorée, le climat qui se réchauffe sont des problèmes majeurs qui touchent tous les Etats. Malheureusement, c'est sur la base de discussions avec tous les États, plus ou moins disposés à faire des efforts et capables d'en fournir, que nous pouvons avancer. Il est donc nécessaire de poursuivre ces discussions et ces négociations au niveau mondial comme l'a illustré la COP21. Mais l'UE doit s'approprier ces sujets de manière à obtenir de meilleurs résultats sur notre santé et notre environnement dans le cadre de ses prérogatives. Et c'est aux citoyens de manifester leur volonté dans ce sens, et d'être assurés que leurs représentants agissent dans leur intérêt au moyen de contre pouvoirs de régulation efficaces.

104 In « Pantagruel » Rabelais
105 Rapport de la Banque Mondiale publié le 8 septembre 2016
106 Le Monde.fr 30.04.2015 Par Laetitia Van Eeckhout.

Au regard de tout ce qui a été dit dans ce chapitre, il serait bien que le citoyen-consommateur se pose finalement plus souvent trois questions : « à qui je donne mon argent ? », « à qui je donne mon temps ? » et « qu'est-ce que ça provoque? » et y réfléchir à deux fois avant d'acheter des produits ou des biens. Il reviendra alors aux entreprises, en fonction des règlements, de la fiscalité ou des quotas établis pour préserver la santé des citoyens et leur environnement, d'internaliser ces préoccupations pour permettre, qu'avec un système d'information pertinents, les consommateurs fassent aisément des choix qui correspondent à la fois à leurs désirs, à leur besoins et à l'intérêt commun, social et environnemental. C'est ce qui permettra d'engager durablement une transition énergétique issue d'une transformation en profondeur de nos modes de production, de distribution et de consommation.

V. S'unir pour consolider l'UE

La tendance de nombreux élus ou de personnalités politiques françaises, et de plus en plus de français, à rejeter la responsabilité des difficultés de la France à sortir de son marasme économique, sur l'UE est de nature à compromettre non seulement le projet d'une « union sans cesse plus étroite » telle qu'elle est prévue dans le traité de Lisbonne, mais également le projet d'union tout court. De plus en plus des voix s'élèvent dans les partis d'extrême droite, d'extrême gauche et les souverainistes de tous bords, pour sortir de la zone euro et même de l'UE accusant celle-ci, comprendre la commission européenne, ou « Bruxelles » dans les appellations les plus simplistes d'imposer des « diktats »[107] et de promouvoir un « ultra » ou un « néo » libéralisme contraire à l'intérêt des citoyens. Ceci appelle plusieurs remarques.

V.1. L'UE, la Commission, l' « ultra » et le « néo » libéralisme, le marché, la concurrence non faussée pure et parfaite : combattre les amalgames et les abus de langage

Tout d'abord, les institutions de l'UE ne se résument pas à la seule Commission. Le Conseil européen, le conseil de l'UE, le Parlement, la cour de justice de l'UE, la BCE et la banque européenne d'investissement en forment les principaux piliers. Tous, imparfaits qu'ils soient, ont un fonctionnement perfectible, du point de vue de l'efficacité et du point de vue démocratique. Mais rejeter l'UE, au seul motif que « Bruxelles » impose ses « diktats » est une réaction disproportionnée.

La formulation en est excessive car les termes employés renvoient aux conditions imposées à l'Allemagne lors du traité de Versailles, qui, on en convient, ne sont pas exactement les conditions ni le contexte dans lesquels la Commission travaille. Là encore, le débat public s'appauvrit et la base de la démocratie s'altère, si les termes employés ne décrivent pas le plus fidèlement possible la réalité. Pire, ils peuvent abuser et tromper l'opinion. Là encore l'intérêt général exige plus de clarté et de rigueur dans le débat, et le respect de cette exigence devrait émaner des responsables politiques en premier lieu.

Ensuite les termes « ultra » ou « néo » libéralisme sont problématiques. Le libéralisme qui sert de référence, fonctionne déjà assez peu d'après la théorie puisqu'il ne possède pas d'instrument de mesure universel des échanges. Il s'agit en fait d'un « pseudo » libéralisme. Ensuite ces qualificatifs, s'ils se rapportent au libéralisme à travers la recherche de l'efficacité du marché avec un minimum d'intervention de l'État, en élargissent le champ d'application à la plupart des échanges entre individus, niant qu'une société puisse exister au-delà de la stricte recherche de l'intérêt individuel[108]. Sur ce dernier point il n'est pas du tout certain que toutes les décisions de la Commission s'appuient sur cette vision égoïste. Si l'on se réfère au traité de Rome qui fonde l'UE il est même plutôt assez clair que sa vision est celle d'un économie qui doit être au service de la société.

Derrière ces mots, la question centrale est celle de la concurrence non faussée du marché, lequel est à la base de la construction européenne. Le caractère non faussé du marché, a ceci de

107 Terme utilisé par Marine le Pen le 7 juin 2011 pour dénoncer l'obligation faite à la France de rembourser des aides à l'agriculture jugées illégales par la Commission.

108 Comme le laisse entendre Mme Thatcher dans un entretien pour le magazine Woman's Own en 1987 : « Nous sommes arrivés à une époque où trop d'enfants et de gens (...) rejettent leurs problèmes sur la société. Et qui est la société? Cela n'existe pas! Il n'y a que des individus, hommes et femmes, et des familles. »

sain a priori qu'il permet de stimuler les énergies, la prise de risque et l'innovation pour proposer des biens et des services appréciés par un prix fixé sur le marché où l'offre et la demande se confrontent. Tant que l'on s'accorde à savoir quels biens et quels services entrent dans le champ du marché, jusque là, théoriquement, rien de quoi engendrer une levée de boucliers surtout si l'on en revient à l'origine de ce concept de libre-échange où, au XVIII° siècle notamment les premières théories économiques apparaissent. De multiples entraves, que ce soit des taxes ou des droits de douanes plus ou moins élevés ou disparates entre pays ou entre provinces d'un même pays, faisaient obstacles aux échanges commerciaux en même temps que des politiques agressives favorisaient par la guerre le commerce international d'un pays, le Royaume-Uni par exemple, au détriment d'un autre, dans ce cas la France rivale commerciale et maritime. Aujourd'hui, loin d'avoir disparu, les guerres, le crime organisé, l'économie souterraine, la corruption, la contrefaçon et les trafics en tout genre, sont autant d'entraves au commerce civil légal. Ces entraves appellent des réponses spécifiques en terme de défense, de sécurité, de surveillance de police et de douanes. Conjointement d'autres réponses ont été et doivent encore être trouvées contre, par exemple, les monopoles, les ententes, l'optimisation fiscale qui sont les éléments qui faussent ou dénaturent l'échange, et que la Commission a, selon les textes, pour mission de combattre. Elle a aussi pour mission de négocier des accords d'échanges commerciaux dans l'intérêt des citoyens de l'Union, c'est à dire en régulant les marchés. Et pour que cette régulation se fasse bien au service des citoyens de l'UE et dans une recherche d'équité, l'opacité des négociations entre la Commission et les États doit disparaître. Car ce travail en quasi secret éveille les suspicions et discrédite encore davantage son action et son mode de fonctionnement, et ouvre la brèche dans laquelle s'enfoncent tous les « anti-libéraux » qu'ils soient de gauche ou de droite. Dans le cadre du CETA par exemple, en 2013, la sénatrice Marie-Noëlle Lienneman, lors d'une question écrite au ministre des Affaires étrangères, se plaignait ainsi du manque d'information sur les éléments de la négociation en cours, soulignant l'inégalité de traitement de l'information des deux côtés de l'Atlantique. Elle notait en des termes pesés : « que le gouvernement canadien est plus prolixe que les instances européennes et qu'il multiplie les argumentaires en direction de ses ressortissants au sein de ses différentes provinces »[109].

Les défenseurs du libéralisme qui prônent la réduction au maximum de l'intervention des États pour libérer les mécanismes du marché, estiment que cela permettrait théoriquement de le rendre efficace et de satisfaire au mieux les intérêts de l'offre et de la demande, comprendre les vendeurs d'un côté, les acheteurs de l'autre. Ses détracteurs le condamne pour les effets dévastateurs dont on a parlé plus haut. Les premiers se trompent sur le côté mécanique de leur système car le dollar est un problème fondamental qui le fausse en le rendant instable et inéquitable. Les seconds le condamnent ou le critiquent soit pour sa nature profondément violente et inégalitaire soit en raison d'un manque de contrôle, de justice et de réglementation. Les premiers oublient surtout de rappeler quelles sont les hypothèses de l'équilibre du marché, à savoir principalement la rationalité des agents et l'accès gratuit et immédiat à l'information qui assurent les conditions de la concurrence pure et parfaite. Ces hypothèses ont été depuis plusieurs années dénoncées comme reposant sur des bases douteuses lorsqu'elles sont confrontées aux études comportementales : « Au XX° siècle, l'économie s'est développée de façon autonome à travers la fiction de l'homo œconomicus, c'est à dire de l'hypothèse simplificatrice selon laquelle les décideurs (consommateurs, hommes politiques, entreprises...) sont rationnels, au sens où ils agissent au mieux de leurs intérêts étant donné l'information dont ils disposent. »[110] Argument supplémentaire pour souligner l'aspect contrefait du libéralisme régnant. C'est pourquoi l'accès et la compréhension de l'information économique et politique est un enjeu crucial pour les citoyens. C'est ce que les

109 Question écrite n° 09013 de Mme Marie-Noëlle Lienemann publiée dans le JO Sénat du 07/11/2013 - page 3191
110 *in* « Économie du bien commun ». Jean Tirole. 2016. Ed PUF. p. 24

économistes ont contribué à affirmer en faisant de « la théorie de l'information, [une] avancée majeure de l'économie durant les quarante dernières années. Cette théorie se fonde sur une évidence : les décisions des acteurs économiques (les ménages, les entreprises, l'état) sont contraintes par l'information limitée dont ils disposent. » Cependant, dans les débats publics politiques, les vieilles théories ont la vie dure, et ont une fâcheuse tendance à les pourrir. Enfin, les plus radicaux parmi les opposants au « pseudo » libéralisme proposent quant à eux une large palette de changements qui vont de la révolution la plus radicale à l'autoritarisme de l'homme à poigne. Pas sûr que l'intérêt général y soit mieux défendu dans les deux cas. Reste la voie de la raison éclairée, qui nécessite de structurer l'information et de donner aux citoyens les moyens d'en tirer profit, avec un enseignement adéquat, afin de forger leur opinion et de juger des paroles et des actes de ceux qui sont supposés les défendre. Ce qui fait dire à l'économiste Jean Tirole : « L'économie est comme toute culture, qu'il s'agisse par exemple de musique , de littérature ou de sport : nous l'apprécions mieux si nous la comprenons. Comment faciliter l'accès du citoyen à la culture économique ? »[111]. L'éducation, le journalisme, les partis politiques, l'édition sont les moyens par lesquels cette culture économique devrait être diffusée largement. Sauf qu'il manque pour un nombre croissant de sujets de plus en plus complexes, dans la jungle des articles, des livres et des propos tenus çà et là dans les médias de pouvoir s'appuyer rapidement sur des arguments fiables, actualisés et mis en perspectives. C'est ce manque que dénonçait déjà Jean-François Revel quand il écrivait « […] même dans le sociétés qui s'appuient sur une longue tradition démocratique et observent un grand respect pour la liberté d'expression, seule une petite fraction des journaux et des médias sont conçus et utilisés en vue de fournir au public une information exacte et des commentaire sérieux, dans la mesure des possibilités humaines, bien sûr »[112]Ce présent appel à l'union pour l'intérêt général devrait se traduire par la mise place d'un collectif de contributeurs spécialisés dans le plus grand nombre de domaines d'intérêt public dont nous passons en revue ici les plus fondamentaux (cf. VII.2.2)

V.2. Lutter contre les dysfonctionnements de la Commission, non sa légitimité.

La Commission a une légitimité démocratique puisqu'elle est constituée de commissaires nommés par les gouvernements formés à la suite d'élections. Et pour beaucoup, ces gouvernements défendent pour leur propre pays une vision « libérale » de l'économie. Il n'est donc pas étonnant que la Commission la respecte, et si l'on souhaite collectivement réduire les effets néfastes d'un pseudo-libéralisme, c'est en déléguant des représentants qui en défendent une autre vision. De plus, elle n'est pas un groupe de puissantes nations qui imposent leurs lois à une nation vaincue, et ses moyens sont beaucoup plus limités que ceux des États. Elle n'est pas non plus un groupuscule issu de nulle part qui prend ses décisions sans rendre des comptes à des institutions. Mais il est évident que la manière dont elles sont prises pose, non seulement un problème de transparence comme nous l'avons vu plus haut avec le CETA, mais également un problème d'indépendance de plus en plus aigu. C'est ce qu'illustre tout récemment la bataille autour de la question de la présence de perturbateurs endocriniens dans les produits commercialisés. La commission fonde son projet de réglementation de ces substances en se référant essentiellement à l'avis de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA). Celle-ci indique que, compte tenu des études réalisées, « les perturbateurs endocriniens peuvent dès lors être traités comme la plupart des autres substances jugées préoccupantes pour la santé humaine et l'environnement, à savoir faire

111 ib. p. 47
112 *In* « La connaissance inutile » Jean François Revel. Ed. Grasset. 1988. p 229

l'objet d'une évaluation des risques et non seulement d'une évaluation des dangers»."[113] Seulement voilà, des États, comme la France, le Danemark et la Suède, et des ONG s'opposent à cette formulation qui, selon eux, mettent justement en danger la santé des citoyens. Ils ont d'ailleurs fait condamner la Commission qui n'a pas indiqué à la date prévue par le législateur les spécifications qu'il attendait sur ces produits [114]. A cela s'ajoute que la Commission prend des libertés avec ce qu'a voté le Parlement. C'est ainsi que le président de la commission de l'environnement du Parlement a signifié au commissaire à la santé chargé du dossier, Vytenis Andriukaitis, que la Commission avait excédé ses compétences d'exécution « en modifiant des " éléments essentiels " de la loi. Dans une note du 10 octobre, la France, le Danemark et la Suède ne disent pas autre chose, estimant qu'elle n'a pas le droit de revenir sur " le choix politique du législateur " »[115] . Le comble étant que la formulation de la Commission est apparue avant même la publication des études scientifiques servant à l'appuyer. Enfin, il faut souligner que les membres de l'EFSA sont régulièrement mis en cause en raison de conflits d'intérêt avec l'industrie pourvoyeuse de ces substances. En 2012, un rapport de la la cour des comptes européennes a conduit ainsi à renouveler 80 % des membres de l'Autorité qui est constituée de membres nommés sur proposition… de la Commission. Ce genre de dysfonctionnement devient de plus en plus inadmissible d'autant que le rejet de l'UE se fait de plus en plus fort. Ces pratiques doivent disparaître.

V.3. Traité de l'UE : l'affirmation de la défense de l'intérêt général européen

Bien qu'ils agissent en fonction du Conseil européen, des droits que les textes leur accordent dans une concertation à vingt-huit États, et en fonction des recommandations qu'ils reçoivent des agences européennes, « théoriquement » indépendantes comme nous l'avons vu plus haut, les commissaires sont en proie à de vives critiques, souvent légitimes, mais qui alimentent facilement le rejet de l'UE au sens large. Malgré tous ces dysfonctionnements, la Commission a officiellement pour mission de défendre l'intérêt général européen. Le Traité européen déclare en effet dans son article 17 « 1. La Commission promeut l'intérêt général de l'Union et prend les initiatives appropriées à cette fin ». Par ailleurs le Protocole n° 9 du Traité de Lisbonne précise bien les prérogatives des États dans la promotion et la préservation des périmètres de cette notion en leur sein, et pas seulement sur le plan économique :

Article premier
Les valeurs communes de l'Union concernant les services d'intérêt économique général au sens de l'article 14 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne comprennent notamment : - le rôle essentiel et la grande marge de manœuvre des autorités nationales, régionales et locales dans la fourniture, la mise en service et l'organisation des services d'intérêt économique général d'une manière qui réponde autant que possible aux besoins des utilisateurs ;

113 i*n* « communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil » 15 juin 2016. Note de bas de page n°29, p 9. On appréciera l'usage de la note de bas de page pour un argument aussi problématique.

114 « La Commission européenne a manqué aux obligations qui lui incombent […] concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides, en s'abstenant d'adopter des actes délégués en ce qui concerne la spécification des critères scientifiques pour la détermination des propriétés perturbant le système endocrinien » Arrêt de la Cour de Justice Européenne. 16 décembre 2015.

115 *In* Le Monde du 30 novembre 2016, p 8

- la diversité des services d'intérêts économique général et les disparités qui peuvent exister au niveau des besoins et des préférences des utilisateurs en raison de situations géographiques, sociales ou culturelles différentes ;

- un niveau élevé de qualité, de sécurité et d'accessibilité, l'égalité de traitement et la promotion de l'accès universel et des droits des utilisateurs.

Article 2

Les dispositions des traités ne portent en aucune manière atteinte à la compétence des États membres relative à la fourniture, à la mise en service et à l'organisation de services non économiques d'intérêt général.

Voyant que son indépendance a régulièrement été attaquée au motif de ne pas fonctionner démocratiquement et de contrevenir aux intérêts des citoyens, la commission a publié un Livre vert sur les services d'intérêt général déjà en mai 2003 qui met en regard la notion d'intérêt général européen et celle de marché. La Commission y rappelle que « Les services d'intérêt général se trouvent au cœur du débat politique. Ils touchent à la question centrale du rôle joué par les autorités publiques dans une économie de marché, à savoir, d'une part, veiller au bon fonctionnement du marché et au respect des règles du jeu par tous les acteurs, et d'autre part, garantir l'intérêt général, notamment la satisfaction des besoins essentiels des citoyens et la préservation des biens publics lorsque le marché n'y parvient pas.»[116] La logique des textes est de définir un certain nombre de services d'intérêt économique général qui correspondent en fait aux missions de services publics définis par les États ainsi : « Fermement ancrés dans les valeurs communes de l'Union, les services d'intérêt économique général (SIEG) jouent un rôle fondamental dans la promotion de la cohésion sociale et territoriale. »[117] La Commission précise d'ailleurs qu' « en l'absence de règles spécifiques au niveau de l'Union, les États membres sont généralement libres de déterminer la façon dont il convient d'organiser et de financer leurs SIEG. » Il est donc difficile d'arguer que la Commission et l'UE n'ont pas officiellement pour finalité de défendre l'intérêt général, ni pour objectif de réguler un marché en ne l'abandonnant pas au laisser-faire tant décrié. C'est sur ces bases que la formulation d'un intérêt général européen a évolué jusqu'au traité de Lisbonne. Même si l'accumulation d'une crise économique profonde, d'un lobbying d'intérêt entrepreneurial ou de secteur, de dysfonctionnements inadmissibles du point de vue de la santé ou de la démocratie, interrogent, inquiètent, voire scandalisent trop souvent, soixante ans de construction européenne même imparfaite ne peuvent pas, au regard de l'histoire tragique de l'Europe, n'être qu'une parenthèse.

V.4. La fin de l'euro ? un désastre à éviter

Après la Commission, c'est au tour de l'euro d'être accusé de tous les maux. C'est une monnaie sans État, et les critères de convergence économiques adoptés lors de la signature du traité de Maastricht – rester en deçà d'un volume de dette publique représentant 60 % du PIB, et en deçà d'un déficit budgétaire de l'état de 3 % du PIB – semblent difficiles à atteindre, en particulier pour la France, mais aussi pour les pays les plus en difficultés après la crise portant sur les dettes publiques comme la Grèce. Ce qui fait que l'on peut se dire logiquement qu'il suffirait de quitter l'euro pour retrouver

116 Livre vert sur les services d'intérêt général. Synthèse. eur-lex.europa.eu

117 In « Communication de la Commission relative à l'application des règles de l'Union européenne en matière d'aides d'État aux compensations octroyées pour la prestation de services d'intérêt économique général » 1.1

les marges de manœuvre qui nous sauveraient. Alors, sortir de l'euro pour en revenir à une souveraineté nationale totale ? Le retrait de la France de la zone euro aurait en réalité de lourdes conséquences sur notre dette, sur la fluctuation du cours de notre devise, sur notre commerce international, et enfin sur le projet européen lui-même.

V.4.1 Sur la dette, le taux de change et le commerce extérieur français : des avantages hypothétiques et restreints, des inconvénients majeurs et certains

D'abord pour la charge de notre dette publique. Celle-ci représentant environ 2 000 milliards d'euros, soit l'équivalent de notre Produit Intérieur Brut annuel, génère autour de 50 milliards d'intérêts annuels dans un contexte ou les taux d'intérêts, de très bas, sont même devenus récemment légèrement négatifs, puis recommencent légèrement à monter. Un retour au franc signifierait une dépréciation de 20 % selon les hypothèses qui circulent chez les économistes. Si nous la remboursons en franc cela spolierait ceux qui ont investi en France, ce qui aurait comme effet une perte de confiance des futurs investisseurs étrangers dans notre pays, et se traduirait probablement par une forte hausse des taux d'intérêts et donc des investissements plus coûteux et par un renchérissement de la charge de la dette, cette fois libellée en francs.

Ensuite, la fluctuation du taux de change. Le franc réapparu, il est peu probable que l'euro subsiste. Dès lors les monnaies nationales fluctueraient sur le marché des changes, avec tous les risques de spéculations que cela comporte. Or la monnaie unique européenne a ceci de positif qu'elle a permis d'éviter les risques de change entre pays et a pu dynamiser le commerce dans la zone. C'est ce quis'est passé entre les années 2000 à 2006. Le commerce intra-zone a crû dans cette période de 88 % alors que celui avec le Royaume-Uni augmentait de 55 %, et celui avec les États-Unis augmentait de 44 %[118]. Il faut aussi rappeler que la conception de l'euro remonte à bien plus longtemps que sa mise en circulation au début des années 2000. Ce projet d'union monétaire est né avec le traité de Rome mais ne put se réaliser en raison des accords de Bretton Woods. Avant la décision de Nixon de suspendre la convertibilité or du dollar, déjà en 1968 les fluctuations entre monnaies de la Communauté Économique Européenne posaient problème. 1972 puis 1979 marquent la volonté de stabiliser les taux de change avec la création du serpent monétaire européen puis du système monétaire européen. L'euro a été créé dans la continuité de cette volonté de stabilisation. En sortir ouvrirait la voie à une spéculation qui n'est jamais saine pour la collectivité. A tout le moins, il faudrait négocier un retour vers un système qui protégerait les monnaies de la spéculation sur les taux de change, comme l'ancien SME. C'est à dire perdre un peu de la souveraineté que l'on souhaitait regagner en sortant de l'euro...

Enfin le commerce international. Revenir au franc déprécié de 20 % de sa valeur sur le marché des devises signifierait une hausse des prix de toutes nos importations et une baisse des prix de nos exportations, avec une hausse des ventes à la clé si les produits gagnent en compétitivité grâce à un prix désormais plus attractif. Les conséquences en seraient une hausse des prix du détail d'un certain nombre de produits, ou une baisse de marges des entreprises et donc des revenus des actionnaires, ou une baisse des capacités d'investissement. Prenons le cas des hydrocarbures. D'abord, il faut noter que le cours de l'euro par rapport au dollar a permis de diminuer la facture des hydrocarbures dont nous avons, comme d'autres nations, tant de mal à nous défaire. Ensuite, si le prix en franc des hydrocarbures augmente par exemple, soit le prix à la pompe augmentera, soit le gouvernement fera le choix de diminuer les taxes (TIPP) pour ne pas affecter le prix, mais cela diminuera les recettes publiques d'autant. Dans tous les cas, cette hausse fera diminuer tantôt le pouvoir d'achat des ménages, la rentabilité ou la capacité d'investissement des entreprises tantôt les

118 http://www.bsi-economics.org/400-commerce-intra-zone-bilan

recettes de l'État. Il est probable que dans ce contexte où les taux d'intérêt pourront s'élever rapidement, le crédit devenant plus cher, l'investissement sera plus difficile. D'autre part, la fin de l'euro qui suivra le retrait de la France aura pour effet d'affaiblir une marché unique dont le volume des échanges augmente depuis des années. De 2014 à 2015 il a même augmenté davantage qu'auparavant atteignant une hausse de 4,7 %. L'UE connaît par ailleurs un solde positif avec le reste du monde de 64 milliards d'euros en 2015 surtout du fait l'Allemagne qui enregistre un excédent avec le reste du monde de 179,4 milliards. De ce fort dynamisme la France ne profite pas pleinement : l'augmentation du commerce intra UE de la France n'a été que de 1,35 %[119] La France et l'Allemagne sont par ailleurs l'un pour l'autre des partenaires commerciaux de premier plan. Elle est de loin notre premier partenaire commercial, avec qui nous réalisons 16,6 % de nos échanges[120]. Elle est un investisseur étranger de première importance également : « avec 141 projets en 2015, l'Allemagne est à nouveau le deuxième investisseur direct créateur d'emplois en France et les investissements allemands représentent 15 % de l'ensemble des projets d'investissements étrangers » [121]. Un mark réévalué à la hausse, ce qui ne manquerait pas d'arriver compte tenu des forts excédents commerciaux allemands depuis plusieurs années aurait pour effet d'affaiblir notre principal partenaire. Structurellement exportatrice, les exportations représentant 47 % de son PIB en 2015 (30 % pour la France)[122], l'Allemagne verrait ses prix à l'exportation singulièrement grimper entraînant une certaine perte de compétitivité qui, selon l'ampleur de la hausse, serait facteur de chômage. S'en suivrait naturellement une baisse de la demande intérieure, potentiellement nuisible à nos exportations vers notre voisin, mais aussi une baisse de ses capacités d'investissement dans notre pays, toutes deux dommageables à moyen terme à notre propre économie. Sortir de l'euro, serait un affaiblissement mutuel franco-allemand, et par effet d'entraînement, le serait pour nos voisins de l'UE. Le seul avantage, vu de manière séparée d'un contexte qui promettrait d'être particulièrement incertain – spéculation sur les devises, hausse des taux d'intérêts, baisse de la demande européenne et toujours le déséquilibre du système lié au dollar contre lequel, sans l'euro, pour le coup nous aurions encore plus de mal à lutter –, serait pour la France de gagner des parts de marché à l'exportation en étant moins cher, c'est à dire en augmentant ses volumes de vente. Mais si l'on invente un nouveau SME pour se protéger des fluctuations de taux de change, alors le ministre allemand de l'économie pourra dire exactement la même chose que son prédécesseur dans les années 1980 à savoir que « le SME est une machine à subventionner les exportations allemandes »[123] pas nécessairement les nôtres.

V.4.2 Une question indépendante de la capacité exportatrice limitée de la France ...

Saurions-nous en définitive être plus capable d'exporter avec un franc déprécié ? En tout cas pas dans l'immédiat, et cela risque de prendre du temps si aucune politique, aucun investissement en faveur d'un outil productif efficace tourné vers l'export ne voit le jour. Car nous ne sommes pas suffisamment armés pour cela encore. Pendant que les entreprises allemandes investissaient dans leur tissu productif national pour exporter, les entreprises françaises investissaient à l'étranger. En 2000, les deux pays étaient assez proches sur ces deux plans. Depuis cela a divergé, laissant se

119 Variation 2105/2014 de la somme exportations-importations de la France intra-UE établie à partir du document visible ici: http://lekiosque.finances.gouv.fr/fichiers/etudes/thematiques /3T2016.pdf

120 Ambassade de France en Allemagne. Service Économique Régional. Note sur « Les échanges commerciaux entre la France et l'Allemagne en 2015 » datée du 23 mars 2016

121 Chambre Franco-Allemande de commerce et d'industrie http://www.francoallemand.com/fr/info-sur-les-pays/commerce-exterieur/

122 Données Banque mondiale. http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NE.EXP.GNFS.ZS

123 In « Changer L'Europe » op.cit p 329

dépérir le tissu industriel français au profit de fusions-acquisitions à l'étranger. Une des raisons provient d'une culture de l'entreprise différente de part et d'autre du Rhin, le fameux capitalisme rhénan de nos voisins germaniques : « Les dirigeants des multinationales allemandes ont souvent gravi les échelons à l'intérieur de l'entreprise. Ils sont donc sensibles à la culture du groupe. A l'inverse, les dirigeants français sont passés par des cabinets ministériels et sont parachutés. Pour eux, l'internationalisation de l'entreprise, c'est faire des opérations de fusion-acquisition".[124] De plus nous comptons trop peu d'entreprises tournées vers l'exportation : « Quand la France affiche entre 120.000 et 130.000 entreprises exportatrices, dont près de la moitié ne développent pas de courants d'affaires réguliers, l'Italie et l'Allemagne en recensent 300.000 et 400.000 environ ». [125]De ce fait nous sommes structurellement déficitaires depuis des années avec un solde de - 63,5 milliards d'euros en 2015. Notre déficit le plus important après la Chine (-28,6 milliards) se fait avec l'Allemagne (-15 milliards). Il provient essentiellement avec elle du secteur industriel : Équipements mécaniques, matériel électrique, électronique et informatique (-3,1) Matériels de transport (-4,9) Autres produits industriels (-5,8)[126]. Et c'est précisément dans l'industrie des biens manufacturés que l'emploi en France est en situation de tension (voir note infra) – manque de formation adaptée, d'attractivité de la filière -. Et dans ce secteur ce n'est pas le coût du travail qui nous pénalise en France en étant plus fort qu'en Allemagne, car en réalité il est plus faible en 2015 : « le coût horaire de la main-d'œuvre au deuxième trimestre 2015 est désormais inférieur à Paris (37,50 euros) qu'à Berlin (39,50 euros) » [127] L'avantage d'une sortie de l'euro, s'il existe, serait de courte durée, et le changement à opérer pour en bénéficier vraiment ne dépend pas précisément de la monnaie mais de la structure de l'économie. Si la sous évaluation de l'euro sur le marché des devises permet effectivement à l'Allemagne de battre des records d'excédents, c'est son économie tournée vers l'exportation dans un secteur dans lequel elle a choisi, depuis longtemps du reste, d'exceller, celui des biens manufacturés à haute valeur ajoutée et d'excellente réputation, qui explique la solidité de ses exportations. S'ajoute à cela une main d'œuvre dont la qualité tient en particulier au système de formation et à la place accordée à l'apprentissage, également à de faibles coûts salariaux avec une cogestion d'entreprise qui a permis d'éviter les blocages sociaux en rendant possible les réformes. Celles-ci ont nécessité des efforts de la part de la population, limitation des salaires et généralisation d'un système de retraite par l'épargne, ce qui obère la relance d'une demande intérieure attendue par bons nombre de ses voisins, dont la France[128]. Les allemands ont donc fait d'autres choix économiques que les français depuis déjà de nombreuses années et, bénéficiant de l'euro, ont maintenu un quasi plein emploi. Il ne s'agit pas ici de dire qu'il faut faire « comme » l'Allemagne, pour la concurrencer là où elle se trouve après avoir recouvré notre souveraineté en sortant de l'euro. Il s'agit d'admettre que la réussite commerciale ne passe pas d'abord par la monnaie, mais par une politique économique claire appuyée sur un consensus social et des investissements, durables tant dans l'outil productif que dans la formation professionnelle. C'est cela qui manque à notre politique, hélas au détriment de l'intérêt général.

---

124 Pierre-André Buigues interrogé par les Echos « Pourquoi la France fait moins bien que l'Allemagne à l'export Guillaume de Calignon 18/08/2016. Professeur d'économie à Toulouse, M. Buigues « a travaillé pendant 20 ans à la Commission Européenne, d'abord à la Direction Générale des Affaires Économiques et Financières et ensuite à la DG Concurrence. Il a été chef d'unité antitrust et Conseiller économique adjoint à la Direction Générale de la Concurrence. » selon http://www.pierrebuigues.com

125 La tribune.fr « La France un ton en dessous de la croissance européenne en 2015 » par Fabien Piliu

126 Ambassade de France en Allemagne. Service Économique Régional. Note sur « Les échanges commerciaux entre la France et l'Allemagne en 2015 » datée du 23 mars 2016

127 Le monde du 28 10 2015. « Coût du travail : la France et l'Allemagne de plus en plus proches » par Marie Charrel

128 En 2013 les Allemands étaient les champions d'Europe de l'épargne avec 16,2 % du revenu selon L'Observatoire de l'épargne Européenne (OEE)

V.4.3 … et du problème démographique de l'Allemagne, et plus largement de la zone euro.

Finalement, l'euro fait vite figure d'accusé idéal du problème du déficit du commerce extérieur français et du problème de la faible demande de notre voisin d'outre Rhin. Mais si nos choix économiques expliquent une part essentielle du premier, la démographie allemande et la mobilité dans l'UE sont pour beaucoup dans le second. Dans l'hypothèse d'un éclatement de l'euro, on l'a dit, le nouveau mark serait réévalué, les exportations allemandes seraient plus chères, diminuant le volume des ventes, et le chômage risquerait de monter, contractant la demande intérieure. Ceci serait éventuellement pallié par une diminution de l'épargne pour consommer ce qui, dans le système par capitalisation allemand, obérerait les retraites futures. D'où la nécessité pour l'Allemagne d'augmenter sa demande intérieure sans toucher à l'épargne ce qui suppose d'augmenter l'immigration, la natalité ou la mobilité intérieure dans la zone euro. Équilibre démographique et équilibre du couple demande-épargne en Allemagne sont donc des enjeux majeurs propres à l'Allemagne mais qui impactent toute la zone euro et l'UE de manière plus large.

Car l'Allemagne connaît une crise démographique profonde liée à un vieillissement de sa population. Une immigration massive est un des trois moyens d'y faire face. Une politique en faveur de l'immigration a d'ailleurs été entamée depuis plusieurs années. Ainsi, « l'Allemagne a connu une augmentation significative du nombre d'immigrants depuis 2008. Ces nouveaux flux sont principalement issus des pays de l'Est de l'Europe mais une augmentation des mouvements issus des pays de la périphérie de la zone euro est également observée. Ces mouvements restent cependant à ce stade de faible ampleur en comparaison de la baisse attendue de la population active en Allemagne du fait du vieillissement de sa population. »[129] C'est pourquoi Angela Merkel a autant ouvert les portes de son pays aux migrants issus de la guerre au proche-orient. Plus d'un million de migrants en 2015 y ont été accueillis. Elle souhaite profiter d'une jeunesse pour beaucoup qualifiée qui permettra à long terme d'équilibrer au moins partiellement la décroissance de sa population et portera la demande intérieure ce qui sera d'autant plus nécessaire que l'augmentation récente du salaire minimum, le fléchissement de la demande de biens d'équipements des pays émergents pourraient prochainement diminuer les performances à l'export. Ainsi, en 2060 les projections estiment que l'Allemagne aura perdu 15 millions d'habitants et les plus de 65 ans représenteront un tiers de la population (+ 9 millions et 27 % en France respectivement), précisément celle qui est amenée à épargner aujourd'hui pour sa retraite. Fait marquant dans l'histoire de l'Europe, si les prévisions s'avèrent justes, en 2045 les populations française et allemande seront équivalentes, puis celle de la France dépassera celle de l'Allemagne qui comptera 66 millions d'habitants contre 74 millions en France.[130]

La natalité allemande est encore faible et ne peut assurer le renouvellement de sa population vieillissante même si son taux de fécondité remonte depuis trois ans vers 1,50 grâce au choix politique du gouvernement allemand d'investir massivement, de manière plus substantielle qu'en France, dans une politique familiale forte. Cependant, c'est grâce aux mères issues de l'immigration que le taux augmente « Les étrangères ont un taux de fécondité moyen de 1,95 enfant en 2015 (1,86 en 2014) alors que le nombre de bébés par mère allemande a quasiment stagné (1,43 au lieu de 1,42) au cours de la dernière année. », selon letemps.ch. C'est que les mentalités dominantes sont tenaces qui rendent difficile la conciliation chez la femme de la maternité avec le travail : selon Norbert Schneider, directeur de l'Institut fédéral pour la recherche démographique « On n'a toujours pas en Allemagne d'image positive de la famille. Les mères au foyer sont considérées

129 *In* « Quelle mobilité du travail pour l'Europe ? » Tresor-Eco n°143 février 2015
130 www. leconomiste. eu. « Le défi démographique de l'Allemagne » 9 juillet 2015

comme confinées aux fourneaux; celles qui travaillent comme des mères indignes. »[131] Aussi le taux allemand reste en deçà de la moyenne de l'UE qui atteint, avec quelques progrès 1,54[132]. Cette faiblesse de la natalité européenne, l'Allemagne la partage avec beaucoup de pays de l'UE situés à l'Est et dans sa périphérie sud. Et tous ces pays vont connaître également un vieillissement de leur population et une diminution de leur population active. Sur l'ensemble de la zone les projections font état d'une « baisse de 12,6% de la population en âge de travailler d'ici à 2060 »[133]. Cette perspective devrait d'ailleurs nous inciter à réfléchir à une politique d'immigration intelligente et constructive concertée dans la zone euro.

Sur le plan de la mobilité de l'emploi dans l'UE, et dans la zone euro, les choses évoluent peu. Elle aurait d'intéressant d'équilibrer les zones de chômage avec les zones de pénurie d'emploi, en jouant comme des vases communiquant, diminuant ainsi les taux de chômage d'un côté et augmentant main d'œuvre de l'autre. Mais malgré la volonté affichée du traité de Lisbonne d'augmenter la mobilité de la main d'œuvre dans l'UE, celle-ci est encore jugée trop faible[134] et elle se fait de manière inégale dans la zone euro : « les migrants d'Europe du Sud qui gagnent un autre pays de la zone euro peinent souvent à entrer sur le marché du travail : moins de six sur dix ont décroché un emploi un an après leur arrivée, contre plus de sept sur dix pour les migrants originaires des nouveaux pays membres de l'UE comme la Pologne, la Hongrie ou les pays baltes »[135]. Elle n'est donc pas actuellement de nature à réduire significativement le besoin de main d'œuvre en particulier en Allemagne. A l'inverse si elle était forte et déséquilibrée elle pourrait diminuer un vivier de main d'œuvre qualifiée, réduisant la population active, la demande intérieure et l'assiette fiscale. Une trop forte bascule des zones de chômage vers des zones de pénurie de main d'œuvre serait donc un facteur de déséquilibre au sein des États qui verraient partir un nombre trop important de ses ressortissants. Des mesures d'ajustements doivent donc être envisagées pour résoudre cette difficulté . Concernant le débat sur la critique de l'euro il faut savoir que les choses étaient différentes avant la crise de 2008 pour laquelle l'euro et l'UE ne sont pour rien et pour laquelle on peut difficilement dire qu'elle aurait été moins grave s'il n'y avait pas eu l'euro ou l'UE. De 1999 à 2008, soit pendant cette première partie de l'histoire de « zone euro », le taux de chômage moyen dans la zone euro a baissé, l'écart moyen entre les taux de chômage des États de la zone a baissé et la mobilité nette de l'emploi dans la zone est passé de 700 000 en 1999 à 1 700 000 en 2007[136]. Depuis la crise dans cette seconde partie de l'histoire de « zone euro » l'inverse s'est produit sur ces trois plans : tous les pays de la zone ont vu leur taux de chômage s'élever à l'exception de la seule Allemagne qui l'a vu baisser. D'autre part, la migration avant 2007 s'orientait vers les pays du sud de la zone, et après la crise se dirigeait vers le Nord en particulier en Allemagne, mais ce n'était pas du fait massif des pays du sud mais de l'Est principalement. Ainsi, « la migration nette de 2010 à 2014 vers l'Allemagne provint pour 3 000 de Grèce, 24 000 d'Italie, 4 000 du Portugal et 11 000 d'Espagne. 73 000 de Pologne et 93 000 de Roumanie s'y établirent pendant la même période »[137] Les pays de l'Est connaissant aussi des taux de natalité faible, on voit

131 *In* https://www.letemps.ch/monde/2016/10/17/politique-nataliste-commence-porter-fruits-allemagne

132 Nous sommes les champions d'Europe du taux de fécondité avec 2,01 ! source : http://www.touteleurope.eu/actualite/le-taux-de-fecondite-dans-l-union-europeenne.html

133 *In* Atlantico « S'il n'y avait que la Grèce… La démographie, vraie bombe à retardement de la zone euro ». Nicolas, Goetzman 12-06-2015

134 Données 2006 : mobilité entre pays de la zone euro entre 01, % et 0,2 %, mobilité moyenne au sein des États membres de la zone 1 %, mobilité entre États des USA 2 % à 2,5 % . Source « Quelle mobilité du travail pour l'Europe ? » Trésor Eco février 2015 n° 143.

135 *In* « Migration et emploi : vers un ajustement du marché du travail européen? » OCDE Observateur. Thomas Liebig, Direction de l'emploi, du travail et des affaires sociales de l'OCDE. 2014

136 Données tirées de l'étude « Labour mobility in the euro area: cure or curse for imbalances? » Institut Jacques Delors. Mars 2016. Anna auf dem Brinke, Paul-Jasper Dittrich, chercheurs.

137 ib. traduction de l'auteur.

bien que le bénéfice pour l'Allemagne de la mobilité demeurera marginal.

V.4.4 Une remise en cause du rêve européen.

Enfin le projet européen lui-même. La construction d'un marché unique et l'union monétaire sont deux aspects fondamentaux du traité de Rome. Que signifierait la fin de l'euro dans un contexte eurosceptique, souverainiste ou pire nationaliste grandissant sinon la fin le cette aventure à plus ou moins brève échéance ? Au contraire, garder l'euro et rester dans l'UE en apportant les modifications absolument nécessaires sont des garanties de stabilité, de taille pour peser dans les négociations mondiales, sans parler du poids symbolique que l'UE représente dans le monde comme signe de réconciliation et comme contrepoids potentiel au géant américain dans un monde désormais multipolaire. C'est sur cette stabilité qu'un véritable projet culturel rétablissant la grandeur de l'humanisme européen pourrait se construire et s'opposer aux velléités de retour à la grandeur passée que proposent Messieurs Trump et Poutine. Quitter l'euro ou l'UE serait donc excessif et dangereux. Est donc urgente une refonte du fonctionnement de l'UE et, partant de la commission, qui est à rechercher d'abord dans la formulation d'un intérêt général plus large que le domaine économique qui lui a servi jusqu'à présent de base. Au-delà du peuple Français, et dans son intérêt, la réappropriation de la formulation de l'intérêt général doit concerner l'ensemble des peuples de l'UE. En premier lieu ceux de la Zone Euro, et plus particulièrement, le peuple allemand. C'est avec lui que le peuple français doit échanger directement pour parvenir à formuler leur destinée commune. Et à partir de là nous pourrons contribuer à ce dont rêvait le grand Victor Hugo lorsqu'il déclarait : « Un jour viendra où la France, vous Russie, vous Italie, vous Angleterre, vous Allemagne, vous toutes, nations du continent, sans perdre vos qualités distinctes et votre glorieuse individualité, vous vous fondrez étroitement dans une unité supérieure, et vous constituerez la fraternité européenne, absolument comme la Normandie, la Bretagne, la Bourgogne, la Lorraine, l'Alsace, toutes nos provinces, se sont fondues dans la France. Un jour viendra où il n'y aura plus d'autres champs de bataille que les marchés s'ouvrant au commerce et les esprits s'ouvrant aux idées. - Un jour viendra où les boulets et les bombes seront remplacés par les votes, par le suffrage universel des peuples, par le vénérable arbitrage d'un grand Sénat souverain qui sera à l'Europe ce que le parlement est à l'Angleterre, ce que la Diète est à l'Allemagne, ce que l'Assemblée législative est à la France ! »[138].

V.5. Changement de la gouvernance de l'UE : les institutions, la dette, la fiscalité, des enjeux majeurs à débattre sereinement.

V.5.1 Une nécessaire réforme institutionnelle du Parlement, du Conseil européen et de la Commission.

La gouvernance de l'UE est d'abord une question institutionnelle. Tout d'abord, il faut rappeler que les négociations au sein du Conseil européen se font entre représentants de chaque État. Comme si une personne pouvait représenter tout un peuple. Pour la Commission c'est en pratique le même problème, l'initiative de la formulation de l'intérêt général lui revient, elle n'est pas portée par le Parlement européen. Les statuts du conseil européen, ceux de la Commission appellent à un renouvellement qui pourrait conduire à une fédéralisme encore plus avancé si notre volonté commune en décidait ainsi. La raison, l'intérêt commun, l'histoire d'une certaine façon même, notre culture, enfin celle que j'ai tenté d'approcher plus haut, et surtout l'espoir, celui fondé sur les

138 *In* discours de Victor Hugo au Congrès de la Paix de 1849

soixante années de paix que l'Union a su concrétiser, nous y incitent. Plusieurs propositions sont formulées, mais les configurations ne sont pas légions.

- un Parlement de la zone euro. C'est une proposition datant du 14 juillet 2015 du Président Français où des parlementaires nationaux siégeraient. « J'ai proposé de reprendre l'idée de Jacques Delors du gouvernement de la zone euro et d'y ajouter un budget spécifique ainsi qu'un Parlement pour en assurer le contrôle démocratique ». C'est aussi la proposition de Jacques Attali.[139]

- Un budget de la zone euro surveillé par une une commission de la zone euro du parlement européen capable de lever l'impôt et d'émettre de la dette européenne pour l'économiste Michel Aglietta[140]. Il préconise que soient prévues dans ce budget des garanties auprès des banques d'investissement comme la BEI afin de financer les investissements nécessaires à la transition énergétique, problématique que les investisseurs à long terme doivent mieux prendre en compte afin de garantir la valeur de leurs actifs financiers qui risquent d'être singulièrement dépréciés si cette transition n'aboutit pas. Une « taxe carbone financerait donc des garanties de prêts destinés à l'investissement dans les énergies propres ».

- l'essentiel au Parlement européen pour Laurent Joffrin pour qui « le Parlement européen doit prendre le pouvoir »[141]

- un bicaméralisme pour l'économiste T. Piketty fondé «d'une part sur le Parlement européen (élu directement par les citoyens), et d'autre part sur une nouvelle Chambre parlementaire composée de représentants des Parlements nationaux, en proportion de la population de chaque pays et des groupes politiques présents dans chaque Parlement ». Tout cela afin de « transformer progressivement les législateurs nationaux en co-législateurs européens, en les contraignant à prendre en compte l'intérêt général européen »[142]. En 2013 dans son ouvrage « Le Capital au XXI° siècle », l'économiste préconisait un parlement budgétaire de la zone euro, ayant une compétence délimitée pour le vote du déficit de la zone euro, avec un ministre des finances européen responsable devant cette chambre pour une mise en commun de la dette et des déficits et pour réviser les outils fiscaux que sont l'impôt sur le bénéfice des sociétés et l'impôt individuel sur le capital.

- « pour la zone euro la présence d'un parlement et d'un gouvernement issus d'un vote démocratique » avec « création d'un ministère spécifique au sein du gouvernement européen : le ministère du plan européen »[143]. Pour le collectif des économistes atterrés, un aspect utile d'un tel système est de pouvoir y fonder une politique planifiée d'investissements : « politiques industrielles et de grands projets structurants »[144] avec le soutien de la Banque européenne d'investissement, «agriculture indépendante de proximité et de qualité »[145] par exemple.

---

139 *In* « 100 jours pour que la France réussisse ». Jacques Attali. Ed. Fayard. p 129
140 In « Les Allemands doivent accepter un budget européen, financé par une taxe carbone » latribune.fr. Michel Aglietta
141 *In* Libération 26 juin 2016. http://www.liberation.fr/planete/2016/06/26/une-europe-du-peuple_1462248
142 *In* «Reconstruire l'Europe après le « Brexit ». Le Monde 28 juin 2016 T. Piketty
143 *In* « Changer l'Europe » Op. Cit. p 358
144 *Ib* p 346
145 ib. p 349

Depuis la proposition de la présidence française, rien n'a été réellement construit, le sujet apparaissant ponctuellement dans la campagne présidentielle de 2017. Le sujet pourtant fondamental et qui mérite une place beaucoup plus conséquente dans les débats doit s'axer finalement sur le nécessaire renforcement de la légitimité démocratique de la représentation européenne avec le champ de compétence qu'on lui attribuera. La co-législation Etats-Europe est une voie d'autant plus intéressante qu'elle centraliserait sur certains sujets ce qui jusqu'à présent était réparti entre la Commission, le Parlement et les parlements nationaux dans le cadre des transpositions de directives. Tout ce débat institutionnel fondamental et complexe, les citoyens doivent se l'approprier. Ils pourraient se retrouver dans des partis politiques transnationaux. C'est une des propositions des économistes atterrés qui m'apparaît comme une nécessité incontournable : « L'Europe existera pleinement lorsque nous voterons pour des députés européens appartenant à des partis organisés sur l'Europe entière et dont les leaders seront choisis à l'échelle européenne »[146] Dont acte !

V.5.2 La dette souveraine des États de la zone euro

V.5.2.a) un problème économique, démocratique et social

La dette souveraine s'élève à 9 440 milliards d'euros dans la zone euro, soit 90,7 % du PIB de la zone. Pour l'UE cela représente respectivement 12 478 milliards d'euros et 85,2 % du PIB[147] . En avril 2016 elle représente par exemple 95,8 % du PIB annuel de la France ou 71,2 % de celui de l'Allemagne, ou encore 176 % de celui de la Grèce. Par comparaison elle atteint 103 % du PIB aux Etats-unis, 89,2 % au Royaume-Uni en 2015, soit des niveaux semblables sans soulever les problèmes que connaît la zone euro. Seuls la Chine avec 44 % et le Japon avec 229 % s'en éloignent significativement. Alors quel est l'enjeu de ces dettes pour la zone euro ?

Économiquement, le problème de la dette, c'est la capacité ou non des États à la rembourser, à susciter la confiance pour éviter la spéculation et emprunter à nouveau sur les marchés à des taux satisfaisants. C'est éviter d'avoir une charge de la dette trop lourde ce qui ruine les marges de manœuvre budgétaires sachant quelle se monte déjà à 200 milliards d'euros par an en Europe. Or il est évident qu'une économie qui a un niveau de dette et de déficits budgétaires et commerciaux élevés, une croissance limitée, a par conséquent une perspective de recettes fiscales faible, entraînant une hausse des taux d'intérêts des obligations d'État et par conséquent des taux d'intérêts du crédit entraînant sa contraction. C'est un cercle vicieux que connaît particulièrement la Grèce qui peine à en sortir. Car ce pays, comme tous ceux de la zone euro sont tenus aux critères de convergence du traité de Maastricht qui a été adopté démocratiquement par voie de référendum. S'éloigner de ces critères revient à remettre en cause le fonctionnement de la monnaie unique dans lequel la parité des monnaies antérieurement nationales a été fixée. Or la Grèce s'en est éloignée de manière trop importante. Depuis la découverte qu'elle ne satisfaisait pas aux critères d'adhésion à l'euro après son entrée, les crises se sont enchaînées conduisant certains à recommander qu'elle en sorte. Pour les mêmes raisons qu'évoquées plus haut, cette hypothèse signerait la fin du projet de l'UE. C'est pourquoi des mesures ont été prises pour ramener les comptes Grecs a de meilleurs équilibres. Mais le prix a payer pour les citoyens grecs a été et demeure toujours très lourd : « Le déficit public est ainsi passé de 15,2 % à 2,7 % du PIB en cinq ans seulement. Le déficit extérieur a été effacé. Et les salaires ont chuté de 20 % à 30 %. »[148] Beaucoup se sont à juste titre alarmés de

146 ib. p 355

147 Sources Eurostat. Communiqué de presse 76/2016 - 21 avril 2016

148 *In* « La Grèce a perdu toute la richesse gagnée depuis son passage à l'euro » Le Monde du 3 juillet 2015. Marie Charrel.

l'ampleur de l'austérité qui a été imposée par la désormais célèbre troïka formée par la Commission européenne, la BCE et le FMI. C'est pourquoi à l'avenir ce pilotage devrait disparaître si l'on en croit la résolution du Parlement européen en 2014 : « dépourvue de transparence et de contrôle démocratique", au fonctionnement jugé "opaque" et de plus en plus "dogmatique" la troïka devrait selon les eurodéputés être remplacée par un Fonds Monétaire Européen (FME) qui intégrerait le Mécanisme Européen de Solidarité (MES)[149]. Dans un état d'esprit comparable, Jean-Claude Junker alors candidat à la présidence de la Commission, déclarait : "À l'avenir, nous devrions être en mesure de remplacer la «troïka» par une structure plus légitimement démocratique et plus comptable de ses actes, basée autour des institutions européennes, avec un contrôle parlementaire renforcé, tant au niveau européen que national. Je propose aussi, à l'avenir, que tout nouveau programme de soutien et de réforme ne soit pas uniquement soumis à une évaluation de sa viabilité financière, mais aussi à une évaluation des incidences sociales. »[150] Les déclarations d'intention sont une chose, les faits en sont une autre. Si l'état d'esprit du président de la Commission est le bon, il n'exonère pas les chefs d'États de la zone euro de se mobiliser pour avancer sur la question de soutenabilité et de la garantie de la dette. Que ce soit sous forme de moratoire, d'annulation partielle, de restructuration, plusieurs options circulent parmi les économistes à son sujet. Mais le mode de décision actuel sur cette question fondamentale dépend encore trop de l'attitude des gouvernements Allemand et Français dans le cadre des prérogatives actuelles fixées par le Traité du fonctionnement de l'UE et de la zone euro. C'est pourquoi ils doivent aussi se mobiliser afin d'élaborer un nouveau traité en particulier pour rénover le fonctionnement de la BCE. Aboutissant à un référendum, il ne faudrait pas qu'à nouveau le vote des citoyens soit un vote sanction à l'encontre des chefs d'Etats et des gouvernements qui le soumettent. Et le risque est grand. Aussi il paraît nécessaire d'élaborer une véritable Constitution européenne émanant d'une Assemblée Constituante européenne. Car une véritable Constitution légitimerait davantage l'action de l'UE autrement que les traités actuels ne le permettent, surtout sur le plan social. C'est pourtant celui-ci le plus important.

V.5.2.b) Redéfinir le mandat de la BCE : le problème de la mutualisation de la dette

La BCE prête aux banques et non aux États, contrairement à ce que la plupart des grandes banques centrales du monde peuvent faire. Ce n'est pas dans le mandat de la BCE, ce n'était pas non plus dans le mandat de la Banque de France avant la création de l'Euro. Cependant, la mise en place du MES fin 2012 et la politique de rachat par la BCE sur le marché des dettes souveraines depuis 2015 a permis d'éviter une crise financière potentiellement dévastatrice et a pu réamorcer timidement la croissance tout en limitant les fameux écarts des taux d'intérêts des dettes souveraines observés entre les pays de la zone euro. Ceux-ci étaient les mêmes avant la crise de 2008, et se sont depuis creusés de manière erratique en alourdissant la charge de la dette des pays les plus touchés. Mais ce mécanisme suppose des contreparties qui peuvent être encore trop lourdes. Surtout, le mandat de la BCE est principalement axé sur la stabilité des prix, avec une objectif actuel de 2 % d'inflation difficilement atteint. Elle intervient de surcroît sur un taux moyen et non sur les écarts d'inflation entre pays de la zone. Ce qui est un problème qu'elle pourrait résoudre. Dans le cadre de la crise immobilière espagnole par exemple, elle « aurait pu juguler la montée des prix immobiliers en

149 Le MES permet d'aider des États de la zone euro en difficulté en limitant leurs taux d'intérêts et de participer au sauvetage de banques privées. Suivant des conditions liées au Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG) et avec le possible veto de la France et de l'Allemagne ce mécanisme fait l'objet de nombreuses critiques.

150 Discours d'ouverture de la session plénière du Parlement européen. Jean Claude Junker candidat à la présidence de la Commission européenne. Strasbourg, 15 juillet 2014. p 8

Espagne. Il aurait, par exemple, suffi qu'elle applique une décote de 20 % au papier espagnol et au papier grec, c'est-à-dire que la BCE aurait pu pénaliser l'octroi de prêts aux ménages ou aux entreprises grecs et espagnols, de façon à calmer l'envolée du crédit dans les pays périphériques. »[151]

En ce qui concerne la gestion de la dette des États, plusieurs propositions sont faites en particulier sa mutualisation en tout ou partie, c'est à dire la possibilité d'avoir un seul taux bas et non risqué puisqu'il est appuyé sur l'ensemble de la zone euro et non sur un seul de ses membres. Le problème est essentiellement une question de transfert de souveraineté. Des propositions comme la mutualisation de la dette par des Eurobonds que prônent depuis plusieurs années déjà des États comme la France, se heurtent à une position allemande qui se fonde sur un argument institutionnel que résume M. Stark économiste en chef de la BCE: "Nous aurions besoin d'une Constitution européenne avec des transferts de souveraineté de tous les pays. Alors des eurobonds auraient du sens".[152] De même, pour éviter les fuites de capitaux en cas de perte de confiance dans les banques, et donc pour mieux garantir les dépôts des épargnants, un fonds européens de garantie est en discussion au parlement, mais il se heurte toujours à une position allemande déjà connue :"Tant qu'un pays mène sa propre politique budgétaire, il est exclu de mettre en commun la garantie pour les obligations" répète Wolfgang Schäuble, ministre des Finances allemand. [153] Ce sont presque toujours ces réponses institutionnelles qui bloquent même des propositions plus ciblées comme celle-ci : « Il faudrait que le QE[154] porte non pas sur des titres existants, qui traduisent une activité économique passée, mais sur des investissements nouveaux. La Banque centrale doit financer l'innovation. »[155] Des obligations européennes pour des projets intégrés dans un budget européen plus conséquent pour financer des chantiers européens autour de la culture, de l'éducation (échanges linguistiques, cursus de formation), de la défense, de la diplomatie de la migration… les sujets d'intérêt général européen sont nombreux et justifient l'urgence d'un débat européen serein afin de redéfinir le mandat de la BCE sur la dette et les eurobonds et plus largement sur la question de l'emploi et celle de la politique du taux de change sur laquelle elle ne peut agir comme pourrait le faire un État avec sa propre banque ainsi que peuvent le faire de nombreux pays importants du monde.

V.5.3 Une fiscalité française et européenne à refonder et à harmoniser.

La fiscalité est un autre pilier des réformes à opérer en France et en Europe. Elles se font attendre depuis trop d'années maintenant. L'harmonisation fiscale de la zone euro et de l'UE est indispensable pour éviter une suicidaire concurrence territoriale pour attirer les entreprises, pour ne pas que se développent les espaces moins-disant socialement, pour rétablir des équilibres géographiques et sociaux en matière de revenus et de patrimoines, pour assurer une transition énergétique concertée ou encore pour aborder la lourde question du remboursement de la dette souveraine. De même que les réformes qui touchent les institutions de l'UE nécessitent un débat citoyen large et nourri, la réforme fiscale doit aussi être débattue, car seule le débat démocratique permettra de mieux comprendre et surtout accepter les bases sur lesquelles nous autres citoyens seront appelés à contribuer à l'effort commun.

---

151 In « Vers un nouveau système monétaire international ? » Pierre-Olivier Gourinchas. La Découverte « Regards croisés sur l'économie » février 2011 n° 10.

152 In le « Le marché des changes face à une crise bancaire et à une nouvelle récession » 19 août 2011. forex.fr

153 In « Euro-obligations : le débat enfle avant la réunion de Bruxelles » Le Monde 23 mai 2012

154 Quantitative Easing ou assouplissement monétaire, politique menée par la BCE visant à racheter sur les marchés financiers les dettes souveraines afin d'éviter les taux élevés et le risque spéculatif.

155 Michel Aglietta op. Cit.

Dans le cadre de la zone euro et de l'UE plusieurs idées, sans viser à l'exhaustivité, proposées çà ou là semblent intéressantes :

- une taxe sur les transactions financières (TTF) élargie à tous les pays de l'UE (elle devrait voir le jour en 2018 pour 10 pays de l'UE)
- une taxe sur les bonus des opérateurs de marché adoptée en 2010 par la France et le Royaume-Uni fixée à 50 %[156] mais qui n'a pas été reconduite. Pourquoi ne serait-elle pas reprise et étendue à toute l'UE dès lors que le Royaume-Uni n'y pourra plus faire obstacle dès qu'il aura effectivement quitté l'UE ?
- l'économiste Thomas Piketty propose dans « le Capital au XXI°siècle » un impôt européen sur le capital individuel sur une base de 0 % en deçà de 1 million d'euros, de 1 % entre 1 million et 5 millions et de 2 % voire 5%. « L'impôt progressif sur le patrimoine individuel est une institution qui permet à l'intérêt général de reprendre le contrôle du capitalisme , tout en s'appuyant sur les forces de la propriété privée et de la concurrence. »[157] Un impôt qui, sur ces bases, viserait donc surtout à réguler le capitalisme car il rapporterait environ 300 milliards d'euros, ce qui n'est pas suffisant à l'échelle de l'Europe pour résoudre significativement ses problèmes, notamment sociaux, mais serait significatif une fois rapporté au budget de l'UE qui atteint 145 milliards d'euros en 2015. Pour ce qui est de la dette publique, un autre barème (10 % entre 1 million et 5 millions d'euros et 20 % au-delà) appliqué une fois permettrait de la réduire de 20 % du PIB ce qui permettrait de ramener le taux d'endettement à 70 % du PIB à un niveau plus proche des critères de convergence de Maastricht. Ce n'est pas utopique selon lui, lorsque l'on compare ces taux avec ceux atteints en France en 1945 pour rembourser la dette nationale d'après guerre qui pouvaient atteindre 25 %.
- une fiscalité écologique pour aider des pays émergents à produire propre ce que nous importons et/ou développer dans l'UE les transports collectifs, aider à financer la rénovation urbaine et la rénovation de logements. Adopter un politique anti fraude plus efficace laquelle était évaluée en 2010 à 8 % du PIB européen soit 1 000 milliards d'euros.[158]
- Pour les économistes atterrés également, un taux d'imposition minimal pour les revenus les plus élevés, pour les patrimoines les plus élevés avec une convergence des régimes fiscaux en matière d'impôt sur les sociétés

Cette convergence pourrait s'appuyer sur la définition en cours de l'Assiette Commune Consolidée pour l'Impôt sur les Sociétés (ACCIS) envisagée pour l'UE à brève échéance, malgré la réticence de plusieurs pays : « La France, l'Allemagne et l'Italie font partie de ceux qui poussent le plus pour une modération de la concurrence fiscale au sein de l'UE. Certains de leurs partenaires, qui bénéficient de la situation actuelle, sont beaucoup moins allants, à l'instar de l'Irlande ou des trois pays du Benelux. Or l'unanimité est toujours requise en matière fiscale. Cela n'empêche pas la Commission de pousser un calendrier ambitieux : entrée en vigueur de l'assiette commune au 1er janvier 2019 puis, deux ans plus tard, de la consolidation. »[159] Selon la Commission[160]l'ACCIS présente une certain nombre d'avantages dont voici quelques exemples :

156 Bulletin Officiel des Impôts Mai 2010.
157 « Le Capital au XXI° siècle ». Op.Cit. p 867
158 « Changer l'Europe » Op.cit.
159 *in* « Bruxelles relance l'harmonisation de l'impôt sur les sociétés » L'opinion Isabelle Marchais 24 octobre 2016
160 https://ec.europa.eu/taxation_customs/business/company-tax/common-consolidated-corporate-tax-base-ccctb_fr

- « L'ACCIS sera obligatoire pour les grandes sociétés multinationales »
- « les sociétés exerçant des activités transfrontalières devront se conformer à un système européen unique pour déterminer leur revenu imposable, plutôt qu'aux différents régimes nationaux dans lesquels l'activité est exercée. »
- « Etant donné que l'ACCIS sera obligatoire pour les plus grands groupes au sein de l'UE, les sociétés ayant une capacité de planification fiscale importante se retrouveront dans l'impossibilité d'éviter l'imposition. »
- « l'ACCIS rendra obsolète l'utilisation de prix de transfert, un élément important dans le transfert artificiel de bénéfices. » Cette question des prix des transferts intra-groupes est fondamentale car ils «peuvent faire l'objet de manipulations comptables légales conduisant à faire apparaître le profit d'une entreprise dans un paradis fiscal » sachant que « Les échanges intra-groupes représentent aujourd'hui 60 % des échanges internationaux : c'est dire combien la globalisation marchande est favorable au siphonnage des bases fiscales de tous les pays. »[161]
- « les dépenses de Recherche et Développement seront soutenues grâce à une déduction majorée. Cela jouera un rôle important pour stimuler la croissance. »

Le dispositif est fondamental. Mais il reste à choisir de s'accorder sur une convergence de l'IS qui risque d'être mise à mal par la concurrence fiscale à laquelle tiennent certains États de l'UE. A l'instar de la TTF il faudra sans doute commencer par un groupe de dix pays pour l'amorcer et compter sur un effet d'entraînement qui trouvera d'autant sa légitimité qu'un large soutien populaire l'appuiera. Ce sera plus nécessaire que jamais dans un contexte dans lequel le Royaume-Uni, en voie de sortie de l'UE, et surtout les États-Unis de Donald Trump vont agir dans le sens d'une baisse de l'IS, accentuant la tendance déjà amorcée en Europe. En effet, « en moyenne, les pays européens ont diminué de plus du quart leurs taux d'IS entre 2010 et 2016 » : le taux moyen étant passé de plus de 32% à 23%. « Cette tendance à la baisse de l'impôt sur les sociétés va se poursuivre ces prochaines années […] La première ministre actuelle, Theresa May, menace même de le faire tomber à 10% si l'Union européenne refuse d'accepter un accord commercial post-Brexit ou interdit l'accès du marché unique aux banques basées à Londres ». [162] Le président américain tablant pour une diminution de 35 % à 15 % de l'IS, la bataille risque d'être rude, tant le niveau de taux d'IS peut agir sur la localisation des emplois, et donc sur le niveau de chômage et de richesse produite. Toutes ces données ont naturellement une incidence sur la fiscalité française[163].

La refondation fiscale est un thème qui touche tous les acteurs de la société. De nombreux appels en ce sens émanant des chefs de gouvernements, de parlementaires, d'économistes, d'hommes politiques, de citoyens, d'entrepreneurs, de fiscalistes ou encore de l'administration fiscale elle-même n'ont toujours pas été suffisamment suivis d'effets. En 2016, il faut toujours veiller à ce que la fiscalité française soit moins complexe, moins difficile à comprendre et à ce que, partageant cela avec le droit en général, la norme qu'elle instaure soit stable[164]. Dans ce domaine comme dans d'autres, la condition centrale de la réussite d'une bonne politique fiscale, et de surcroît de sa réforme, est celle de l'organisation du débat, de la transparence de l'information et de la concertation des acteurs concernés, en évitant la perméabilité aux groupes d'influence. C'est aussi

161 *In* Le Monde du 23 juin 2015, Gaël Giraud économiste en chef de l'AFD et directeur de recherche au CNRS,

162 *In* « La carte d'Europe des taux d'impôt sur les sociétés » Le Monde 24 octobre 2016. Marine Rabreau

163 À titre d'information, le taux d'IS en France est de 33,3 % au taux normal contre 22,8 % dans l'UE. Cela rapporte l'équivalent de 2,7 % du PIB contre 2,4 % en moyenne dans l'UE , taux que l'on trouve aussi en Allemagne et au Royaume-Uni. Mais si les crédits d'impôts sont retirés en France ce taux tombe à 1,7 % soit moins que la Grèce qui atteint 1,9 %.

164 Conseil d'État. Étude annuelle 2016 Simplification et qualité du droit

celle de l'évaluation des mesures avant et après la décision pour en estimer finement l'intérêt et l'efficacité. L'avocat fiscaliste spécialiste de ces questions, Michel Taly l'explique dans un ouvrage récent : « L'insuffisance du débat de fond préalable au débat sur les mesures précises, ainsi que l'absence d'évaluation avant et après l'adoption de ces mesures sont déterminantes pour expliquer les dysfonctionnements de notre système fiscal. »[165]

Il conviendrait donc d'impliquer des acteurs de différents horizons concernés par la politique fiscale, responsables ministériels, administration fiscale, spécialistes économiques, entreprises, université, société civile… pour formuler des propositions et des recommandations. Plus largement il est nécessaire d'atteindre un consensus national sur les grands principes d'imposition et non y revenir en permanence.

Il poursuit en précisant que ce dialogue doit se faire déjà entre ministère et administration fiscale, regrettant que celle-ci soit moins une force de proposition qu'une entité réagissant souvent dans l'urgence aux commandes du cabinet ministériel. Le problème touche non seulement la formulation des mesures mais également leur interprétation en cas de contentieux sur l'application de la loi ou sur l'équité du montant demandé. Pour éviter que l'on accuse le ministre via son cabinet de favoritisme en traitant les affaires des particuliers, celui-ci y a renoncé. Sauf qu'il est toujours le chef de l'administration fiscale. Dès lors « les responsables de l'administration savent qu'il n'y a personnes au-dessus d'eux pour les désavouer[…] ils ne sont couverts par personne si leurs décisions est contestée. »[166] Ce qui fait conclure à l'auteur, idée intéressante pour l'intérêt des citoyens, qu'il est nécessaire de procéder à une réforme de l'administration fiscale, « Le *statu quo* n'est plus tenable : on le ministre accepte de prendre toutes ses responsabilités , y compris sur les dossiers individuels, ou il propose une réforme radicale transformant l'administration fiscale en agence indépendante placée sous le contrôle du Parlement ou transférant le pouvoir de décision finale sur les dossiers à une autorité indépendante, sous le contrôle du Parlement. »[167] Encore une belle refonte institutionnelle en perspective qui semble nécessaire d'engager.

En ce qui concerne l'évaluation des mesures, le constat est préoccupant, car il ne permet pas de conclure que le pilotage se fait avec les bons éléments d'appréciations. En effet, Michel Taly regrette que la plupart des études aient une approche macroéconomique globale et que très peu ont recours à l'approche microéconomique davantage fondée sur le comportement des agents. Ainsi, « les effets microéconomiques des mesures fiscales sont (mal) pris en compte dans notre pays.»[168] Cette approche fournirait pourtant de précieux éléments d'appréciation, ainsi qu'en atteste son usage dans d'autres pays. Il reste donc difficile de discuter démocratiquement dans ces conditions de la pertinence de telle ou telle mesure. Que de temps serait épargné si l'on pouvait disposer d'analyses évaluatives pertinentes, d'un plus grand respect des recommandations faites dans de nombreux rapports issus d'autorités compétentes comme le Conseil d'Analyse Économique par exemple. Une évaluation plus pertinente doit aussi s'accompagner d'une simplification des normes, tant du point de vue de leur nombre que de leur formulation. Car le problème de la complexité vient en grande partie du nombre de mesures dérogatoires ou des différents régimes, ou des différents taux comme celui de la TVA par exemple. La différenciation des taux de TVA, doit être justifiée par un motif d'intérêt général. Est-ce toujours le cas ? Enfin, le Code Général des Impôts devrait bénéficier d'un sérieux toilettage si l'on en juge par l'hétérogénéité de la numérotation de ses articles, par leur longueur, par leur renvoi périlleux de l'un à l'autre et à l'absence d'un regroupement clair des définitions qui y figurent.

---

165 *In* « Les coulisses de la politique fiscale » Michel Taly Ed.PUF septembre 2016. p 12
166 Ib p 64
167 Ib p 65
168 Ip p 99

Ces données de contexte, loin d'être exhaustives, permettent de relativiser la pertinence des propositions en matière fiscale que tout candidat à l'élection présidentielle aura à cœur de défendre. En particulier il est est clair qu'il est difficile de dissocier la fiscalité française sur l'ISF, l'IS ou encore la TVA de la fiscalité de l'UE et du contexte mondial. Aux citoyens que nous sommes de nous approprier cette problématique complexe pour mieux juger de ce qui est prélevé sur la richesse que nous produisons et de l'usage qui en est fait.

VI. S'unir pour l'égalité des droits, l'égalité des chances, le respect de l'usage des règles, l'indépendance et l'efficacité de la justice.

VI.1. L'égalité des droits : une nécessité à réaffirmer

L'égalité des droits est une nécessité incontournable, un prérequis sociétal non négociable. Héritage révolutionnaire, elle vise à assurer les citoyens que la justice s'exerce indépendamment de leur origine, de leur croyance ou de leur sexe. Elle se double aujourd'hui de la nécessité d'assurer le plus équitablement possible les conditions de l'épanouissement des êtres, de leurs mérites et de leurs talents, de veiller à ce que les règles valent pour tous et que la justice exerce efficacement ses prérogatives indépendamment du pouvoir exécutif. Elle passe par une réduction des inégalités financières qui nécessite de faire converger un certain nombre de mesures parmi lesquelles « la principale force de convergences est le processus de diffusion des connaissances et d'investissement dans les qualifications et la formation. » [169] Ce processus est « le mécanisme central qui permet à la fois la croissance générale de la productivité et la réduction des inégalités […] il s'agit fondamentalement d'un processus de diffusion des connaissances et du partage du savoir - bien public par excellence -, et non d'un mécanisme de marché ».[170]

VI.2. L'égalité des chances : un combat à réinvestir

Agir pour l'égalité des chances, c'est pallier aux difficultés que l'on rencontre pour accéder à la culture, à l'enseignement, à la formation, à l'activité professionnelle et au logement lorsque ses propres parents ont eu eux-mêmes des difficultés pour y accéder, ou à cause d'une situation de handicap. Ce combat, pour tous ceux qui, attachés aux valeurs de la fraternité et de la culture, doit être mené avec la plus grande énergie. Car pour ce qui est du handicap, malgré la loi de 2005, la France accuse encore un inadmissible retard dans l'accompagnement des personnes concernées et cela dès l'enfance. En effet « de nombreux enfants restent sans solution de scolarisation ou pris en charge de manière inadaptée à leurs besoins. » [171] D'une manière plus générale, le handicap et ses aspects médicaux renvoient à une politique de santé qui doit pouvoir mieux gérer le parcours de vie des personnes. Les recommandations du conseiller d'État Denis Piveteau en 2014[172] sont à cet égard fondatrices et méritent la plus grande attention.

Pour ce qui est de l'importance grandissante du poids de la famille pour accéder au plus haut niveau de qualité dans les domaines cités plus haut, le constat est simple : le capital culturel – niveau de diplôme, niveau culturel et social - est toujours un des facteurs les plus déterminants, celui qui, accompagnant le capital économique, permet le mieux de faire face à un chômage et un coût du logement élevés et inégalement répartis sur le territoire. Il est étroitement lié à celui des parents.

---

169 *in* « Le capital au XXI° siècle ». Op. Cit. p 47

170 ib. p 48

171 *In* « Les discriminations liées au handicap et à l'état de santé » www.defenseurdesdroits.fr. 2015

172 « Zéro sans solution » : Le devoir collectif de permettre un parcours de vie sans rupture, pour les personnes en situation de handicap et pour leurs proches » 10 juin 2014.

VI.2.1 l'accès à la culture

VI.2.1.a) le poids du diplôme pour la fréquentation des œuvres,

« Persistance de fortes inégalités sociales et territoriales d'accès à la culture », c'est ce que conclut l'étude du ministère de la Culture sur la période 1973-2008.[173] La pratique culturelle est toujours supérieure chez ceux qui ont le niveau de diplôme le plus élevé, et le plus souvent les revenus les plus élevés, alors qu'elle est toujours plus faible chez les employés et encore plus faible chez les ouvriers, nettement moins diplômés. Quand je travaillais dans ce département du Ministère je me souviens d'une réunion de réflexion autour de la question « peut-on oublier Bourdieu ? » c'est à dire globalement la question de la reproduction sociale. C'était il y a un peu plus de vingt ans. Depuis, malgré des évolutions sociales et technologiques et la conduite au baccalauréat de près de 80 % d'une classe d'âge la structure sociale de la pratique culturelle n'a pas changé. Ce qui explique pourquoi 48 % des français en 2016 ont le sentiment que ces inégalités ont un peu (34%) ou beaucoup augmenté (14%) et qu'ils sont 55 % à réclamer que les pouvoirs publics favorisent davantage l'accès à l'art et la culture[174].

L'accès à la culture est donc inégal, mais qu'entend-on exactement par accès ? S'agit-il de faciliter le contact d'un public avec des œuvres de qualité en les plaçant à proximité et à un coût abordable, ou bien s'agit-il de faciliter le contact de praticiens avec un matériau ? Le bons sens opterait pour les deux formes d'accès de manière équilibrée puisque le contact avec des œuvres peut susciter l'envie du contact avec le matériau - son, lumière, matière, image - qu'il soit naturel ou numérique, contact qui, à son tour, suscite l'imagination et le désir de créer, d'interpréter, d'improviser bref de faire, avec en prime des sens plus aiguisés pour mieux comprendre et apprécier...les œuvres. En 2008, pour la seule pratique amateur de la musique, de la danse et du théâtre, le Ministère de la Culture estimait à douze millions le nombre de français de plus de 15 ans qui en étaient adeptes, et montrait « que les praticiens sortent plus au spectacle professionnel et amateur que la moyenne des Français de 15 ans et plus, quel que soit le genre du spectacle »[175].

Sous l'égide d'André Malraux, la politique culturelle fut essentiellement une politique de fréquentation des œuvres, c'est à dire une volonté de démocratiser le contact direct avec les œuvres. A part l'heureuse multiplication de structures physiques dédiées à la pratique artistique, avec le développement des conservatoires et des écoles de musique sous la supervision de Marcel Landowski, l'effort public, a surtout porté sur la conservation et la mise en valeur du patrimoine, y compris cinématographique, la création – des commandes publiques, le soutien au cinéma, le Centre National d'Art Contemporain - ou encore la diffusion avec les Maisons de la Culture. Telles furent les préoccupations majeures du premier ministre de la Culture de la V° République. Indéniablement cette politique de l'offre culturelle à laquelle s'ajouta une politique rationnelle de planification et de déconcentration des moyens, a permis à des millions de français d'avoir une plus grande proximité avec les œuvres, en fréquentant plus facilement et plus souvent celles du passé comme celles du présent contemporain.

Depuis cette époque, le Ministère de la Culture a continué son action dans ces différents champs, avec une préoccupation plus forte sur les équipements de conservation, de création et de diffusion

173 DEPS http://www.pratiquesculturelles.culture.gouv.fr/doc/evolution73-08/CE-2011-7.pdf

174 DEPS Olivier Donnat. Les inégalités culturelles. Qu'en pensent les Français ? [CE-2015-4] 2015

175 *In* Les pratiques en amateur Exploitation de la base d'enquête du DEPS « Les pratiques culturelles des Français à l'ère du numérique - Année 2008 » p 6.

d'excellence, en particulier parisiens avec le Centre Pompidou, L'IRCAM, le Musée d'Orsay, l'Opéra Bastille, et la cité de la musique – rien que cela ! – mais aussi en province avec le développement des scènes nationales notamment. La décentralisation a encouragé l'implication des collectivités locales qui consacrent progressivement plus pour la culture que le ministère dédié: 7,6 milliards d'euros en 2010[176] contre 4,2 milliards[177], sachant que l'ensemble des dépenses de l'État en la matière représentent un montant de 13,9 milliards en 2012[178]. La politique pro-œuvre visant à augmenter la proximité géographique, la qualité des prestations, la diversité, le dynamisme de la création et de la diffusion – par exemple avec les quotas obligatoires de diffusion de 40 % de chansons françaises sur les chaînes de radio – et visant à contrôler les prix – subventions pour l'opéra, prix du livre – ont toujours dominé l'action de l'État au détriment d'une politique suffisante d'éducation artistique et de soutien à la pratique amateur, et ce, dans un contexte où la part du ministère de la culture a rarement dépassé un pour cent du budget de l'État.

VI.2.1.b) le déficit de pratique artistique.

L'importance nationale accordée à la pratique artistique, malgré la part considérable que cela représente parfois dans les budgets communaux et intercommunaux, est toujours insuffisante. Alors que ce qui est en jeu pour le praticien est loin d'être anodin comparativement à la seule fréquentation des œuvres : c'est un travail sur le temps, l'espace et le matériau mais aussi un travail de découverte et de maîtrise de soi et de son corps, de sa sensibilité et de ses émotions, qui permet la verbalisation, l'expression et le partage en augmentant ses connaissances, sa concentration, et sa mémoire. En matière artistique, la politique pro-œuvre doit donc être doublée d'une politique pro-pratique qui aura des effets bénéfiques sur les corps et les esprits tout en contribuant à améliorer la fréquentation des œuvres.

On peut alors s'interroger sur les engagements publics culturels lorsque l'on compare, par exemple ce que le ministère consacre aux conservatoires en 2015, soit 5,5 millions d'euros, qui passent tout de même à 13,5 millions dans le budget 2016 puis à 16,9 millions pour 2017 et ce qu'il permet à France Télévisions de dépenser pour des programmes de variété, de jeux pour le divertissement : 168 millions d'euros. On pourrait se poser la même question pour les 316 millions consacrés aux fictions, aux séries et aux téléfilms. Bien sûr la redevance sert à payer cela. Sauf que l'état a du remettre au pot 104 millions en 2014 après avoir donné 249 millions en 2013 et 436 millions en 2012[179]. Soit la bagatelle de 789 millions d'euros sur trois ans. La question qui se pose est celle de la carence de l'offre. La légitimité de l'action de l'État est précisément d'intervenir pour combler les carences du service public. Je ne doute pas que le divertissement soit nécessaire. Mais peut-on dire pour autant qu'il y ait une carence dans le domaine du divertissement audiovisuel telle, que l'État se sente obligé d'intervenir pour la combler? Qu'il y ait une carence telle dans les canaux de diffusion, que l'État se sente obligé d'en financer autant ? D'une manière générale y-a-t-il une carence avérée de programmes télévisuels, qui justifierait un tel investissement ? Si l'État est prêt à consacrer 168 millions d'euros pour des émissions télévisées de jeux et de variété, alors qu'il manque 104 millions au budget et qu'il y a davantage profusion que pénurie dans l'offre de ce genre de programmes, alors il est capable de dégager autant voir davantage pour la pratique artistique qui souffre d'une carence manifeste depuis de trop nombreuses années. L' argument qui consiste à dire qu'il faut aussi une offre, et une offre de qualité, en matière de variété et de jeux télévisés pour

176 DEPS

177 Financement de la culture ; Chiffres clés 2012 La documentation française p 227

178 *In* « L'apport de la culture à l'économie en France » Inspection générale des Finances. Inspections générale des affaires culturelles. Déc 2013. p 2.

179 *In* rapport d'activité annuel 2014. 1,2,3,4,5 Ô France télévisions p 6 et suivantes

couvrir tout le champ d'une programmation généraliste, ne me semble guère pertinent au regard des enjeux de la pratique artistique.

La demande dans ces deux domaines que sont les conservatoires et la pratique artistique individuelle ou associative adulte est pourtant significative puisqu'elle concerne comme on l'a dit plus haut, près de 12 millions de personnes en 2008. Or, d'une part, le nombre de places dans les conservatoires est trop faible au vue des demandes et, d'autre part les pratiques amateurs associatives sont souvent pénalisées par un manque de subventions que de nombreux élus, par facilité et par souci de médiatisation, drainent vers des grosses structures de type festival, plus médiatiques, plutôt qu'irriguer un tissu associatif largement ignoré des médias mais qui fédère bien plus localement et surtout durablement. Ceci plaide pour une ré-allocation des ressources publiques afin de mieux équilibrer l'offre et la demande, à la fois en organisant différemment les moyens, les objectifs et les relations entre le ministère de l'Éducation nationale, le ministère de la Culture et le ministère de le Fonction publique pour ce qui est de leurs prérogatives en matière d'éducation artistique, et en encourageant la pratique artistique associative en direction de publics qui en sont encore trop éloignés. Car l'inégalité d'accès est aussi assez nette dans ce domaine : Si les cadres supérieurs et les professions libérales sont 11 % à s'être adonnés au chant ou à la musique en association ou entre amis en 1973 et 16 % en 2008, les ouvriers qualifiés sont passé de 5 % à 7 %, les non qualifiés de 3 % à 5 % , les employés de 6 % à 8 % et les retraités de 1 % à 7 % sur la même période[180]. Le marges de manœuvre sont donc assez grandes, que la résorption des budgets de subventions municipales actuels ne permettent pas d'exploiter.

Pour le moment les professeurs d'éducation musicale et de chant choral ainsi que les professeurs d'arts plastiques font partie de la fonction publique d'État, sont recrutés par concours puis formés. Ils doivent appliquer des programmes et reçoivent leur traitement par le seul canal du ministère de l'Éducation nationale. Un professeur d'enseignement artistique dans un conservatoire relève, pour son statut et son traitement, de la fonction publique territoriale, doit être titulaire d'un diplôme obtenu par concours et dispenser son enseignement suivant un cursus établi par le ministère de la Culture. Il me semble qu'il faudrait avoir des structures d'enseignement qui permettraient d'avoir une politique plus globale de l'éducation et de la pratique artistique de la petite enfance jusqu'à l'âge adulte avancé. Ce qui suppose une réorganisation des moyens et une redéfinition des objectifs. Du point de vue des moyens il me semble indispensable de rendre plus poreux les différents champs d'interventions que sont les écoles, les collèges, les structures d'enseignement artistique des municipalités ou de leurs groupements.

Augmenter la pratique artistique devrait être un objectif quantifié ambitieux qui renforcerait considérablement le ciment culturel qui fonde notre société.

VI.2.2 L'accès à l'enseignement

VI.2.2.a) le poids de l'échec scolaire...

En 1980 25,9 % d'une génération avait le bac[181]. En 2016, ils sont 78,6 % à l'obtenir. Outre la filière générale, le bac pro et le bac techno ont pu permettre à un nombre croissant d'élèves d'acquérir ce titre qui permet en particulier l'inscription à l'université. C'est une très bonne chose. Dans l'absolu... Si l'on peut regretter qu'à la fin d'une première année de faculté, un tiers des étudiants ne se réinscrit

180 Synthèse des études du DEPS sur les pratiques culturelles des français. 1973-2008
181 INSEE :http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=NATTEF07252

pas, et que 67 %[182] des titulaires de bacs pros ne poursuivent pas dans le supérieur pour lequel il ne sont pas suffisamment outillés, c'est surtout pour ceux qui sortent du système éducatif sans aucun diplôme que les difficultés sont les plus grandes : « parmi les 2 760 000 jeunes de 15-24 ans qui ne sont plus scolarisés, soit 35 % de cette classe d'âge, 750 000 n'ont pas de diplôme, soit 27 % en moyenne pour la France métropolitaine »[183]. Ce qui signifie que cette frange de la population en âge de travailler et de se former a de très faibles perspectives d'évolution dans son emploi, quand elle n'a pas dramatiquement à faire face à un chômage de plus en plus long. Cet échec scolaire originel, n'est donc pas suffisamment corrigé par la suite, et pèse d'autant plus lourd que d'autres facteurs en accentuent les effets : un taux de chômage national élevé, avec de grandes disparités liées à l'inégale répartition des bassins d'emplois sur le territoire, une croissance faible, des besoins en augmentation de main d'œuvres et personnels qualifiés et mobiles, une discrimination à l'embauche qui touche en premier lieu les femmes. Tous ces éléments donnent au manque de diplôme un caractère inquiétant de handicap.

VI.2.2.b) ...surtout pour les jeunes issus de l'immigration,

Les jeunes issus de l'immigration sont massivement touchés par cet échec : 24 % d'entre eux sortent du système éducatif sans diplôme contre 16 % de l'ensemble des jeunes[184]. Après une scolarité parfois courte, 30 % des jeunes issus de parents immigrés d'Afrique sortent du système éducatif sans diplôme, contre 15 % de ceux qui n'ont pas d'ascendants migratoires directs, soit deux fois plus[185] Ce qui est grosso modo la même proportion pour le chômage, mais avec des taux plus élevés : 42 % contre 22 % .

VI.2.2.c) une maîtrise insuffisante du français pour les primo-arrivants

Une des raisons fondamentales de cette situation provient du niveau insuffisant de maîtrise de la langue française de nombreux parents de ces jeunes issus de l'immigration. Ce n'est pas de leur fait, le niveau d'exigence en langue française pour obtenir le droit de travailler était et demeure trop faible et l'accompagnement pour approfondir leurs connaissances du Français dans le temps est toujours insuffisant. Et il est évident que la faiblesse de la pratique et de l'écoute du Français chez lui représente pour l'enfant, issu d'une immigration dont la politique n'encourage ni ne favorise l'acquisition d'un meilleur niveau de français chez ses parents, un handicap qui le mettra en difficulté dans la plupart de ses apprentissages.

Le niveau de langue exigé actuellement en France lorsqu'il s'agit de venir durablement y travailler, est parmi les plus faibles d'Europe. Il est à peine peu plus élevé s'il s'agit de naturalisation. Si le niveau en langue française des parents est trop faible et que le Français est insuffisamment parlé à la maison, les heures d'enseignements dispensés à l'école puis au collège risquent de ne pas suffire. Il semble inévitable que les étrangers qui viennent durablement s'installer en France et qui peuvent avoir des enfants qui y seront scolarisés puissent avoir une connaissance de la langue qui leur permette de l'utiliser à la maison dans l'intérêt des enfants. Il faut une politique ambitieuse qui devrait déjà rattraper le retard actuel. En effet, « très peu de migrants primo-arrivants et signataires

182 *In* « Inégalités sociales et migratoires. Rapport Scientifique Sept. 2016. Comment l'école amplifie-t-elle les inégalités ? » Cnesco p 66.

183 in « Atlas académique des risques sociaux d'échec scolaire : l'exemple du décrochage » Deep et Cereq.

184 In « Jeunes issus de l'immigration : quels obstacles à leur insertion économique ? » France stratégie p 6

185 Selon l'organisme France stratégie

du contrat d'accueil et d'intégration (CAI) ont accès à une formation linguistique – un peu moins de 400 heures en moyenne. Ils ne sont que 20.000 à l'obtenir sur 100.000 signataires. «Il y a un écrémage énorme qui exclut beaucoup de gens. On juge qu'ils ne sont pas prioritaires. On manque en fait de moyens. Il faudrait au moins les doubler», juge Pierre Henry, directeur général de France terre d'asile. »[186]

Un rapport conjoint de l'Inspection Générale de l'Administration et de l'Inspection Générale des Affaires Sociales daté de 2013 est explicite sur l'insuffisance du niveau de langue exigé pour les étrangers qui viennent en France en ayant signé leur Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI). C'est le niveau A1.1, rudimentaire[187], qui est exigé alors que d'autres pays d'Europe - l'Italie et l'Allemagne qui ont adopté un dispositif semblable au CAI – exigent le niveau A2[188]. « Ce niveau est jugé par tous les interlocuteurs de la mission comme notoirement insuffisant pour permettre une intégration dans la société française et pour y mener une vie autonome. Tous estiment que le niveau A1 devrait être un objectif minimal. »[189] Soit encore un niveau inférieur à certains de nos voisins. Ce constat d'insuffisance est d'autant plus préoccupant que la loi fixant ce niveau date de 2007. Le rapport vient donc six ans après. Et l'on constate que, deux ans encore après celui-ci en octobre 2015, la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat constate toujours que « la France est le seul pays dont l'objectif de maîtrise de sa langue par les migrants est aussi faible. » Cet avis du sénat a été donné dans le cadre d'un projet de loi adopté le 7 mars 2016.
Les dispositions qui ont été prises pour le Contrat d'Intégration Républicaine (en remplacement du CAI) fixent effectivement d'atteindre le niveau A1 au bout d'un an et A2 au bout de cinq ans de résidence. Autrement dit, la question du niveau d'exigence du français par les étrangers primo-arrivants, dont la plupart, y compris les étrangers eux-mêmes, s'accordent à dire qu'il est trop faible, n'est toujours pas réglée, par manque de volonté des pouvoirs publics de s'emparer du sujet. Ce qui signifie que les problèmes soulignés préalablement continueront à perdurer si rien de significatif n'est fait. La proposition de la commission du Sénat de porter au niveau B1 au lieu de A2 le niveau de connaissance du Français pour obtenir une carte de résidence, et à B2 au lieu de B1 celui requis pour la naturalisation semblait pourtant raisonnablement nécessaire.

VI.2.2.d) l'inégale répartition de la mixité

Une autre raison fondamentale est la sur-concentration de cette population issue de l'immigration, et par conséquent l'absence de mixité sociale, qui sont des facteurs qui ne favorisent pas le sentiment de partager un espace, une langue, une culture et au bout du compte peut-être, un avenir commun. Ces jeunes sont d'abord concentrés dans peu d'établissements : 70 % d'entre eux font leur scolarité « dans le quart des établissements qui affichent la plus forte concentration de cette population » ce qui représente plus de 40 % de leur effectif total, les plaçant ainsi dix points au-dessus la moyenne de l'OCDE.[190]Cette absence de mixité pour ces jeunes scolarisés provient pour beaucoup de la très grande disparité dans la distribution des logements sociaux ou de logements à coûts faibles sur le

186 In « Indice Mipex: la France pas bonne élève en matière d'intégration des migrants » par Aude Lorriaux. Slate.fr
187 Par exemple : « Je peux communiquer, de façon très simple, à condition que mon interlocuteur se montre compréhensif, parle très lentement et répète si je n'ai pas compris. »
188 Par exemple : « Peut comprendre ce qui lui est dit clairement, lentement et directement dans une discussion quotidienne simple à condition que l'interlocuteur prenne la peine de l'aider à comprendre. »
189 Rapport de l'IGA IGAS : http://www.modernisation.gouv.fr/sites/default/files/epp/epp_primo-arrivants_rapport.pdf. 2013
190 Chiffres tirés de l'étude de France stratégie commentés dans l'article https://savoir.actualitte.com/article/analyses/689/l-echec-scolaire-touche-massivement-les-jeunes-issus-de-l-immigration

territoire (cf. VI.2.4.a).

VI.2.2.e) un système qui élargit les écarts de niveau du primaire à la fin du collège

Une dernière raison, que je ne connais que trop hélas, est que le système scolaire accentue les inégalités de niveau. De la sixième à la troisième, le collège n'arrive pas à corriger celles héritées du primaire : « Celles-ci se maintiennent pour la compréhension de textes courts, la maîtrise syntaxique et le raisonnement logique. Elles augmentent même pour deux autres compétences évaluées : les mathématiques et l'acquisition du vocabulaire scolaire. »[191] Cette étude effectuée sur un panel d'élèves entrés en sixième en 2007 , corrobore les études de l'OCDE qui décerne régulièrement à la France le titre de « mauvais élève » dans sa lutte contre le creusement des inégalités au cours de la scolarité, domaine où la France devrait au contraire exceller.

VI.2.2.f) un chantier immense et complexe nécessitant une réforme de la gouvernance de l'enseignement .

Le chantier de l'enseignement est immense. Il concerne les différents types d'enseignement : général avec le primaire et le secondaire, spécialisé[192], artistique avec notamment les conservatoires de musique, de danse et d'art dramatique ainsi que les écoles d'art, supérieur avec les universités, et les grandes écoles, la formation professionnelle, la formation continue. Il concerne différents acteurs qu'ils soient élèves, étudiants, parents, enseignants, chercheurs, personnels administratifs, entreprises, collectivités locales, associations et responsables politiques. Il vise, ou devrait viser, à donner la possibilité à chacun de prendre part au tissu culturel et économique de la société, de posséder les savoirs et les savoir-faire utiles à son épanouissement. Les interactions entre les différents acteurs dans les différents types d'enseignements sont multiples et complexes, elles concernent des millions de citoyens. C'est pourquoi, il me paraît nécessaire que les politiques d'enseignement et de formation soient conçues de manière globale et fassent travailler ensemble de manière pertinente et efficace plusieurs acteurs afin de mieux gérer :

- la mixité des élèves (Ministères de l'éducation nationale, du logement, de l'aménagement du territoire et des collectivités locales, les collectivités elles-mêmes)
- le niveau de langue des entrants (Affaires étrangères, Francophonie, Éducation nationale)
- les échanges linguistiques européens (Éducation nationale, Affaires européennes)
- le parcours d'enseignement en primaire et secondaire en le rendant plus modulaire dans le temps et moins dépendant du caractère annuel des heures d'enseignement (Éducation nationale)
- l'égalité des chances en dotant davantage d'enveloppes horaires et d'encadrement les établissements qui en ont le plus besoin. (Éducation nationale)
- un meilleur enseignement artistique en musique, danse, théâtre, arts plastiques, du primaire jusqu'à la fin du secondaire, intégrant les structures d'enseignement spécialisé (Éducation nationale, ministère de la Culture, collectivités locales)
- la formation professionnelle et continue (Éducation nationale, Afpa, entreprises, collectivités locales, Ministère du travail)
- la recherche (Ministère de l'enseignement supérieur, de l'économie, de la défense,

191 MENESR-DEEP note d'information n°25 août 2015
192 Pour les élèves en difficulté scolaire ou en situation de handicap

laboratoires, entreprises, collectivités locales)

Cette liste n'est pas exhaustive et elle appelle à revoir les méthodes de gouvernance interministérielle, pour que les ministères travaillent davantage transversalement, et verticalement, c'est à dire en tenant compte de l'expertise des spécialistes et des professionnels de l'éducation de la sphère civile, et en s'assurant de l'adhésion la plus large des personnels administratifs, et des équipes au contact des bénéficiaires, élèves et parents. Trop de réformes se sont succédé en plus de quarante ans et chaque fois les termes du problème se résument essentiellement aux programmes, conçus en amont, et applicables comme autant de remèdes à un corps malade que l'on n'associe pas au traitement. Également, comme si l'enseignement était une sphère étanche à l'inégalité de la société, et l'on a vu plus haut comment l'inégalité pouvait être répartie sur le territoire, comme si le la disponibilité aux apprentissages de l'élève dans la durée était la même pour tous les élèves, comme si les élèves d'aujourd'hui étaient comme ceux d'hier.

Le problème de la mixité sociale en milieu scolaire ne sera résolu à grande échelle que lorsque la structure de la population en matière de niveau de revenu et de niveau culturel sera plus équilibrée dans les quartiers où sont implantés les établissements d'enseignement. En prenant en compte tous les facteurs d'inégalités, en particulier le revenu et le capital éducatif pour créer une indice global, on constate qu'ils sont concentrés dans certains quartiers de banlieues de grandes villes, ou dans certains quartiers de grandes villes ou le centre de certaines villes moyennes ou modestes. Ainsi, « Quelle que soit la région, l'inégalité est plus importante dans les villes même moyennes, voire assez modestes (Cholet, Moulins, Mont de Marsan, Morlaix, etc.). En revanche, même dans des régions où règne une grande inégalité dans les cantons ruraux, les cantons qui entourent les grandes villes jouissent d'une plus grande égalité […]. En quelque sorte, le centre des grandes agglomérations absorbe les facteurs d'inégalité, déchargeant de ce problème les communes suburbaines.»[193] Parallèlement à une politique économique qui doit viser à éradiquer une misère sociale grandissante liée au chômage, à la précarité et à la pauvreté, une politique ambitieuse d'aménagement du territoire, de la ville et du logement, en particulier dans les quartiers de grandes agglomérations doit être menée. Il faut élaborer des moyens incitatifs ou au contraire contraignants pour que les facteurs d'inégalités soient absorbés de manière plus homogène dans les quartiers de toutes les villes et certainement aussi en développant une politique rurale dynamique, qui devrait même prendre la forme d'une véritable reconquête de nos territoires. Amélioration de la qualité de vie, des bassins d'emplois plus dynamiques, une meilleure attractivité des entreprises, des infrastructures qui relient mieux les espaces, une politique de désengorgement des banlieues et de réactivation des centres de villes petites et moyennes, des barres d'immeubles remplacées par un habitat moins dense, une couverture complète en téléphonie mobile et internet haut débit dans les territoires ruraux, un maillage en réseaux des communes rurales et une meilleure mise en valeur de leurs richesses culturelles, gastronomiques, artisanales, environnementales gages d'une meilleure qualité de vie pour les parents et les enfants… C'est là l'urgence absolue. Et non fondamentalement un problème de programme éducatif.

L'évolution dans les apprentissages est un problème qui appelle des réponses qui peuvent être pensées de manière collectives ou de manière plus individualisées. Il faut se fixer d'abord comme objectif l'acquisition d'un niveau de français suffisant sans lequel il est difficile d'accéder et d'avancer dans beaucoup d'autres disciplines. C'est pourquoi l'enseignement doit pouvoir se penser de manière plus modulable dans le temps. A la manière de ce qui est fait à avec les Unités de Valeur à l'université afin que l'ensemble des heures d'enseignement par discipline actuellement créditées

193 *in* « Les inégalités territoriales et sociales » Institut Montparnasse. Hervé Le Bras.Directeur d'études à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales. Directeur de recherches émérite à l'INED

soient distribuées davantage en fonction des besoins et des capacités du moment des élèves. Le système actuel est fondé sur la dotation annuelle en heure pour un niveau de classe et à un âge donné. Il fonctionne tant bien que mal pour huit élèves sur dix en moyenne, hélas beaucoup moins dans de trop nombreux établissements. Il doit pouvoir être préservé et amélioré car il représente un parcours d'enseignement et un contexte de vie de classe plus clair et plus stable pour la plupart des enfants. Mais conjointement, on pourrait imaginer un système où l'élève en difficulté en Français puisse avoir un enseignement dans cette matière plus fourni à un moment donné, c'est à dire davantage de crédits d'heures en Français tout en reportant ses crédits d'heures dans d'autres disciplines à un autre moment, - de manière à ne pas alourdir la charge horaire hebdomadaire- avant l'échéance du brevet ou celle du baccalauréat, et pourquoi pas même après, si l'on considère l'obtention de ces diplômes également de manière modulable. Bien sûr on pourra objecter que si ces heures de Français par exemple sont anticipées – plus d'heures en 6° et moins en 4°-3° par exemple - alors l'élève concerné n'aurait pas accès au même contenu sur la durée de cursus en collège. A cet argument légitime du point de vue de l'égalité d'accès à la connaissance on peut répondre que rien n'exclue - à part les contraintes budgétaires - la possibilité de proposer des crédits supplémentaires en français pour rattraper des éléments nécessaires, par exemple à l'obtention des diplômes du brevet ou du baccalauréat, à un moment où l'efficacité dans le travail de l'élève serait meilleure. Cet autre moment ne doit pas être laissé au hasard, mais pensé, organisé. Ce qui nécessite des modes de suivi plus individualisés des parcours d'enseignement de certains élèves, qui nécessiteront davantage de personnel spécialisé dans une forme de tutorat. Ces parcours n'excluant pas d'ailleurs d'y associer les parents autant que faire se peut, afin de faire accepter un parcours qui ne doit pas être vécu comme stigmatisant, mais davantage comme signe de volonté et de courage pour prendre en main son propre parcours. Cela s'inscrirait dans une logique de suivi des besoins plus larges pour un nombre croissant d'enfants souffrant de handicaps ou qui sont sujets à des troubles de l'apprentissage. De même les élèves méritants pourraient aussi bénéficier de suppléments de crédits de formation dans différentes disciplines.

L'évolution de la société explique aussi celle des élèves. Revenir sempiternellement à des méthodes anciennes qui auraient « marché » à une époque, invoquer systématiquement le « c'était mieux avant » peut d'autant moins se faire ou servir de justification que les enfants changent avec la société, plus exactement changent leur rapport aux autres et au monde. Celui-ci évolue vite, et la prise de conscience de ce changement est lente, tout comme l'émergence d'une vision positive de l'avenir. Trois raisons essentielles expliquent qu'il n'est pas possible d'appliquer d'anciennes méthodes sous prétexte qu'auparavant elles permettaient d'obtenir de bons résultats. La relation parent-enfant connaît des conflits d'une ampleur et d'une nature nouvelle ; la perméabilité croissante du monde des adultes, marqué par son lot de violences, de crises et d'incertitudes, avec celui des enfants tend à donner à leur environnement un caractère de plus en plus anxiogène ; la santé, l'hygiène de vie et l'environnement de travail des enfants sont devenus aujourd'hui des enjeux beaucoup plus cruciaux pour leurs apprentissages.

La relation parent-enfant pose naturellement la question de l'autorité parentale. Celle-ci passe idéalement aujourd'hui par le respect, le dialogue et la négociation et se caractérise moins par une forme « ascendante » indiscutable et exclusive. Or, les sujets sur lesquels les parents sont mis en situation de dire oui ou non à leurs enfants sont plus nombreux et potentiellement plus conflictuels qu'ils n'étaient il y a quelques années, en particulier dans une période qui tend à s'allonger de la pré-adolescence jusqu'à la fin de l'adolescence. Lorsque le choix des vêtements, de l'alimentation, des loisirs, des jeux, des outils de numériques était plus restreint voir inexistant, lorsque la pression des marques, la variété des produits sur des segments de marchés adolescents et enfants était moindre et n'engendrait pas une nouvelle forme de tyrannie domestique contre laquelle il est bien difficile de lutter parfois. Enfin, l'autorité parentale quotidienne ne se décrète

pas par la loi, et il y a bien des raisons qui expliquent qu'elle ait du mal à s'appliquer. Faut-il plus de sévérité ? Plus de contraintes ? Chaque famille trouve plus ou moins aisément les solutions ad hoc et les enseignants, les éducateurs, et parfois la loi doivent rappeler la nécessité de l'autorité et de l'éducation. Mais c'est plus facile à dire à un moment qu'à faire dans la durée.

Le monde de l'enfance est quant à lui devenu de plus en plus perméable à celui des adultes. Les ravages de la pauvreté, du chômage précaire endurés par de nombreuses familles, le niveau de stress des adultes qui rejaillit sur les enfants[194], auxquels s'ajoutent les horreurs de la violence du monde que les adolescents peuvent voir sur tous les écrans auxquels ils accèdent quotidiennement, peuvent s'avérer terriblement anxiogènes. La violence qu'ils peuvent s'infliger eux-mêmes à travers les réseaux sociaux qu'ils se sont appropriés extrêmement rapidement et dont ils dépendent maintenant dans leur recherche de construction d'eux mêmes, est, quant à elle, potentiellement dévastatrice. L'augmentation des cas de harcèlement sur le « Trombinoscope mondial » ou sur les services de partages de photos et vidéos en attestent. Ces facteurs modifient leur disponibilité aux apprentissages, leur curiosité, leur capacité imaginative et créative, leurs centres d'intérêts, leurs manières d'être et leur manières d'apprendre, sans oublier leur rapport avec leur corps, avec la consommation, avec la nature. C'est pourquoi un délicat travail doit être entrepris avec les parents pour les aider dans leur rôle d'éducation quand des signes montrent que c'est nécessaire. C'est aussi pourquoi le besoin criant dans les établissements en personnel qualifié en matière de santé – médecin, infirmier ou infirmière, psychologue scolaire - doit être comblé. Comme doit être satisfaite la nécessite de créer des espaces et des moments où les enfants qui ne connaissent que leurs quartiers et n'en sortent que très peu puissent se ressourcer dans un environnement sain, stimulant et qui leur permettent de mieux se connaître eux-mêmes.

La troisième raison concerne des aspects liés à la santé, à l'hygiène de vie et à l'environnement de travail des enfants. Leur poids, leur équilibre alimentaire, leur activité physique quotidienne, leur rythme de sommeil sont des enjeux fondamentaux pour eux, car de leur qualité dépendent leurs capacités de concentration, de mémorisation et de travail en classe et à la maison. Il est évident qu'un enfant ou un adolescent qui connaît un déséquilibre dans ces différents champs, risque de voir ses apprentissages en pâtir. La perte quotidienne d'heures de sommeil liée à l'usage croissant chez les plus jeunes des écrans[195], ou bien à d'autres facteurs liés à une mauvaise alimentation ou à un manque d'activité physique sont à cet égard des enjeux de santé publique qui sont corrélés étroitement à l'échec scolaire. Et le phénomène est massif chez les adolescents : « près de 30 % des 15-19 ans sont en dette de sommeil et à 15 ans, 25 % des adolescents dorment moins de sept heures par nuit. Or, ils devraient en moyenne dormir neuf heures trente pour être en forme. »[196]. C'est pourquoi une politique de prévention et d'accompagnement puissante doit être menée pour réduire ces facteurs de risque d'échec scolaire, d'autant plus grands qu'on les retrouve bien entendu dans les familles les moins favorisées socialement. De même, la possibilité d'être isolé, au calme, d'avoir un minimum d'espace pour travailler sont des conditions minimales nécessaires pour apprendre et travailler correctement chez soi. Le bruit extérieur et ses effets sur le sommeil pose aussi des problèmes importants dans certaines agglomérations. Le bruit est d'ailleurs un enjeu de santé publique préoccupant et coûteux qui n'est pas pris en compte à sa juste mesure. En effet le Conseil National du Bruit (CNB) et l'Ademe estiment à 57 milliards d'euros le coût global

194 la France est un des pays de l'UE où le stress au travail est le plus élevé , renforcé qu'il ait dans les milieux défavorisés : « pour le quartile des revenus les plus modestes, la proportion des Français qui se déclarent tendus est de 38% (contre une moyenne européenne de 27%)

195 « Les adolescents passent près de cinq heures par jour à 11 ans et plus de huit heures par jour à 15 ans devant les écrans » Le monde 7 décembre 2016 citant le rapport de l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT)

196 Source http://inpes.santepubliquefrance.fr/30000/actus2013/041-sommeil-ados.asp

annuel des nuisances sonores[197]. Les forts niveaux de bruit liés aux flux routiers, ferroviaires et aériens qui touchent 9 millions de français provoquent en particulier des troubles du sommeil (ainsi qu'une augmentation du risque de maladies cardiovasculaires). Or « les niveaux d'exposition au bruit recoupent largement la carte des inégalités sociales »[198] impactant davantage les enfants de milieux défavorisés. Des solutions existent pourtant. Selon l'association bruitparif, il faudrait « adapter les plans d'urbanisme, créer des bâtiments -écrans sans habitation à proximité des sources bruyantes […] il faudrait profiter des opérations de rénovation thermique pour réaliser des travaux d'isolation phonique. » Pour le Dr Jean-Michel Klein, président du syndicat national des ORL, « la culture collective de prévention face au bruit, reste, pour l'essentiel à inventer ». Une directive européenne datant de 2002 a pourtant fixé un cadre. Transcrite en 2006 en droit français, les collectivités devaient dresser des cartographies et élaborer des plans d'exposition au bruit d'ici 2013 « mais elles sont majoritairement en retard »[199].

La question de l'enseignement est donc complexe et nécessite de considérer ensemble tous les aspects que j'ai évoqués sans prétendre à l'exhaustivité. Elle nécessite aussi que tous les acteurs concernés puissent en débattre et s'accorder sur un processus d'amélioration qui ne soit pas remis en cause à chaque changement ministériel tous les deux ans. Un livre blanc de l'enseignement et de l'éducation sur cinq à dix ans doit être établi qui fixe des priorités aux différents ministères, mais aussi aux collectivités locales, aux associations, aux structures spécialisées, en ayant pour soin de les définir dans une perspective non seulement française mais également européenne. La garantie d'un vote du Parlement pour ne pas faire dépendre la mise en œuvre d'un tel livre blanc du calendrier électoral sera nécessaire. C'est pourquoi il faudra un large consensus car il nécessitera des arbitrages budgétaires conséquents qu'il faudra stabiliser voir « sacraliser ».

VI.2.3 L'accès à l'emploi

VI.2.3.a) une absence de diplôme de plus en plus pénalisante,

De plus en plus le marché de l'emploi est marqué par une demande croissante de qualification. Or actuellement, 59 % des allocataires du chômage n'ont pas le bac et 27 % n'ont pas le brevet[200]. Ce qui signifie que s'ils n'acquièrent pas de diplômes ou de formations, leur chance de trouver un emploi demeurera faible. C'est ce que l'on observe en tout cas dans la période 2007-2012 où le taux de chômeurs parmi les non diplômés a grimpé de 4,4 points de 12,7 % à 17,1 % alors que le taux de chômage global a progressé de 2,4 points de 7,4 % à 9,8 % et que celui des diplômes de niveau bac +2 a progressé de moins d'un point de 4,7 % à 5,6 %[201] Hélas, la probabilité d'avoir un meilleur diplôme croît avec le niveau de diplôme des parents. En particulier, l'accès et la poursuite d'études supérieures pour un jeune est d'autant plus élevée que ses parents, en particulier la mère[202] sont diplômés du supérieur. En 2014 les étudiants à l'université étaient issus à 42,7 % de milieux de type professions libérales, cadres supérieures et intermédiaires contre 23,5 % du milieu ouvrier et

197 *In* Alternatives économiques n° 359 Juillet Août 2016 p 35
198 ib.
199 ib.
200 UNEDIC études et analyses n° 12. Juin 2015
201 Observatoire des inégalités. Insee. « Le taux de chômage selon le diplôme » 30-01-2015
202 INSEE . http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ES424-425G.pdf. Tableau 3 p131 : parmi les personnes dont la mère est diplômée du supérieur, 71,7 % sont aussi diplômés du supérieur, alors que le taux est de 65,5% pour les pères.

employés – taux qui n'a pas évolué depuis 2008- [203].

VI.2.3.b) trop de secteurs en pénurie d'emplois qualifiés avec un investissement trop faible en recherche et développement.

La période de chômage, ou d'inactivité pour les moins diplômés doit être mise à profit pour acquérir une formation qui augmente l'employabilité, mais aussi permettre d'améliorer son niveau par rapport au socle de compétences et de culture. L'augmentation du niveau de Français écrit et de l'Anglais étant un préalable sur lequel tout le monde doit pouvoir s'accorder. Cela doit fonder l'action politique dans ce domaine, avec des moyens appropriés. Le problème posé appelle des réponses qui croisent à la fois les compétences d'intervention des collectivités locales, des associations, des chambres de commerce et d'industrie, des chambres des métiers, et de Pôle emploi ainsi que l'Éducation Nationale, et les besoins des entreprises. Il n'est pas sûr que tous ces intervenants interagissent de manière optimale pour résoudre le problème de l'emploi et de la formation, c'est à dire, pour une personne, avoir à un moment donné les compétences suffisantes pour satisfaire à une offre d'emploi, ou à s'employer elle-même, dans une économie qui en créé suffisamment. L'image des métiers est un aspect important de la question. Certains d'entre eux ont un réel besoin de revalorisation d'image. Par exemple, les secteurs en pénurie d'emploi sont pour moitié issus du secteur industriel[204]. Or, celui-ci est pénalisé par l'image des fermetures d'usine. Cela n'attire pas les jeunes, ni n'encourage leurs parents à les aiguiller vers ces filières. C'est donc un secteur en tension sur le plan de l'emploi. En conséquence, compte tenu de la pyramide des âges dans ce secteur où de plus en plus de salariés qualifiés vont partir en retraite, les entreprises industrielles trouveront de moins en moins les compétences suffisantes sur le marché, entraînant une perte de compétitivité et à terme des pertes de commandes et des fermetures.... De plus, l'industrie avance grâce à l'innovation, ce qui suppose d'avoir des employés formés aux nouvelles techniques et technologies avant d'être engagés, ou que l'on peut former en interne , et une politique en matière de recherche et développement qui la stimule. Les formations coûtent cher car les machines et les matériels évoluent nécessairement, et de plus en plus vite, ce qui suppose de doter les établissements de formation de moyens appropriés. De même l'investissement public et privé en matière de recherche et développement appelle des investissements en France plus conséquents. Et cela d'autant plus que la France accuse un certain retard dans son effort par rapport au PIB dans ce domaine : passé de 2,21 % à 2,24 % entre 1996 et 2013, le taux est passé en Allemagne sur la même période de 2,14 % à 2,83 %, et aux États-Unis de 2,44 % à 2,73 %, ce qui est toujours mieux que le Royaume-Uni qui voit passer son taux de 1,71 % à 1,66 %[205].

VI.2.4 l'accès au logement

VI.2.4.a) pénurie de logements pour foyers modestes

La question du logement - sa localisation, son coût, sa qualité – est certainement le deuxième plus grand défi à venir après la formation pour lutter contre les inégalités et l'accès à l'emploi. En effet, se loger est difficile, coûte cher, et le marché locatif n'est pas suffisamment fluide alors même que « la mobilisation du parc locatif privé, [constitue le] premier vecteur de la mobilité

203 INSEE. http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=NATTEF07150
204 33 % pour le tertiaire, 9 % BTP, 7 % logistique, 1 % commerce de détail. Chiffres Ressource groupe Ranstadt
205 Dépenses en recherche et développement (% du PIB) site de la Banque Mondiale

professionnelle »[206]. C'est ce que dit également le Conseil d'Analyse Économique : « Compte tenu des difficultés actuelles à se loger pour les personnes en CDD (où les jeunes sont surreprésentés) ou en recherche d'emploi, il est vraisemblable qu'il y a des perspectives importantes d'amélioration à travers une politique de fluidité accrue du marché du logement »[207]. La cherté du logement contribue à en faire le premier poste de dépenses des ménages français. Les dépenses de location en particulier absorbent une part des revenus d'autant plus grande que ces revenus sont faibles : « En 2010, les locataires du parc privé les plus modestes ont un taux d'effort net médian[208] de 34 % contre 19 % pour les locataires les plus aisés ». Louer représente donc un coût très lourd pour les ménages modestes. Ceci est d'autant plus vrai que les logements qui leurs sont accessibles sont en pénurie. En matière de loi sur le logement social, les lois SRU et la loi ALUR, cette dernière étant récente puisqu'elle date de 2014, ne comblent pas un déficit de logements sociaux estimés à 700 000. Qui plus est, 1 115 communes sont déficitaires en logement sociaux. Ce qui en dit long sur la difficulté d'application d'une loi qui oblige les communes à avoir 20 ou 25 % de logements sociaux sur leur territoire. Au mieux il s'agira d'un foncier disponible qui peut s'avérer trop limité, au pire en raison de la volonté des maires de plaire à un électorat réfractaire à la venue de foyers modestes sur leurs communes.

VI.2.4.b) cherté du marché

La cherté des logements constitue une forte barrière à la primo acquisition et conduit à des loyers onéreux. Tout cela grève un pouvoir d'achat qui serait bien mieux employé à autre chose pour faire tourner l'économie. Depuis plusieurs années, les prix sont toujours très haut : « La baisse cumulée des prix depuis fin 2011, date du début du mouvement de correction, ne dépasse pas 6 %, à comparer avec une hausse cumulée de 150 % entre 1998 et 2011. » En douze ans les prix de l'immobilier auront été multipliés par 2,5. » [209]Outre la raréfaction de l'offre, beaucoup d'analyses conduisent à remettre en cause les aides au logement car elles font monter les prix des loyers. C'est ce qu'explique le Conseil d'Analyse Économique qui recommande également de rendre plus équitable et transparente la gestion du parc social locatif[210]. Les ménages modestes ont de surcroît très peu de perspectives d'épargne pour leur permettre d'espérer acquérir un logement pour un coût aujourd'hui sensiblement égal à la location. Comme l'accès au logement dépend étroitement du revenu, lequel est lié au niveau de formation, lui même corrélé à celui des parents... on comprend aisément que se loger quand on est jeune est aujourd'hui d'autant plus difficile que l'on n'a pas de CDI ou des revenus d'activités propres réguliers, que l'on ne détient pas les diplômes et/ou l'expérience suffisants, et que l'on ne dispose pas d'une caution parentale acceptable[211] Les bailleurs alors se font plus rares. Et si l'aide au logement peut paraître une idée altruiste légitime, il est hélas de plus en plus certain qu'elle a un effet inflationniste sur les prix et que finalement cette aide se retrouve dans la poche des bailleurs, ce qui n'était pas le but recherché initialement. Pour ce qui est d'acquérir, la difficulté est d'autant plus grande que l'on ne dispose pas en plus d'un apport personnel.

206 dossier de presse 20 janvier 2016 Visale, le nouveau dispositif Action Logement qui connecte emploi et logement

207 In « La politique du logement locatif ». CAE document de travail. 24 octobre 2013.

208 Le taux d'effort est le rapport entre la somme des dépenses liées à l'habitation principale et les revenus des ménages. Le taux médian ici est celui qui divise la population aux revenus les plus modestes en deux parties égales.

209 Olivier Eluère, économiste au Crédit agricole. Cité dans le Monde « Immobilier : cette fois, c'est vraiment le moment d'acheter » 27-09-2016

210 Ib étude du CAE

211 La garantie Visale, « est un dispositif gratuit de cautionnement apporté par Action Logement à des salariés qui louent un logement du parc privé, sécurisant les revenus locatifs du bailleur en cas d'impayés de loyers (charges comprises) du locataire. » Elle est encore trop récente pour en mesurer les effets.

VI.2.4.c) poids croissant des donations et des héritages, fiscalité désavantageuse.

C'est là que l'héritage joue un rôle crucial, ce qui n'est pas sans poser des problèmes d'égalité. En effet, de plus en plus de ménages vont hériter de sommes importantes : 12-14 % des personnes nées vers 1970-1980 « reçoivent en héritage l'équivalent des revenus du travail reçus au cours de leur vie par les 50 % des moins bien payés. »[212] Et les projections atteignent 15 %, soit un français sur six né vers 2010-2020[213]. Cette proportion n'était que de 4 à 5 % pour ceux nés vers 1930-1950[214]. Cela veut dire en particulier qu'il est plus facile pour 12-13 % de cette génération avec de tels héritages d'avoir un apport minimum recommandé par les banques de 20 % du prix de l'acquisition lorsqu'on souhaite être propriétaire accédant, qu'il est aussi plus facile une fois acquis le logement de consacrer de l'argent à l'étude de ses enfants, à épargner pour eux et de leur transmettre à leur tour un héritage. Aujourd'hui les ménages qui bénéficient d'une donation ont 62 % de chance de plus d'acquérir un logement que ceux qui n'en bénéficient pas, 50 % de plus s'ils ont bénéficié d'un héritage. Ce n'est donc pas étonnant que, parmi les ménages qui ont acquis leur résidence principale, 8,4 % aient reçu avant une donation, 7,8 % un héritage, ce qui porte à 16,2 % la part des ménages qui bénéficient de l'apport de leurs aînés[215].

Enfin les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) sont un obstacle à l'acquisition et à la mobilité : «Le niveau élevé des droits de mutation pénalise les primo-accédants qui ont un apport personnel faible et les ménages amenés à revendre fréquemment en raison d'une variation de revenus ou d'employeurs»[216]Le Conseil d'Analyse Économique préconise leur suppression avec une compensation via une refonte de la taxation immobilière et foncière arguant qu'il vaut mieux « taxer la détention que la transaction »[217]. C'est un sujet de débat important qui renvoie à celui d'une refonte plus globale de notre système fiscal (cf. V.5.3)

On le voit, la réduction de l'inégalité d'accès à la culture, à l'éducation et à la formation se heurte d'une part au poids des origines des individus, à celui de leur héritage culturel, financier et patrimonial, d'autre part au manque de mixité sociale dans les établissements scolaires et dans de nombreuses communes du territoire, enfin à une pénurie de logement sociaux, une trop faible fluidité d'un parc locatif trop cher, à une fiscalité immobilière désavantageuse et à un nombre d'emplois insuffisants pour lesquels manquent une indispensable offre de formation qualifiante de qualité, une revalorisation en terme d'image et un investissement conséquent dans la recherche-développement. Toutes choses qui échappent à la personne elle-même et sans considération de ses propres mérites. L'efficacité d'une politique de l'égalité des chances se mesurera a sa capacité à tenir compte de tous ces aspects, et de fixer des priorités dans chaque domaine.

Elle implique sûrement aussi une réduction des inégalités de revenu et de patrimoine qui ne cessent de croître à l'intérieur des pays et entre eux, car ces inégalités fragilisent non seulement les plus modestes qui ont peu de perspectives d'améliorer leur sort, mais aussi de plus en plus les États eux-mêmes, limitant par conséquent leurs marges de manœuvre en matière de politiques sociales.

---

212 *op. cit.* Thomas Piketty. p 671

213 ib. p 670

214 ib. p 670

215 *In* « Inégalités de patrimoine entre générations : les donations aident-elles les jeunes à s'installer ? Luc Arrondel, Bertrand Garbinti et André Masson. Économie et statistique n° 472-473, 2014 p75

216 *In* « Des pistes pour faciliter l'accès à la propriété des CDD » Le Figaro Immobilier. 18 octobre 2016.

217 *In* Document de travail du CAE sur le marche du logement. Le prix de l'immobilier et les politiques inflationnistes ». Alain Trannoy, Etienne Wasmer. 2013 p 49

Ces inégalités sont d'autant plus scandaleuses que la justice présente des dysfonctionnements inacceptables aux yeux des justiciables.

VI.3. Faire respecter l'usage des règles, bénéficier de l'efficacité et de la rapidité d'une justice indépendante.

Dans un contexte de creusement accéléré des inégalités, les scandales en nombre croissant liés aux comportements sans scrupule de qui cherche à profiter des règles et même à y déroger pour en tirer un profit personnel au détriment évident de l'intérêt général, imposent que soient prises des mesures d'une ampleur sans précédent, qui ne doivent cependant pas porter atteinte aux libertés publiques.

VI.3.1.a) Une succession de scandales financiers et de pratiques douteuses qui affectent l'économie

Les scandales financiers liés à la fraude fiscale -affaire Cahuzac, Panama papers- ou à la manipulation du Libor et de l'Euribor[218], ne sont que quelques exemples de filouterie au plus haut niveau. Récemment c'est la Deutsche Bank qui est sous les feux de la rampe et fait trembler la planète financière en faisant courir un risque « systémique » à l'Europe, à l'instar de la faillite de la banque Lehman Brothers en 2008, laquelle marqua le début de la crise dite des « subprimes ». Cette canaillerie en col blanc, invisible jusqu'à ce qu'elle éclate au grand jour, n'a pas fini de poser problème, les actifs « toxiques » ou « pourris » infestant encore le bilan de nombreuses banques dites systémiques : « Les taux de créances douteuses atteignent des niveaux alarmants en Grèce et à Chypre (50%), au Portugal (20%) et en Italie (16%). Ce fardeau bride, voire paralyse, la capacité des banques à accorder de nouveaux crédits, et donc à soutenir l'économie » [219] Demeurent donc les risques bancaires et les effets durables d'une politique d'austérité qui s'est exercée contre les citoyens en raison d'une crise de la dette souveraine des États européens consécutive à celle des subprimes - pertes d'emplois, pertes de pouvoir d'achat, perte de croissance – et qui n'a pas su répondre aux difficultés que des pays du sud européens en particulier ont affronté de plein fouet.

VI.3.1.b) Un difficile équilibre entre moyens de contrôle et libertés publiques

Les moyens internationaux de traques du blanchiment, les coopérations internationales ne suffisent pas. Les États ont encore des marges de manœuvre en particulier dans les accords qu'ils établissent entre eux pour permettre la transmission automatique des données bancaires. Procédé indispensable pour faciliter la lutte anti fraude dans le monde, ces transmissions n'ont commencé d'être effectives que depuis octobre 2015 [220]. De plus, tous les pays ne sont pas concernés. « A compter de 2017-2018, l'échange automatique d'information sera applicable dans plus de 80 pays »[221]. Seulement, pourrait-on dire. Enfin, s'il est indispensable de consacrer les moyens nécessaires à la traque de la

218 Taux interbancaires, auxquels les banques se prêtent entre elles, pour le marché londonien ou européen, qui ont fait l'objet de 257 manipulations entre 2005 et 2009 par des traders de la banque britannique Barclays mais aussi de la Société Générale et de la Deutsche Bank.

219 La Croix n° du 6 octobre 2016. « Comment restaurer la confiance dans les banques européennes ». Marie Dancer.

220 2 octobre 2015, entrée en vigueur des accords FACTA, arrêté français du 5 octobre pour le traitement automatisé.

221 « Fiscalité : où en est l'échange automatique d'informations bancaires ? » Par Georges-David Benayoun et Marjolaine Martin, Avocats. Village-justice.com

fraude fiscale mondiale, il n'en est pas moins nécessaire de se prémunir contre les risques d'intrusion dans la vie privée que représentent les autorisations que la législation confère à la police dans le domaine de la surveillance des données numériques transitant sur les réseaux. Un équilibre doit être trouvé pour concilier l'efficacité des recherches avec la garantie des libertés publiques et de la plus grande rapidité d'exercice de la justice.

VI.3.1.c) Des liens problématiques entre pouvoir économique et pouvoir politique

Or le chemin vers un plus rapide exercice de la Justice, est, et c'est le moins que l'on puisse dire, encore long. Et pendant que les victimes attendent réparation d'un préjudice, les coupables profitent de leurs méfaits. En fins connaisseurs, ils ont pu abondamment profiter des dysfonctionnements et des lenteurs d'une justice, qui, en France particulièrement, manque tout à la fois de moyens et d'indépendance entre le ministère et les magistrats du Parquet. De plus, des liens protecteurs avec certains responsables politiques les ont préservés, quand ce ne sont pas eux-mêmes qui, de part leur responsabilité publique, ne sont pas directement les bénéficiaires illégaux. Le cas de Patrick Balkany est à ce tire assez révélateur : ses condamnations et ses mises en examen successives, qui auraient dû déjà depuis longtemps le disqualifier de tout mandat politique, n'ont pas empêché le président du parti Les Républicains, dans un premier temps, de l'investir aux législatives de 2017. C'est le tollé qui a suivi l'annonce de cette possible candidature qui a conduit Nicolas Sarkozy à l'en dissuader. Le cas de Serge Dassault, est aussi emblématique : le Sénateur est accusé actuellement d'avoir acheté des votes dans la ville de Corbeil-Essonnes, dont il fut un Maire déjà reconnu comme incompétent pour l'avoir si mal gérée, puisqu'elle a été mise sous tutelle en 2006. Le milliardaire[222] propriétaire du Figaro ne se privait pas pourtant de prôner un libéralisme participatif, gage de succès économique en s'appuyant sur son expérience professionnelle de patron d'entreprise et un credo simple : « Trop de lois, trop de règlements, trop de charges, accablent les Français. »[223] Il valait mieux donc les contourner, et se prévaloir de relations protectrices, notamment avec Nicolas Sarkozy, stratégie déjà cultivée par son père, Marcel Dassault, avec tous les partis politiques[224]. Mais les protections viennent aussi de l'immunité qu'un mandat procure, renforcée qu'elle est par des us et coutumes parlementaires encore en vigeur : par deux fois les sénateurs, en majorité socialistes pourtant, avaient refusé de lever l'immunité de leur pair, ce qu'ils ont finalement concédé début 2014. La succession de Serge Dassault, 91 ans, augure du même genre d'histoire entre pouvoir politique et grand groupe industriel familial : financement de campagnes de responsables politiques, financement de partis, investissement dans de jeunes loups prometteurs, qui auront soin de rétrocéder qui des contrats d'armement ou de matériel électronique, qui des soutiens à des investitures, qui des garanties de non restructuration pour des projets européens, qui des promesses de non-nationalisation. Un des fils, Olivier Dassault est sur les rangs. Il est déjà député de la première circonscription de l'Oise – son grand-père le fut jusqu'à sa mort à 94 ans – et a manifesté son soutien à Jean-François Coppé pour les primaires de la droite et du centre. Malgré sa cuisante défaite aux primaires, l'avenir proche dira comment la succession se déroulera et si les anciennes pratiques auront cours avec d'autres politiciens désormais plus influents. Ces pratiques appellent de toute manière une action juridique ferme à l'encontre de tous les potentiels conflits d'intérêts entre pouvoir économique et pouvoir politique.

222 Fortune estimée à à 15,8 milliards de dollars en 2016 selon le magazine Forbes.

223 I*n* « Un projet pour la France » Serge Dassault. Ed. Le Layeur - Valmonde (mai 2001). Quatrième de couverture.

224 « Je les ai tous payés » confia-t-il au début des années 80. Mediapart « Dassault: cent ans de subventions ». 1er octobre 2013 par Martine Orange.

VI.3.1.d) Un manque de moyens dans le traitement de la justice.

Ce manque de moyens est, au-delà des cas présentés ci-dessus, préjudiciable aux justiciables dans les affaires plus communes et courantes, qui sont la majorité. Voyons un peu quelle est l'efficacité des moyens engagés par la Justice française. Ils peuvent s'évaluer à travers les observations suivantes, dont l'exposé ne vise pas à l'exhaustivité [225]:

- La France se situe à la 23° place parmi les 28 états de l'Union en 2016 pour sa part du PIB consacré à sa justice,
- Le nombre de procureurs est insuffisant pour traiter les dossiers : « en 2014, la France a la 24e place sur 28 avec 10 juges professionnels pour 100.000 habitants »[226] Idem pour le nombre de juges avec un taux de 10 pour 100 000 habitants, et 94 avocats (20° place) selon les mêmes sources
- Le temps nécessaire pour trancher les affaires civiles, commerciales, administratives et autres en première instance a augmenté entre 2010 et 2014 : 304 jours en moyenne en France contre 19 au Danemark. Pour les litiges civils et commerciaux, le délai moyen est même de 348 jours contre 197 en Allemagne.
- L'aide légale est de 5,2 euros par habitant en France. C'est dans la moyenne, mais loin des 8,5 euros consacrés en Allemagne
- Le rapport de la CEPEJ rappelle à juste titre que « L'un des principaux aspects d'un environnement attrayant pour les entreprises est l'application correcte du droit de la concurrence ». Or le délai moyen en France du contrôle juridictionnel des décisions des autorités nationales de concurrence en première instance s'élève à un peu plus de 500 jours en 2013/2014 contre 100 environ au Royaume-Uni. Il est vrai que l'Allemagne bat un record en 2014 avec près de 1600 jours, mais c'est une maigre consolation.
- La disponibilité d'informations en ligne sur le système judiciaire à destination du grand public pêche en France dans le domaine des informations sur la démarche à suivre pour engager une procédure.
- Le dépôt électronique des requêtes était inexistant en France en 2014, alors que d'autres pays avait déjà couvert 100 % de leurs juridictions En 2016, il n'a pas l'air d'être encore opérationnel.
- La question de l'usage des technologies numériques en particulier les communications électroniques entre les juridictions et les avocats représente un enjeu conséquent. Dans ce contexte, la création de l'acte d'avocat électronique pouvant se substituer à l'acte papier prévu pour sécuriser les actes juridiques semble de bon augure, tout comme l'informatique en nuage[227] sécurisé pour les avocats, et une plate-forme, avocat.fr, pour faciliter les échanges. 2016 marque visiblement une année charnière, mais que le retard est grand. Les États généraux de la prospective, de l'innovation et du numérique, organisés par le Conseil national des Barreaux (CNB) qui présentait ces innovations ne se sont réunis qu'en juin dernier.

Il est assez clair que c'est par une augmentation du budget de la justice, du nombre de magistrats, et par le développement des aides juridictionnelles et des technologies numérique que les délais, les

225 Les caractéristiques suivantes, sauf indications contraires sont tirées du « Tableau de bord 2016 de la justice dans l'Union européenne » et de l'étude sur le fonctionnement de la Justice en Europe réalisée par la Commission Européenne pour l'Efficacité de la Justice (CEPEJ) daté de mars 2016.

226 I*n* Les Echos « La justice française, parent pauvre de l'Europe » 3 mai 2016 Jean-Michel Gradt

227 Le « cloud » américain que le Québec a joliment nommé infonuagique.

risques juridiques et le manque d'information se réduiront.

VI.3.1.e) Une indispensable réforme constitutionnelle pour l'indépendance des procureurs

Examinons maintenant la question de l'indépendance de la Justice. C'est contre les dérives et les conflits d'intérêts que les juges doivent pouvoir exercer leur rôle et bénéficier de la plus grande indépendance en particulier vis-vis du ministère de la Justice. Ils doivent sanctionner sévèrement d'un côté les personne morales ou physiques qui visent à préserver ou développer illégalement leur intérêt privé, et de l'autre l'abus ou le contournement des règles par des responsables politiques pour leur propre profit ou celui d'intérêts privés. Or de ce point de vue le quinquennat qui s'achève n'aura pas aboutit à couper le cordon entre les procureurs et le ministère. Un projet de loi qui vise à ce que le garde des Sceaux nomme les magistrats du Parquet sur avis conforme du Conseil Supérieur de la Magistrature a pourtant bien été adopté par les deux assemblées mais « ce projet ne deviendra définitif, en application de l'article 89 de la Constitution, qu'après avoir été approuvé par référendum ou par le Parlement réuni en Congrès »[228]. Or, le président de la République échaudé par l'affaire de la déchéance de la nationalité ne proposera pas de referendum et comme entre temps, le Sénat a basculé à droite et que les fidèles du parti Les Républicains ne veulent pas faire au président de la République le cadeau d'un Congrès réussi à Versailles, il ne sera pas réuni avant les prochaines élections présidentielles. Il est pourtant vital que les magistrats du parquet ne puissent pas être instrumentalisés pour servir d'autres intérêts que celui des citoyens. En 2009, Nicolas Sarkozy, alors Président, avait tenté de supprimer la fonction de juge d'instruction pour confier toutes les enquêtes pénales aux procureurs, sans modification de leur statut. En 2011 le procureur Courroye, jugé trop proche du pouvoir, avait dû céder la place à un juge indépendant dans l'affaire Woerth-Bettencourt. Enfin, la cour européenne des droits de l'homme (CEDH) a condamné la France a plusieurs reprises sur l'absence d'indépendance des procureurs, celle-ci renâclant à s'aligner sur les standards juridiques européens.

Cette réforme constitutionnelle pour l'indépendance des procureurs s'impose et il conviendra de l'engager dès le début du quinquennat prochain par référendum. Elle devra s'inscrire dans l'actuelle élaboration d'un parquet européen[229], œuvrant dans un espace pénal européen, qui attend encore des garanties sur son indépendance, son renforcement, son champ d'application et ses moyens pour défendre au mieux les intérêts financiers de l'Union, en s'attaquant particulièrement aux structures, aux réseaux financiers et aux hommes qui les exploitent dans un but criminel.

228 Projet de loi Constitutionnelle portant réforme du Conseil supérieur de la magistrature.

229 L'article 86 du Traité sur le fonctionnement de l'UE permet la création d'un parquet européen depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne le 1er décembre 2009. En 2013 les négociations pour y parvenir débutent. Une issue favorable est espérée pour fin 2016.

VII. S'unir pour un meilleur équilibre entre démocratie représentative et démocratie directe.

VII.1. L'intérêt général au cœur du droit public

L'ensemble des sujets abordés plus haut font régulièrement l'objet de réflexions et de débats parmi les citoyens, les élus, les juges et les gouvernants. Ils font ensuite l'objet de lois et de décisions de justice qui se fondent, dans notre République, essentiellement sur la notion d'intérêt général. Celui-ci « se situe, depuis plus de deux cents ans, au cœur de la pensée politique et juridique française, en tant que finalité ultime de l'action publique. Il occupe une place centrale dans la construction du droit public par le Conseil d'État »[230]. Les citoyens d'un côté, les trois pouvoirs, législatifs, judiciaires et exécutifs de l'autre sont par rapport à cette notion dans des positions différentes. Les pouvoirs législatifs et exécutifs, sous le contrôle du juge ont l'initiative des lois et sont les auteurs de leur formulation tandis que le citoyen déclare son opinion par le vote. Qu'il s'exprime par ce biais soit indirectement par le canal parlementaire, et a priori, c'est à dire avant que la loi ne soit formulée, ou bien directement par le canal référendaire, et a posteriori, c'est à dire après que la loi a été formulée, le citoyen n'intervient pas, ou théoriquement très peu, dans l'initiative, l'élaboration et la formulation de la loi.

VII.2. Un peuple toujours écarté en raison de son ignorance, de son manque de temps et d'information ?

VII.2.1 L'abbé Siéyès et l'ignorance du peuple au XXI° siècle.

Ces rapports de force sont le fruit de l'histoire et de l'évolution des institutions depuis la révolution. En 1789, l'Abbé Siéyès tenait le peuple pour incapable de savoir quel était l'intérêt général : « La très grande pluralité de nos concitoyens n'a ni assez d'instruction, ni assez de loisir pour vouloir s'occuper directement des lois qui doivent gouverner la France ». Il en en concluait que « c'est pour l'utilité commune qu'ils se nomment des représentations bien plus capables qu'eux-mêmes de connaître l'intérêt général, et d'interpréter à cet égard leur propre volonté. »[231] Le niveau d'instruction des Français aujourd'hui, même s'il est encore inégalement réparti, n'a plus grand rapport avec celui qu'ils avaient en 1789. De même, le temps de travail ayant largement diminué, l'espérance de vie ayant augmenté, le temps disponible pour s'occuper des choses publiques est considérablement plus élevé. Enfin, l'accès à l'information est beaucoup plus immédiat pour une plus grande partie des gens aujourd'hui – même s'il n'est pas sûr que tout le potentiel dans le domaine soit correctement exploité - en particulier grâce aux technologies numériques, qu'il ne l'était au XVIII° siècle où, seuls les journaux, les livres, les cafés et les salons accessibles à un petit nombre, permettaient de s'informer et d'échanger, efficacement du reste. D'ailleurs, pour reprendre la réflexion de Stéphane Caporal dans son allocution au VII° congrès français du droit constitutionnel « Au XVIIIe siècle, ce sont les discussions dans les cafés et les cercles de pensée qui ont permis de développer le modèle (bourgeois) de gouvernement fondé sur le caractère public de

230 I*n* « Réflexions sur l'intérêt général ». Rapport du Conseil d'État. Novembre 1998. Rapport public 1999

231 *In* Archives parlementaires de 1787 à 1860, tome VIII, Paris, librairie administrative de Paul Dupont, 1875, p 594. Gallica

l'information ; [...] Pourquoi ce modèle ne fonctionnerait-il pas sur une plus grande échelle alors que de nouveaux moyens d'information et de communication le permettent ? »[232] Il me semble que, si effectivement de plus en plus d'informations en particulier sur les sujets politiques – rapports, enquêtes, livres, articles, reportages, déclarations, entretiens, débats ... sous forme papier, numérique ou audiovisuelle – existent pour le public, leur utilisation est freinée par leur coût d'accès, leur quantité, leur disparité, et par la capacité des citoyens d'en tirer profit seul.

VII.2.2 « Le cliché de l'impossible objectivité n'est souvent que l'asile de la paresse - ou de la fourberie »[233]

Une des raisons qui m'ont poussées à entreprendre la rédaction de cet ouvrage, comme je l'ai indiqué dans le préambule, est précisément l'exaspération que j'éprouve face à l'indigence de l'information politique de masse. Dans une tentative de faire part de mon sentiment profond sur les différents sujets abordés, il m'a fallu aller vers une information riche et abondante afin de la synthétiser et de l'exprimer de manière accessible, je l'espère du moins, pour la partager avec le plus grand nombre de mes concitoyens. Le temps consacré a été non négligeable, et il en faudra davantage encore pour faire de la « veille » informationnelle. C'est pourquoi, il me semble incontournable qu'une vaste plate forme numérique d'information politique rassemblant des contributeurs experts de leurs domaines sur les questions politiques soit créée dans l'intérêt général. Il est nécessaire de rassembler, d'analyser et de rendre accessible facilement la plus grande information de qualité possible sur les questions politiques pour aider les citoyens que nous sommes à formuler nos opinions, nos propositions, nos critiques sur tout ce qui touche aux politiques publiques, c'est à dire à notre propre vie dans la société. Le débat public, audiovisuel surtout, semble se satisfaire, à de rares exceptions près, d'arguments plus insignifiants, déformés ou démagogiques les uns que les autres. L'absence de rigueur dans les termes, dans les chiffres, la pauvreté des faits évoqués, donnent aux échanges un caractère de moins en moins constructif. Pire, le soucis d'affirmer son opinion, de développer son commentaire, de paraître le plus fort et d'emporter l'adhésion face à l'adversaire politique par force persuasion l'emporte sur la volonté de faire avancer les idées par le dialogue et la volonté de convaincre par un jugement appuyé sur des faits étayés. Un débat télévisé est pour cela d'une rare inefficacité sur le plan informationnel et n'aide pas, par nature à se forger une opinion tant « celui qui sort vainqueur du débat doit bien souvent sa victoire non pas tant à la justesse de son jugement quand il soutient sa thèse, qu'à l'astuce et à l'adresse avec lesquelles il l'a défendue. Ici, comme dans tous les cas, c'est l'inné qui se révèle le meilleur conseiller »[234] Par ailleurs, les plateaux télévisés sont, sur les chaînes au moment des heures de grande écoute, littéralement surchargés d'intervenants, les sujets sont à peine effleurés, les idées à peine creusées, la contestation journalistique rarement efficace, quand elle souhaite l'être... Tout cela ne peut qu'engendrer la confusion, le rejet ou des prises de positions radicales. Le recours aux chiffres est particulièrement éclairant. Combien de fois entend-on qu'il ne faut pas noyer le téléspectateur avec des chiffres ou bien encore que l'on peut faire dire aux chiffres ce que l'on veut, laissant croire qu'ils n'ont pas de portée. La vérité, c'est que parmi tout ce que l'on peut dire à partir de chiffres il en existe de pertinentes dès que ceux-ci sont justes et bien employés. L'argument rhétorique utilisé contre les chiffres n'est le plus souvent que le signe de la volonté de s'affranchir de les utiliser correctement. Plus généralement, la fabrique industrielle de l'opinion,

232 *in* VIIe Congrès français de droit constitutionnel – Atelier n°3 : Constitution et pouvoir constituant. Stéphane Caporal Professeur à l'Université de Saint-Etienne Doyen honoraire de la faculté de droit. Conclusion de la communication. Consultable sur droitconstitutionnel.org

233 Jean François Revel. Op. Cit. p 234

234 *In* « L'art de toujours avoir raison ». Schopenhauer.

celle du café du commerce, au-delà du seul média télévisé, est de plus en plus fondée sur le sensationnel, l'irrationnel, le sentiment, en particulier celui de l'appartenance partisane. Celui-ci prend le dessus sur l'analyse, l'objectivité, la prise de recul et la recherche de perspective dans des débats respectueux, sereins et constructifs. C'est plus vendeur moins ennuyeux peut-être mais extrêmement dangereux, car la démagogie ruine la démocratie. Il faut en définitive en politique, passionnément user de la raison plutôt que raisonner froidement sur l'usage du sensationnel comme le font nombre de politiciens ou de journalistes. Le livre, la diffusion numérique permettent ce temps long de la réflexion, de l'archivage, de l'actualisation et de l'échange. La réappropriation collective de ces outils, et l'exigence d'une information de qualité est donc une nécessité démocratique. C'est un véritable combat qu'il faut mener en définitive car aujourd'hui plus qu'hier encore « le mal le plus pernicieux, c'est l'opinion déguisée en information »[235].

VII.3. Une crise profonde entre parlement et démocratie directe

L'abbé révolutionnaire a aussi critiqué la démocratie directe exercée par les citoyens pour la raison que « s'ils dictaient des volontés, ce ne serait plus cet état représentatif ; ce serait un état démocratique ». Il ne faut pas oublier que l'idéal du représentant de l'époque était qu'il travaille à formuler l'intérêt général, en tout état de cause celui de sa circonscription, en toute indépendance. Mais comment peut-on soutenir que le système représentatif français actuel soit autre chose qu'un parlementarisme partisan ? Que l'idéal du législateur indépendant est dans bien des cas une vue de l'esprit ? Le référendum est là pour contrebalancer les dérives de l'usage du mandat représentatif. Mais son usage récent a pu montrer ses limites, à la fois répondre à la question et renforcer ou au contraire couper la confiance avec l'élu du Peuple qui la pose. Ce faisant ce sont peut-être les modalités d'organisation du référendum qu'il faut revoir, en privilégiant le référendum d'initiative populaire. En attendant le canal référendaire n'est pas à jeter aux orties, il représente quand même une potentialité démocratique réelle. Seulement, l'équilibre par la démocratie, c'est à dire le gouvernement du Peuple, que le général de Gaulle voulait trouver par la légitimité du plébiscite référendaire, n'est non seulement peut-être pas suffisant mais de surcroît pas non plus garanti.

Car la crise opposant le canal parlementaire et le canal démocratique est profonde, et l'éloignement du citoyen préoccupant. Aujourd'hui, comme hier déjà, « le pouvoir du peuple, n'est jamais que le pouvoir de quelques chefs de parti »[236] Et même si le contrôle du juge constitutionnel «permet d'éviter que le législateur ne justifie son atteinte à un droit ou à une liberté par n'importe quel objectif d'intérêt général »[237] en exigeant que le motif d'intérêt général soit adéquat, ou que le texte poursuive « un objectif d'intérêt général suffisant à l'appui d'une mesure qui porte atteinte à un droit ou à une liberté protégés par le Conseil »[238] et cela de manière claire et compréhensible, le citoyen n'a pas la garantie que sa volonté soit traduite par le législateur. Et il y a urgence à contenir la dérive potentielle d'un plus grand parlementarisme qui se heurterait à la démocratie : « L'opposition entre démocratie et parlementarisme, qui était une des clefs de la Ve République, s'affaiblit tandis que s'opère corrélativement une remise en cause de l'institution référendaire dans sa dimension constituante comme dans sa dimension législative. »[239] Là où la réunion du Congrès pour un référendum devait constituer une exception à l'usage Gaullien de cet outil démocratique, et ne concerner que des « réformettes » selon le Général, la pratique parlementaire qui a consisté à

235 Jean François Revel. Op. Cit. p. 235.

236 *In* « Constitution de l'Angleterre » Jean Louis de Lolme p. 311. Van Harrevelt. Amsterdam. 1778.

237 *In* « L'intérêt général dans la jurisprudence du conseil constitutionnel ». Guillaume Merland, Maître de Conférences en droit public à l'Université Montpellier I (CERCOP). Acte de colloque P 8. Sa thèse au titre éponyme a été publiée en 2004 aux éditions LGDJ et a reçu le Prix de Thèse du Conseil constitutionnel.

238 ib.

239 Stéphane Caporal op. cit

contourner cette exception est devenu la règle pour des sujets essentiels. A tel point qu'aujourd'hui rien ne garantit la survie du canal référendaire : « rien n'empêche une loi constitutionnelle approuvée par le Congrès de modifier l'article 89 ou l'article 11[240] pour supprimer la voie du référendum, […] Ce que le Congrès du Parlement donne au peuple, le Congrès du Parlement peut le le lui reprendre et cela sans aucune limite. » Se pose alors la question de l'équilibre à trouver entre démocratie directe où tous les citoyens ont voix au chapitre, au risque de n'exprimer que leurs intérêts particuliers, et démocratie indirecte, où leurs représentants interprètent leur volonté générale au risque de la trahir.

Qui ne peut donc voir l'urgence de la réappropriation de la notion d'intérêt général par les citoyens pour renforcer le canal démocratique tout aussi bien que le canal parlementaire ? Le Conseil d'État s'en est préoccupé qui, déjà en 1998, affirmait dans le rapport cité plus haut « Dès lors que l'arbitrage ultime revient à l'autorité démocratiquement investie de la compétence pour formuler l'intérêt général, la légitimité des choix retenus sera renforcée par une meilleure association des citoyens à l'élaboration et à la mise en œuvre des décisions qui les concernent. ». Constatant que «la crise de l'intérêt général n'est pas étrangère à la crise des valeurs communes d'une société dans laquelle beaucoup ont du mal à se retrouver », il réaffirme la nécessité de « la capacité pour chacun de prendre de la distance avec ses propres intérêts ». Mais cette capacité du citoyen à s'investir dans la recherche de l'intérêt général est d'autant moins grande que l'individualisme progressant dans la société l'en éloigne : « Force est de constater qu'en valorisant des finalités qui privilégient surtout le particularisme des intérêts, la société ne facilite pas le développement d'un espace où l'universel puisse l'emporter sur le particulier » et l'énergie nécessaire pour insuffler le sens du collectif ne peut pas être décrétée par les institutions : « Au refus des disciplines exigées par la recherche de l'intérêt général ou au désintérêt constaté pour le bien public, il n'existe pas de remède institutionnel. On ne réveille pas les énergies par voie législative. »

Le Conseil d'État conclut dans son rapport à la nécessaire responsabilité des citoyens : « Ce n'est pas par la contrainte que des individus porteurs de droits - et attachés à leur sauvegarde - seront amenés à se comporter en citoyens et à faire preuve de cette vertu dans laquelle les philosophes du XVIIIème siècle ont vu le ressort de la République. C'est en tant qu'êtres autonomes et responsables qu'ils participeront à la définition et à la mise en œuvre des fins d'intérêt général. » Toutes ces questions anciennes nécessitent d'être réinvesties par les citoyens que nous sommes afin de mieux nous garantir que notre volonté sera traduite le plus fidèlement et que notre intérêt commun soit le plus justement et efficacement défendu.

240 L'article 11 de la Constitution prévoit qu'un référendum d'initiative parlementaire puisse être présenté au peuple s'il réunit un cinquième d'entre eux, c'est à dire 195 députés et un dixième des électeurs inscrits, soit environ 4,5 millions d'électeurs.

Envoi

C'est pour contribuer à cette autonomie et cette responsabilité du citoyen et afin qu'il participe à la vie publique qu'un parti de l'Union pour l'Intérêt Général, parti politique français à vocation européenne, doit voir le jour. Pour être un moyen d'information, de réflexion et d'action dans le champ politique. L'objet de cet appel à l'union pour l'intérêt général est de jeter les bases d'une formulation d'un intérêt général revivifié par une vision de la fraternité et de la culture considérées comme ciment de nos sociétés française et européenne. Des développements ultérieurs devront aborder plus profondément les pistes, les propositions qui semblent les plus compatibles avec ce projet de société et relever les défis actuels et futurs auxquels la France et l'Europe font face. L'exposé précédent a tenté d'en définir l'esprit et de construire des perspectives. Il peut se résumer par ces lignes :

Pour une union défendant et promouvant l'intérêt général entendu comme celui d'une société française et européenne unie par des liens fraternels distincts de la famille, de la religion et de l'économie, confiante, protégée et indépendante, de citoyens, hommes et femmes, attachés à une culture partagée et ouverte exprimant leur liberté d'aimer, de savoir et de faire, égaux devant la loi, bénéficiant d'une économie mondiale refondée, mieux régulée s'appuyant sur une Union Européenne consolidée, de la plus grande symétrie d'information dans leurs échanges économiques, d'un meilleur équilibre entre démocratie représentative et démocratie directe, de l'égalité des chances, du respect de l'usage des règles, d'une justice indépendante et efficace, et veillant avec responsabilité aux conséquences sociales et environnementales de leurs actes.

Tout au long de mon propos j'ai tenté de rapporter des faits, des éléments qui peuvent je l'espère contribuer à un débat serein et constructif dans les différents domaines qui touchent à notre société. En premier lieu la fraternité et la culture, puis, comme pour bien signifier qu'ils sont à leurs services dans une constante recherche d'égalité et de liberté, l'éducation, l'économie et les relations internationales, l'Europe, la défense et la sécurité, le droit et la justice. La sérénité et la clarté de débats étayés par une information objective sont les conditions indispensables à la formulation d'objectifs et de processus de réformes auxquels nous autres citoyens devons être associés dans notre intérêt commun.

J'ai aussi tenté de montrer l'importance pour l'individu et la cohésion de notre Société des trois piliers de sa culture que sont la musique, la danse, et le théâtre. Aussi, comme un clin d'oeil à la fois au « Mariage de Figaro » que Beaumarchais achève par ce vers : « Tout finit par des chansons... », et au propos de la chorégraphe Martha Graham qui finissait mon préambule, je termine ce présent appel, en dédiant au mouvement auquel j'aspire, la valse qui suit. Et un, deux, trois.

Valse

Yves Hulot
Avril 2013

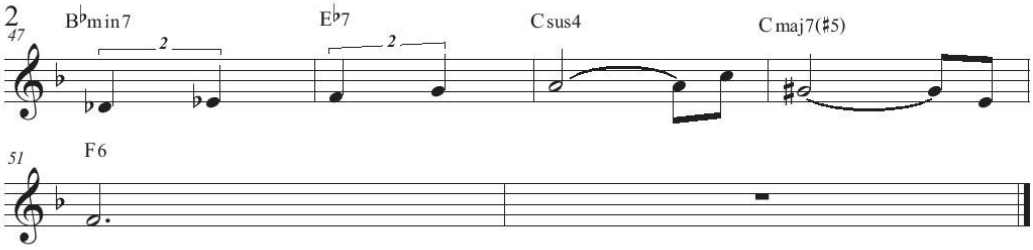

BY NC SA

Table des matières

I.S'unir sur un sentiment universel de fraternité : « Etreignez-vous millions d'êtres ! »....5
I.1.Une fraternité française et européenne à vocation mondiale....5
I.2.Une fraternité d'amitié, distincte de la famille, de la religion et de l'économie....5
I.3.Une fraternité d'engagement, d'union et de partage....5
I.4.Une fraternité qui défie l'arbitraire et qui aspire au bonheur....6
I.5.Une fraternité portée par la pratique salutaire de la musique, de la danse et du théâtre....7
II.S'unir sur une culture partagée et ouverte....11
II.1.La culture comme ciment de la société....11
II.2.La culture comme l'expression de la liberté d'aimer, de savoir et de faire....12
III.S'unir contre l'ignorance, la défiance, la menace et les attaques , pour notre indépendance et pour mieux nous protéger....14
III.1.Reprendre conscience de notre culture pour retrouver notre confiance et ne pas se replier sur nous-mêmes....14
III.1.1Une culture opposée au repli identitaire....14
III.1.2Une culture qui se nourrit d'échanges avec les autres cultures....14
III.2.*Lutter contre les auteurs de crimes « jihadistes »27 qui se revendiquent d'une lecture « véridique » ou « authentique » de ce qu'ils interprètent comme étant l'Islam*....15
III.2.1Favoriser la pluralité des questionnements, des lectures et des expressions religieuses de l'Islam non totalitaire....15
III.2.2Lutter contre la propagande wahhabiste mondiale....16
III.2.2.a)Ses effets destructeurs au sein de la péninsule arabique....16
III.2.2.b)Son infiltration au niveau mondial....17
III.2.2.c)Le poids des hydrocarbures....18
III.2.3Le soufisme comme rempart à l'islam radical ?....18
III.2.4Couper les têtes de l'hydre de Lerne....19
III.2.4.a)Les erreurs de l'administration Bush en Irak, la faiblesse des États de droit....19
III.2.4.b)La faiblesse diplomatique française et européenne, l'obstacle russe....20
III.3.Lutter contre la politique extérieure agressive de Vladimir Poutine, et son infiltration en Europe....21
III.3.1Une rivalité exprimée dans le rapport de force, et par le fait accompli....21
III.3.2Une recherche de grandeur qui s'accommode de corruption et de sacrifices 21
III.3.3Une infiltration européenne à contrecarrer puissamment en réaffirmant nos valeurs....23
III.4.Lutter contre la pression sur l'Europe et le double jeu que M. Erdogan exerce....24
III.5.Vers une diplomatie et un défense européenne communes dans la zone euro....25
III.5.1L'urgence de l'intégration des moyens de sécurité et de défense....25
III.5.2Rattraper le retard budgétaire, rééquilibrer le rapport UE-OTAN....25
III.5.3La nécessaire relance franco-allemande....26
IV.S'unir sur une autre vision de l'économie 28
IV.1.Refonder le système monétaire international....28
IV.1.1Le problème « dollar »....28
IV.1.2Une refonte en amont nécessaire du système monétaire non encore aboutie ; une évolution en aval vers moins de dollar et plus d'or dans les réserves mondiales....29
IV.1.3L'euro monnaie internationale ?....30
IV.2.réguler l'économie mondiale dans l'intérêt des citoyens....31
IV.2.1Un libéralisme des échanges sans instrument de mesure universel....31
IV.2.2Une succession de crises monétaires et financières....32

IV.2.3Une régulation et une pression citoyenne encore insuffisantes pour équilibrer les pouvoirs et dissuader les dérives....32
IV.3.Le retour du protectionnisme ?....33
IV.3.1Le cas argentin qui ne peut être qu'isolé, marginal et momentané....34
IV.4.Réduire le déséquilibre entreprises-consommateurs....34
IV.4.1Un concept de « Société de consommation » trompeur et qui a la vie longue....34
IV.4.2Des asymétries entre entreprises et consommateurs symptômes d'une société productiviste....35
IV.4.2.a)Asymétrie d'information sur les produits et les services....35
IV.4.2.b)Asymétrie d'information sur l'entreprise....36
IV.4.2.c)Asymétrie de la connaissance du droit d'usage....37
IV.4.2.d)Asymétrie des capacités d'actions....37
IV.5.S'unir pour faire preuve de responsabilité sur les aspects sociaux et environnementaux de la production, la distribution, la médiatisation et la consommation des produits, des biens et des services....39
IV.5.1La nécessaire connaissance des impacts sociaux des modes de production et de consommation....39
IV.5.2L'environnement, une question morale et de santé publique qui impose des transformations en profondeur de notre fonctionnement économique....39
V.S'unir pour consolider l'UE 42
V.1.L'UE, la Commission, l' « ultra » et le « néo » libéralisme, le marché, la concurrence non faussée pure et parfaite : combattre les amalgames et les abus de langage....42
V.2.Lutter contre les dysfonctionnements de la Commission, non sa légitimité....44
V.3.Traité de l'UE : l'affirmation de la défense de l'intérêt général européen....45
V.4.La fin de l'euro ? *un désastre à éviter*....46
V.4.1Sur la dette, le taux de change et le commerce extérieur français : des avantages hypothétiques et restreints, des inconvénients majeurs et certains....47
V.4.2Une question indépendante de la capacité exportatrice limitée de la France 48
V.4.3… et du problème démographique de l'Allemagne, et plus largement de la zone euro....50
V.4.4Une remise en cause du rêve européen....52
V.5.Changement de la gouvernance de l'UE : les institutions, la dette, la fiscalité, des enjeux majeurs à débattre sereinement....52
V.5.1Une nécessaire réforme institutionnelle du Parlement, du Conseil européen et de la Commission....52
V.5.2La dette souveraine des États de la zone euro....54
V.5.2.a)un problème économique, démocratique et social....54
V.5.2.b)Redéfinir le mandat de la BCE : le problème de la mutualisation de la dette....55
V.5.3Une fiscalité française et européenne à refonder et à harmoniser....56
VI.S'unir pour l'égalité des droits, l'égalité des chances, le respect de l'usage des règles, l'indépendance et l'efficacité de la justice....61
VI.1.L'égalité des droits : une nécessité à réaffirmer....61
VI.2.L'égalité des chances : un combat à réinvestir....61
VI.2.1l'accès à la culture....62
VI.2.1.a)le poids du diplôme pour la fréquentation des œuvres,....62
VI.2.1.b)le déficit de pratique artistique....63
VI.2.2L'accès à l'enseignement....64
VI.2.2.a)le poids de l'échec scolaire....64
VI.2.2.b)...surtout pour les jeunes issus de l'immigration,....65

VI.2.2.c)une maîtrise insuffisante du français pour les primo-arrivants.....65
VI.2.2.d)l'inégale répartition de la mixité.....66
VI.2.2.e)un système qui élargit les écarts de niveau du primaire à la fin du collège.....67
VI.2.2.f)un chantier immense et complexe nécessitant une réforme de la gouvernance de l'enseignement 67
VI.2.3L'accès à l'emploi.....71
VI.2.3.a)une absence de diplôme de plus en plus pénalisante,.....71
VI.2.3.b)trop de secteurs en pénurie d'emplois qualifiés avec un investissement trop faible en recherche et développement.....72
VI.2.4l'accès au logement 72
VI.2.4.a)pénurie de logements pour foyers modestes.....72
VI.2.4.b)cherté du marché.....73
VI.2.4.c)poids croissant des donations et des héritages, fiscalité désavantageuse.....74
VI.3.Faire respecter l'usage des règles, bénéficier de l'efficacité et de la rapidité d'une justice indépendante.....75
VI.3.1.a)Une succession de scandales financiers et de pratiques douteuses qui affectent l'économie.....75
VI.3.1.b)Un difficile équilibre entre moyens de contrôle et libertés publiques.....75
VI.3.1.c)Des liens problématiques entre pouvoir économique et pouvoir politique.....76
VI.3.1.d)Un manque de moyens dans le traitement de la justice.....77
VI.3.1.e)Une indispensable réforme constitutionnelle pour l'indépendance des procureurs 78
VII.S'unir pour un meilleur équilibre entre démocratie représentative et démocratie directe.....79
VII.1.L'intérêt général au cœur du droit public.....79
VII.2.Un peuple toujours écarté en raison de son ignorance, de son manque de temps et d'information ?.....79
VII.2.1L'abbé Siéyès et l'ignorance du peuple au XXI° siècle.....79
VII.2.2« Le cliché de l'impossible objectivité n'est souvent que l'asile de la paresse - ou de la fourberie »233.....80
VII.3.Une crise profonde entre parlement et démocratie directe.....81